

HOLOGRAM. INDUSTRIES

Document de référence 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2008 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Table des matières

1. Personnes responsables	
1.1. Responsable du document de référence	p. 4
1.2. Attestation du responsable du document de référence	p. 4
1.3. Table de réconciliation avec le Rapport financier annuel	p. 4
2. Contrôleurs légaux des comptes	p. 5
3. Informations financières historiques sélectionnées	p. 5
4. Facteurs de risques	
4.1. Risques de marché	p. 7
4.1.1. Risque de devises	p. 7
4.1.2. Risque de taux d'intérêt	p. 7
4.1.3. Risque actions	p. 7
4.1.4. Risque de liquidité et de contrepartie	p. 7
4.2. Risques particuliers liés à l'activité	p. 8
4.2.1. Liens de dépendance avec d'autres sociétés	p. 8
4.2.2. Gestion de la croissance et développement à l'international	p. 8
4.2.3. Risques liés à l'environnement concurrentiel	p. 8
4.2.3.1. Lancement de produits de substitution	p. 8
4.2.3.2. Arrivée de nouveaux concurrents et pression sur les prix	p. 9
4.3. Risques liés au contexte juridique	p. 9
4.3.1. Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation	p. 9
4.3.2. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle	p. 9
4.3.3. Réglementation particulière	p. 10
4.3.4. Confidentialité	p. 10
4.4. Risques industriels et liés à l'environnement	p. 10
4.4.1. Risques industriels	p. 10
4.4.2. Dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux	p. 10
4.4.3. Facteurs de risques environnementaux.....	p. 11
4.5. Assurance et couverture des risques	p. 11
5. Information sur Hologram. Industries	
5.1. Histoire et évolution de la société	p. 11
5.1.1. Renseignements de caractère général concernant la Société	p. 11
5.1.1.1. Dénomination et siège social	p. 11
5.1.1.2. Forme juridique et législation applicable	p. 12
5.1.1.3. Date de constitution et durée de la société	p. 12
5.1.2. Historique	p. 12
5.2. Investissements	p. 13
5.2.1. Investissements réalisés	p. 13
5.2.2. Investissements en cours ou prévus pour 2008	p. 14
6. Aperçu des activités	
6.1. Activité du Groupe	p. 14
6.2. Marché de l'holographie de sécurité	p. 15
6.3. Caractéristiques du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires	p. 16
6.4. Caractéristiques du marché de l'authentification des produits de marque	p. 16
6.5. Evolution des marchés	p. 16
6.6. Positionnement de la Société sur son marché	p. 17
6.7. Produits et services du Groupe	p. 17
6.8. Fabrication	p. 18
6.9. Concurrence	p. 19

7. Organigramme	
7.1. Organigramme du groupe au 31 décembre 2007 et relations mère-filiales	p. 20
7.1.1. Hologram. Industries Polska	p. 20
7.1.2. Hologram. Industries Latinoamerica	p. 20
7.1.3. Hologram. Industries Research	p. 20
7.1.4. Hologram. Identification Services	p. 20
7.1.5. Hologram. Authentication Labels Technologies	p. 21
7.1.6. Participations	p. 21
7.1.7. Relations mère-filiales	p. 21
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Propriétés immobilières louées	p. 21
8.2. Informations environnementales liées à ses immobilisations corporelles	p. 21
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	p. 23
9.1.1. Eléments bilantiels et ratios	p. 23
9.2. Résultat	p. 23
9.2.1. Compte de résultat synthétique de l'année 2007 par rapport à 2006	p. 23
9.2.2. Chiffre d'affaires	p. 24
9.2.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique	p. 24
9.2.2.2. Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	p. 25
9.2.3. Résultat opérationnel et résultat net	p. 25
9.2.3.1. Marge brute	p. 25
9.2.3.2. Résultat opérationnel courant	p. 25
9.2.3.3. Résultat net	p. 26
10. Trésorerie et capitaux	p. 26
11. Recherche et développement, brevets et licences	p. 27
12. Information sur les tendances	p. 28
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	p. 29
14. Organes d'administration et de direction générale	
14.1. Composition des organes d'administration et de direction	p. 30
14.1.1. Composition du Conseil d'administration	p. 30
14.1.2. Composition de l'équipe dirigeante	p. 32
14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	p. 32
15. Rémunérations et avantages	p. 32
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	p. 33
16.1. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	p. 33
16.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	p. 43
17. Salariés	
17.1. Effectif	p. 44
17.2. Participation et stock options des dirigeants	p. 44
17.3. Participation des salariés au capital	p. 44
17.4. Schéma d'intéressement du personnel	p. 47
18. Principaux actionnaires	p. 48
19. Opérations avec des apparentés	p. 49

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 50
20.2. Comptes consolidés	p. 52
20.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 80
20.4. Comptes annuels	p. 82
20.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes	p. 97
20.6. Politique de distribution de dividendes	p. 99
20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 99
20.8. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	p. 99
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	p. 99
21.1.1. Evolution du capital au cours de l'exercice	p. 99
21.1.2. Capital potentiel	p. 100
21.1.3. Nantissement d'actions	p. 100
21.1.4. Evolution du capital au cours des trois derniers exercices	p. 101
21.2. Acte constitutif et statuts	p. 101
21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)	p. 101
21.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)	p. 101
21.2.3. Fixation – affectation et répartition des bénéfices (article 45 des statuts)	p. 101
21.2.4. Assemblées générales	p. 102
21.2.5. Franchissement de seuils	p. 102
21.2.6. Droits de vote doubles (article 40 des statuts)	p. 102
21.2.7. Titres au porteur identifiables (article 13 des statuts)	p. 102
22. Contrats importants	p. 103
23. Information en provenance des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	p. 103
24. Documents accessibles au public	p. 103
25. Informations sur les participations	p. 103
26. Document d'information annuel	p. 104
27. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	p. 107
28. Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 juin 2008	p. 108
29. Projet des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 juin 2008	p. 111
30. Calendrier prévisionnel de communication financière	p. 117

Le sommaire est en accord avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence

Monsieur Hugues SOUPARIS
Président-Directeur Général

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes, Ernst & Young et Autres et CAP EXPERT, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent qu'ils ont procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux ; le rapport général sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 a fait l'objet d'une observation. »

Hugues Souparis
Président-Directeur Général

1.3. Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel

N°	Information	Référence
	Rapport financier annuel	
1	Comptes annuels	20.4
2	Comptes consolidés	20.2
3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.3
4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.1
5	Rapport de gestion comprenant les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport de gestion	4. 9. 21.1.2. 28. 1.2.
6	Honoraires des commissaires aux comptes	27.
7	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mise en place par la Société	16.1
8	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	16.3
9	Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	26.

2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Titulaires :

Ernst & Young et Autres

M. Christian LEMAIGRE DUBREUIL

Adresse ou siège social :

41, rue Ybry. 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date premier mandat : 10 juin 2002

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

CAP EXPERT

M. Patrick GRIMAUD

Adresse ou siège social :

22, boulevard de la Bastille. 75012 Paris

Date premier mandat : 15 juin 2006

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Suppléants :

François ROCHMANN

Adresse ou siège social :

Tour Ernst & Young

11, allée de l'Arche. 92400 Courbevoie

Date premier mandat : 18 juin 2003

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Jean-Luc BESSON

Adresse ou siège social :

22, boulevard de la Bastille. 75012 Paris

Date premier mandat : 15 juin 2006

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent les chiffres clés du Groupe. Ces chiffres sont extraits des comptes consolidés du groupe tels qu'audités par Ernst & Young et CAP EXPERT. Les comptes consolidés audités du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 est présenté à la fin du présent document de référence.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809-2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre les exercices 2004 et 2005 présentée aux chapitres 9.1. et 9.2. du document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'AMF en date du 19 mai 2006 sous le n°D.06-0432 ;
- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre les exercices 2005 et 2006 présentée aux chapitres 9.1. et 9.2. du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 25 avril 2007 sous le n°D.07-380 ;
- Les comptes annuels, consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux chapitres 20.3 à 20.4 et 20.1 à 20.2 du document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'AMF en date du 19 mai 2006 sous le n°D.06-0432.
- Les comptes annuels, consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux chapitres 20.3 à 20.4 et 20.1 à 20.2 du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 25 avril 2007 sous le n°D.07-380.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007	2006	2005
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
Chiffre d'affaires	21 080	18 193	19 794
Résultat opérationnel courant	4 516	2 221	3 833
Résultat opérationnel	4 516	2 221	3 797
Résultat consolidé - Ensemble	3 454	1 920	2 924
<i>Dont :</i>			
Part du Groupe	3 144	1 533	2 464
Intérêts minoritaires	310	387	460
Résultat par action (euros)	0,58	0,28	0,45
Résultat dilué par action (euros)	0,58	0,28	0,44
Nombre moyen d'actions (milliers)	5 384 822	5 488 620	5 515 605

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007	2006	2005
BILAN CONSOLIDE			
Actifs non courants	6 417	4 833	5 125
Actifs courants	8 908	7 934	8 499
Disponibilités	9 818	8 802	8 929
TOTAL ACTIF	25 143	21 569	22 553
Capitaux propres - Part groupe	16 921	16 044	15 823
Intérêts minoritaires	297	282	291
Passifs non courants	2 665	1 095	1 138
Passifs courants	5 260	4 148	5 301
TOTAL PASSIF	25 143	21 569	22 553

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007	2006	2005
FLUX DE TRESORERIE			
Flux nets de trésorerie :			
- générés par activité opérationnelle	5 028	2 614	3 505
- liés aux opérations d'investissement	(1 072)	(734)	(723)
- liés aux opérations de financement	(3 013)	(2 013)	(2 010)
Variation de trésorerie	1 003	(135)	813
DIVIDENDES			
Dividende total payé	1 086 *	541	667
Dividende par action (euros)	0,20 *	0,10	0,12

* Dividende proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2008

4. FACTEURS DE RISQUES

Outre les informations sur les différents litiges présentés dans la note 3.9 annexée aux comptes consolidés, dans lesquels le Groupe est éventuellement impliqué, les investisseurs et analystes doivent porter une attention particulière sur les facteurs de risques suivants lorsqu'ils évaluent la Société et ses activités.

4.1 Risques de marché

4.1.1 Risque de devises :

La sensibilité de la société au risque de devises concerne principalement la variation des taux de change du Dollar, du Zloty et du Peso mexicain. La société limite l'exposition au risque de change sur son chiffre d'affaires en incluant des clauses de conversion des prix de vente contre euro - en date de facturation - dans ses contrats libellés en devises (Zloty principalement). Le risque est en général limité à l'évolution de la devise entre la date de facturation et la date de règlement. La gestion de ce risque résiduel est confiée à un prestataire externe spécialisé.

Les facturations libellées en Dollars US se sont élevées à 1,5 M\$ sur l'exercice. En contrepartie, la Société acquiert en dollar US une partie de ses fournitures (0,5 M\$ sur 2007). Les fluctuations constatées sur les taux de change peuvent affecter les coûts et par conséquent le résultat opérationnel.

Un état des actifs et des passifs libellés en devises au 31 décembre 2007 est présenté en note 3.27.1 des annexes aux comptes consolidés.

4.1.2. Risque de taux d'intérêt :

La société est faiblement exposée au risque de taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des passifs à taux fixe, mais n'affectera pas les charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces passifs.

Les disponibilités sont placées auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La société suit la solvabilité de ses contreparties. Au 31 décembre 2007, les valeurs placées en SICAV monétaires s'élèvent à 8,9 M€. La valeur de marché de ces valeurs mobilières avoisinait leur valeur comptable au 31 décembre 2007.

4.1.3. Risque actions :

La Société n'est pas exposée au risque sur actions au 31 décembre 2007.

4.1.4. Risque de liquidité et de contrepartie :

La trésorerie de la société, nette de l'endettement, s'élevait à 7,4 M€ au 31 décembre 2007. Les contrats de crédit de la société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »). Aucune mobilisation de créance n'est actuellement pratiquée par la Société.

Si la Société estime être faiblement exposée au risque de crédit, sa capacité à générer dans le futur un niveau de cash-flows équivalent n'est pas certaine. Si ses cash-flows s'avéraient insuffisants, notamment à couvrir l'augmentation de ses besoins en fonds de roulement, la Société pourrait notamment être amenée à augmenter son niveau d'endettement.

La société contrôle son risque de contrepartie en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires.

4.2 Risques particuliers liés à l'activité

4.2.1. Liens de dépendance avec d'autres sociétés :

Le Groupe génère une part importante de son activité avec la Pologne (34%) sur 2007. Les relations avec l'Imprimerie Nationale Polonaise (PWPW) sont régies par un contrat cadre sans limitation de durée. Les informations dont dispose la société ne permettent pas de garantir la reconduction à l'identique de ces contrats. Le non renouvellement ou un changement des options techniques retenues pourrait avoir un impact sur l'activité, les résultats et le niveau de la trésorerie du Groupe.

4.2.2. Gestion de la croissance et développement à l'international :

La Société anticipe une forte croissance de son activité dans les années à venir. Elle a fait preuve par le passé de sa capacité à gérer une phase de croissance significative. La rationalisation de la production et les efforts de structuration industrielle, commerciale et administrative ont jeté les bases d'une organisation beaucoup plus fiable, sans toutefois pouvoir garantir totalement la poursuite de son efficience en phase de croissance accélérée.

Hologram. Industries prévoit de développer ses activités dans divers pays étrangers. La poursuite de son développement peut passer par des alliances stratégiques, notamment pour bénéficier de l'expertise technologique dans des métiers connexes à son propre domaine, ou pour accéder à des marchés sur lesquels un partenariat s'avère nécessaire (joint-venture...). Le développement à l'international expose ainsi la Société à divers risques inhérents au contexte économique, juridique et politique de ces pays, susceptibles d'affecter sa situation financière, notamment dans le secteur de la sécurité des documents qui dépend de décisions soumises à l'évolution législative des pays concernés. Les contrats significatifs conclus avec des sociétés dans des pays étrangers hors de la communauté européenne font l'objet d'une revue juridique, le risque lié à une défaillance de la contrepartie est couvert, le cas échéant, par l'obtention de garanties internationales (COFACE, crédits documentaires...).

4.2.3. Risques liés à l'environnement concurrentiel :

4.2.3.1. Lancement de produits de substitution :

L'utilisation des systèmes optiques de sécurité et d'authenticité est soumise au risque d'apparition de technologies de substitution.

Les principales techniques concurrentes permettant de lutter contre la contrefaçon sont les suivantes :

- > l'utilisation de papiers spéciaux contenant soit des fibrilles visibles aux U.V., soit des filigranes (cas des billets de banque), soit des fils de sécurité (qui peuvent être des fils holographiques),
- > l'utilisation d'encres spéciales : les encres réactivables aux U.V., les encres optiquement variables (O.V.I.) qui changent de couleur et les encres thermiques. Les O.V.I. sont des encres de sécurité commercialisées par la société SICPA.
- > l'impression taille douce (relief),
- > la technique « Confirm » mise au point par 3M. Il s'agit d'un lamina utilisé sur les passeports, visible à l'aide d'une lampe et d'une loupe,
- > la technologie « Motion » des sociétés Crane et Nanovention. Il s'agit d'un effet optique basé sur des écrans lenticulaires microscopiques,
- > la technique « Thin Film » : cette technique est utilisée sur les billets de banque canadiens.

L'opinion de la société est que les images optiques diffractives de sécurité sont les plus avancées des techniques citées ci-avant. Outre leur aspect esthétique, cette technologie conserve trois atouts clés face aux technologies concurrentes :

- > la grande robustesse des effets optiques à la contrefaçon par des méthodes d'imprimerie traditionnelles ou de P.A.O.,
- > la possibilité de personnaliser les composants optiques de sécurité,
- > la possibilité de combiner l'authentification avec des solutions de traçabilité.

Les dirigeants de la société n'ont pas connaissance de l'existence d'autres techniques émergentes susceptibles de concurrencer l'holographie dans le domaine de la sécurité.

4.2.3.2. Arrivée de nouveaux concurrents et pression sur les prix :

La stratégie de la Société est fondée sur un positionnement dans le domaine de l'holographie de haute sécurité et sur le développement permanent de nouveaux produits. Toutefois, la Société est en concurrence avec d'autres sociétés, dont certaines possèdent d'avantage de ressources et/ou une plus grande part de marché sur certains segments.

D'autre part, Hologram. Industries estime possible une intensification de la concurrence liée à l'arrivée de nouveaux fabricants, provenant notamment de marchés émergents, qui cherchent à pénétrer le marché de l'holographie.

L'arrivée de nouveaux concurrents dans l'industrie de l'holographie de sécurité pourrait provenir :

- > soit de création ex nihilo,
- > soit d'intégration d'activité par des imprimeurs de sécurité, des fabricants de cartes ou des industriels maîtrisant les technologies d'enduction.

Ainsi, en dépit de son positionnement dans le segment de la haute sécurité, la Société ne peut garantir que ses positions commerciales se maintiendront.

L'opinion de la Société est que le savoir-faire et le matériel nécessaires pour créer des composants optiques de sécurité sont toutefois difficiles à acquérir. Les équipements ne sont pas développés à l'échelle industrielle, chaque entreprise développant ses propres outils de production en cherchant à accroître constamment leur niveau de sophistication. Ceci, additionné au maintien de l'effort en recherche et développement, devrait permettre à la Société de conserver ses marges en dépit de l'éventuelle intensification de la concurrence.

4.3. Risques liés au contexte juridique :

La Société est impliquée dans un certain nombre de litiges généralement liés à ses activités courantes. Après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, la direction de la Société estime qu'il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe.

4.3.1. Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation :

La société réalise une part de ses ventes dans des pays émergents ou en voie de transition vers l'économie de marché, où les règles de droit et la jurisprudence sont en évolution.

Il peut en conséquence s'avérer difficile d'obtenir satisfaction devant les juridictions de ces pays en cas de litige commercial portant sur la propriété intellectuelle, dans un délai raisonnable.

4.3.2. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle :

Les marques déposées utilisées par la société sont enregistrées internationalement. Environ 75% du chiffre d'affaires est réalisé avec des produits protégés par des brevets et la quasi totalité l'est sur des images holographiques dont les copyrights sont la propriété d'Hologram. Industries.

Si des tiers venaient à considérer que la technologie ou les produits du Groupe empiétaient sur leurs droits et que la société s'avérait incapable d'obtenir les licences pour utiliser cette technologie, il se pourrait que son utilisation et la vente des produits associés soient alors interdites. Ces éventuels litiges risqueraient d'entraîner des coûts importants, des délais de production, et d'obliger Hologram. Industries à revoir la conception de ces produits. Chacune de ces situations auraient des conséquences défavorables sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe.

4.3.3. Réglementation particulière :

L'activité d'Hologram. Industries peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologations.

L'attention portée par la société au respect des normes de sécurité de unité de production devrait lui permettre de satisfaire aux contraintes réglementaires présentes et à venir.

4.3.4. Confidentialité :

La quasi-totalité des documents remis à la société par ses clients font l'objet d'accords de confidentialité.

De même, tout prestataire de service ou visiteur de la société doit signer un accord de confidentialité avant de pouvoir pénétrer dans l'enceinte de production.

4.4. Risques industriels et liés à l'environnement :

4.4.1. Risques industriels :

Le marché de l'holographie se caractérise par une évolution constante des demandes de la clientèle, par des normes industrielles évolutives et par une innovation constante en matière de produits. L'activité du Groupe pourrait être affectée s'il ne réussissait pas à adapter ses produits et leurs fonctionnalités aux avancées technologiques, aux développements relatifs aux produits et aux normes physiques de l'industrie.

La phase de développement de nouveaux produits peut se situer en amont du stade de commercialisation. Les décisions concernant les nouveaux produits doivent non seulement prendre en considération la demande à venir, mais également la rapidité de l'évolution technologique et ses principales tendances. Le Groupe peut de ce fait être amené à investir d'importantes ressources dans le développement de nouveaux produits dont les ventes pourraient rester faibles. La compétitivité du Groupe résultera notamment de sa capacité à développer, en temps opportun, de nouveaux produits et services adaptés au marché à des prix concurrentiels. Le processus de développement des produits et services est extrêmement complexe et requiert des efforts de développement permanents.

Le succès du Groupe en matière de développement, de lancement et de vente de nouveaux produits et services repose sur plusieurs facteurs, dont la présélection des produits, la conception et le développement de solutions fiables, la réalisation dans des délais opportuns d'un processus de fabrication compétitif, l'efficacité de la commercialisation et du marketing, le prix, et la performance des produits.

Les investissements en matière de recherche et de développement sont très importants et sont susceptibles de croître. Si de tels investissements n'aboutissaient pas à la production de produits compétitifs, ou s'ils ne permettaient pas de suivre les avancées technologiques permanentes, l'activité et les résultats du Groupe s'en ressentiraient. En outre, en l'absence d'innovation technologique dans les produits, les prix unitaires seraient susceptibles de diminuer dans le temps, ce qui pourrait également affecter l'activité et les résultats du Groupe.

4.4.2. Dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux

La réussite dans le secteur de l'holographie et le succès des activités dépend pour partie de la capacité du Groupe à fidéliser ses cadres et le personnel technique, en particulier le personnel formé à la recherche, au développement et au marketing de la technologie holographique. Si le Groupe ne réussit pas à recruter ou à fidéliser des dirigeants et du personnel technique qualifié, sa capacité à développer, mettre en œuvre, gérer et offrir des composants optiques de haute sécurité, ainsi qu'à diriger efficacement ses activités, pourrait être affectée.

Le départ de certains collaborateurs clés pourrait impacter les perspectives de développement du Groupe. La plupart de ces personnels sont liés par une clause de non concurrence. D'autre part, la Société s'assure également dans la mesure du possible que la connaissance

de tous les secrets et procédés essentiels de fabrication soit partagée par deux personnes au moins parmi les salariés de l'entreprise.

L'industrie de l'holographie se caractérise par un nombre limité d'acteurs industriels. Du fait de la faiblesse du vivier des compétences disponibles sur ce marché, les coûts d'embauche et de fidélisation de ces employés sont élevés. Hologram. Industries a mis en place plusieurs programmes de fidélisation de ses collaborateurs.

Le Groupe est exposé à des risques de grèves et de mouvements sociaux. Au cours de ces dernières années, son activité n'a pas été affectée par des arrêts de travail collectifs. Bien que le Groupe estime avoir de bonnes relations avec ses employés, il ne peut garantir l'absence de mouvements sociaux à l'avenir.

4.4.3. Facteurs de risques environnementaux :

Hologram. Industries utilise un process industriel impliquant l'utilisation de certaines substances chimiques. Compte tenu de la nature et du volume des produits utilisés dans les processus d'électroformage (solutions chimiques et électrolytiques) et d'enduction (vernis et adhésifs à base aqueuse ou solvant), la société est une « installation classée » soumise à déclaration auprès de la Préfecture.

4.5. Assurance et couverture des risques

Au 31 décembre 2007, les niveaux de couverture de la Société pour les principaux types de risque étaient les suivants :

Assurances	Montant plafonds garantis
Dommages aux biens	Le montant couvert s'élève à 17,3 millions d'euros.
Pertes d'exploitation	Marge brute assurée pour une période d'indemnisation de 12 mois avec un plafond à 12 M€.
Responsabilité civile	6,1 millions d'euros pour les dommages pouvant résulter des prestations effectuées par le personnel du Groupe ou de l'utilisation de ses systèmes holographiques. Responsabilité civile des dirigeants avec couverture mondiale, garantie défense civile et pénale.

Le montant des polices d'assurances versées sur l'exercice 2007 s'est élevé à 91 milliers d'euros. La Société ne dispose pas d'assurance captive.

5. INFORMATIONS SUR HOLOGRAM. INDUSTRIES

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Renseignements de caractère général concernant la Société

5.1.1.1. Dénomination et siège social

Hologram. Industries
Parc d'activités Gustave Eiffel
22, avenue de l'Europe
Bussy-Saint-Georges
77607 Marne la Vallée Cedex 3

Tél. : 01 64 76 31 00

5.1.1.2. Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie par le Code de Commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

5.1.1.3. Date de constitution et durée de la société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 1^{er} septembre 1982 pour une durée fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS de Meaux numéro B 325 020 733).

5.1.2. Historique

A l'origine laboratoire d'imagerie holographique, la société s'est spécialisée depuis 1993 dans la fabrication industrielle de composants holographiques d'authentification et de sécurité, communément appelés hologrammes de sécurité. Elle a entamé en 1997, une étape d'investissements décisive qui s'est poursuivie et amplifiée en deux vagues successives 1998/1999 et 2000/2002.

L'historique de la société peut être décomposé comme suit :

> 1985-1992 : une société pionnière dans la recherche holographique

1985, Hologram. Industries fut l'une des premières sociétés en France et dans le monde, ayant pour objet l'application commerciale de l'imagerie holographique. De 1985 à 1992, les efforts d'application de l'holographie visaient essentiellement la communication et la publicité.

Pendant cette première phase, les recherches d'Hologram. Industries portèrent surtout sur les images tridimensionnelles. A partir de 1989, la société développa les techniques de production en grande série par estampage.

Ce sont ces techniques qui forment la base du métier actuel d'Hologram. Industries.

> 1993-1996 : le développement des composants optiques d'authentification

Au cours de cette seconde phase, la société entama le développement des produits nécessaires à la conquête d'une position significative sur le marché des composants optiques d'authentification, pour lequel la Société anticipait la forte croissance à venir.

Durant cette phase, une partie des produits aujourd'hui utilisés dans le domaine de la sécurité furent mis au point. Un important effort de R&D fut maintenu dans le domaine des composants optiques et de leur production.

Ces efforts allèrent de pair avec une stratégie de développement commercial. La société acquit ses premiers succès commerciaux à l'exportation. La société s'implanta à l'étranger durant cette période, avec l'ouverture d'une filiale en Pologne et la mise en place d'un réseau d'agents.

> 1997-1998 : phase d'investissement

La société ayant acquis un grand nombre de références et ayant affirmé sa compétence technologique sur le marché de l'hologramme de sécurité, a décidé son installation en septembre 1997 dans de nouveaux locaux comportant une réserve foncière importante, lui permettant le développement de la production dans un cadre de haute sécurité. Elle donne à la société la possibilité de réaliser un plan de développement ambitieux qui repose sur l'intégration industrielle sous un même toit de tâches au préalable sous-traitées, sur une amélioration de la productivité et sur l'augmentation de la capacité de production de produits à forte valeur ajoutée.

La société a été introduite à la bourse de Paris (Nouveau Marché) le 19 janvier 1998. Les fonds levés ont permis de poursuivre et d'amplifier le développement industriel et commercial.

> 1999 : décollage

Entre 1998 et le début de l'année 1999, la société a concrétisé son plan de développement industriel.

La capacité de production a été largement augmentée et l'introduction de nouvelles techniques a permis une plus grande intégration des productions.

En particulier, la métallisation de couches réfléchives transparentes a donné accès à la production en grande série de films optiques transparents Optoseal® pour la protection des documents d'identité.

> 2000 à ce jour : poursuite du développement

L'année 2000 a été pour Hologram. Industries une année de consolidation. La croissance a été de 26 % en chiffre d'affaires, avec un niveau de rentabilité de 19%.

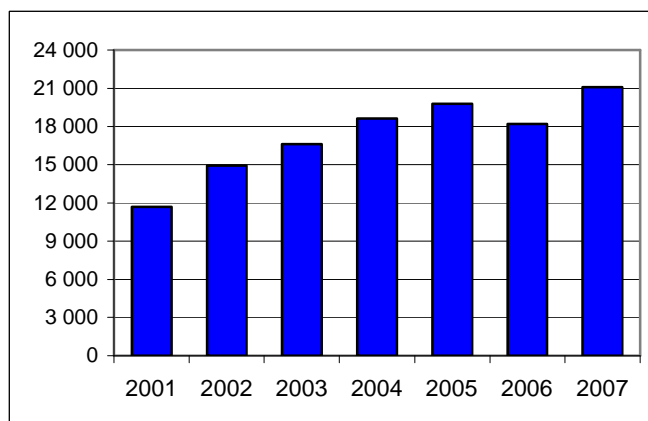
La société a d'autre part entrepris une nouvelle étape dans l'augmentation de sa capacité de production : doublement de la surface de l'usine et lancement d'investissements permettant d'augmenter la capacité de production.

Ce plan de développement industriel a été poursuivi en 2001 et 2002 : un certain nombre d'équipements nouveaux ont été mis en service, la majeure partie devenant opérationnelle fin 2002 / début 2003.

Fruit de plusieurs années de recherche, la Société lance en 2003 le premier produit de troisième génération : Diffraction Identification Devices (DID®). Ce produit de haute sécurité reste à ce jour sans équivalent sur le marché.

Afin de renforcer significativement sa capacité d'innovation, le Groupe a procédé en 2006 à l'acquisition de la société allemande Dausmann Holographics, spécialisée dans la recherche optique et holographique.

Le développement commercial a été fortement accentué depuis 2001. Le Groupe est aujourd'hui un des tous premiers acteurs mondiaux de solutions optiques de sécurité. Le chiffre d'affaires a évolué comme suit (en milliers d'euros) :



5.2. Investissements

5.2.1. Investissements réalisés

Après une première période de développement de sa capacité industrielle en 1998, la Société s'est déployée sur une nouvelle extension en 2000, portant la surface du site de production à 5 000 m². Des investissements industriels importants ont été réalisés depuis cette époque.

Les investissements de la Société portent essentiellement sur les machines de production (estampage, métallisation, finition et enduction) et sont destinés à :

- > accroître la capacité de production de la société afin de répondre à l'augmentation des volumes vendus ;
- > remplacer les équipements menacés d'obsolescence afin de maintenir son avance technologique ;
- > intégrer en interne des processus précédemment sous-traités, afin de maîtriser la qualité et/ou les coûts associés.

Il faut noter que la société conçoit et fabrique une partie de son matériel de production, ainsi que des équipements à destination de son laboratoire. Ces équipements sont amortis à compter de leur date de mise en service selon les règles applicables aux autres équipements de même nature.

Le tableau ci-dessous présente nos investissements non financiers consolidés pour les exercices 2005, 2006 et 2007. Les investissements correspondent principalement à des investissements de maintien (maintien ou remplacement des équipements existants). Les investissements de développement internes permettent d'améliorer la productivité ou bien d'augmenter les capacités de production existantes. Il n'a pas eu d'acquisition d'actifs industriels ou financiers externes sur cette période.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Immobilisations incorporelles	106	110	61
Immobilisations corporelles	2 750	817	1 211
Total	2 856	927	1 272

Les investissements sont principalement financés par la trésorerie disponible du Groupe. Néanmoins, une partie des investissements industriels est refinancée en location-financement (1 617 K€ sur 2007 et 333 K€ sur 2006).

Par ailleurs, le Groupe a procédé en 2006 à l'acquisition de la société allemande Dausmann Holographics pour un montant total de 0,5 M€.

5.2.2. Investissements en cours ou prévus pour 2008

Investissements financiers :

La Société poursuit une politique ciblée de croissance externe. A la date du présent document de référence, la Société n'a pris aucun engagement ferme d'investissement.

Investissements industriels :

La Société investit annuellement de manière récurrente de l'ordre d'un million d'euros pour maintenir son équipement industriel. La Société a néanmoins initié une série d'investissements plus conséquents sur 2007, pour un total de 2,8 M€. L'augmentation du niveau des investissements s'explique principalement par l'acquisition d'un équipement d'enduction. Cette augmentation devrait se poursuivre en 2008, avant de revenir à la tendance précédente à compter de 2009.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Activité du Groupe

L'activité d'Hologram. Industries reste focalisée sur la conception, la fabrication, et la commercialisation de composants optiques d'authentification de haute sécurité, notamment grâce aux applications holographiques. Ce positionnement évolue vers une offre de solutions globale, incluant une offre complémentaire de services associés.

L'hologramme est une image immédiatement identifiable à l'œil nu, ayant la propriété de diffracter la lumière selon les couleurs de l'arc-en-ciel, en animation ou en relief. Ses caractéristiques en font un élément impossible à reproduire par les techniques de reprographie les plus avancées. Les technologies complexes et nombreuses à mettre en œuvre pour la création et la fabrication d'hologrammes en font des éléments très résistants à la contrefaçon. L'hologramme s'applique facilement, de façon industrielle sur des supports les plus variés (papier, carton, plastique).

La société se positionne sur trois marchés principaux :

- la protection des documents d'identité: carte d'identité, passeports, certificats d'immatriculation...
- la sécurité des documents fiduciaires : billets de banque, billetterie sportive, cartes bancaires...
- l'authentification des produits de marque : produits pharmaceutiques, cigarettes, alcool...

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007		2006	
Documents d'identité	14 374	68%	11 537	63%
Documents fiduciaires	1 532	7%	1 339	7%
Protection des marques	3 750	18%	3 328	18%
Ingénierie et services	1 424	7%	1 989	11%
Total	21 080	100%	18 193	100%

Le Groupe a développé la première technologie de troisième génération disponible sur le marché, la technologie DID®, qui représente une part supérieure à 17 % de l'activité en 2007.

6.2. Marché de l'holographie de sécurité

Les pertes mondiales dues à la contrefaçon et à la falsification de produits de marque, de documents d'identité, de monnaie sont estimées à plus de 400 milliards d'euros. En constante croissance, la contrefaçon industrielle représente aujourd'hui un fléau international, estimé à 9% du commerce mondial.

La société s'adresse à trois marchés bien spécifiques :

> Les documents fiduciaires

Billets de banque, tickets et billetterie sportive, chèques, cartes bancaires, pour lesquels elle propose sa gamme Optofoil® de films de marquage à chaud.

> La protection des documents d'identité

Cartes d'identité, permis de conduire, passeports, visas, certificats d'immatriculation... pour lesquels la gamme Optoseal® a été développée. Ces films holographiques transparents sont destinés à être laminés sur les documents, permettant ainsi à la fois leur authentification et leur protection.

> L'authentification des produits de marques

Produits de luxe, produits pharmaceutiques, cigarettes, montres, alcools, pièces détachées industrielles, vêtements auxquels la gamme Optoproof® propose des étiquettes holographiques auto-adhésives qui peuvent également intégrer des éléments de traçabilité.

Les marchés de l'authentification des produits de marque et de la sécurité des documents fiduciaires ou d'identité ont pour point commun l'expression par les clients d'une haute exigence qualitative en matière d'image optique. Toutefois, chacun de ces deux secteurs possède des caractéristiques propres.

6.3. Caractéristiques du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires

L'expansion du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires est favorisée par trois tendances générales :

> L'accroissement des déplacements internationaux augmente les risques de terrorisme, ou de développement du crime organisé. Cette menace constitue désormais une préoccupation majeure des gouvernements et nécessite le renforcement des moyens d'authentification des documents d'identité. Cette tendance a notamment appelé l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) à procéder à une redéfinition des normes pour les documents de voyage, et préconise l'utilisation d'hologrammes de sécurité. De son côté, l'Union européenne recommande l'utilisation « d'éléments optiques variables » sur tous les documents de voyage européens depuis 2005 ;

> Les avancées technologiques en matière de reprographie ont contribué au développement de la contrefaçon (vulgarisation des scanners de bureau, photocopieurs couleurs et des systèmes de P.A.O.) ;

> La pérennité des choix opérés par les administrations lorsqu'elles ont décidé l'utilisation des composants optiques de sécurité. Ce phénomène génère une récurrence du chiffre d'affaires chez les industriels de l'holographie, phénomène très sensible chez Hologram. Industries.

Ainsi, l'utilisation traditionnelle du filigrane ou des techniques d'impression haute définition n'est plus considérée comme suffisante par les imprimeurs fiduciaires. Dans ce contexte, des technologies complémentaires comme la biométrie et la protection des données visuelles par des hologrammes s'imposent aujourd'hui pour leur efficacité à protéger des documents ou des produits de valeur contre la contrefaçon et la falsification.

6.4. Caractéristiques du marché de l'authentification des produits de marque

L'expansion du marché de l'authentification des produits de marque est favorisée par quatre tendances générales :

> La mondialisation des échanges qui accroît le développement de la contrefaçon. Les marques présentes à l'échelon mondial doivent sophistiquer les moyens de lutte contre la contrefaçon ;

> la capacité de l'hologramme à contribuer à l'esthétique et à la valorisation de l'image du produit en accentuant le caractère authentique ;

> l'enjeu financier de la contrefaçon, qui représente des pertes importantes pour les industriels de produits de marque ;

> l'extension du phénomène de la contrefaçon à tous les produits de marque et pas seulement aux produits de luxe. La contrefaçon des produits de luxe ne représente que de l'ordre de 10% du total des produits contrefaits. Dans certains cas (produits pharmaceutiques et cosmétiques, produits d'équipement), la lutte contre la contrefaçon comporte ainsi un enjeu sanitaire, dès lors que le phénomène est susceptible de mettre en danger la vie des hommes. Un organisme tel que la Food and Drug Administration a ainsi publié en février 2004 un rapport selon lequel elle explique que la totalité des emballages pharmaceutiques devra à terme être traçable et authentifiable. Selon l'OMS, la contrefaçon de médicaments touche 6% du marché mondial.

6.5. Evolution des marchés :

Les hologrammes de sécurité représentent aujourd'hui environ 60 % du marché total des hologrammes. Dans son rapport sur le marché de l'holographie publié en 2002, Reconnaissance International prévoit une croissance du marché des hologrammes de sécurité de l'ordre de 10% par an. Le développement des marchés fiduciaires et d'identité devrait être supérieur à celui de la protection des marques.

Ainsi, dans la foulée de la décision américaine d'imposer aux ressortissants des pays exemptés de visa de se doter d'un passeport biométrique pour entrer aux USA, Bruxelles a décidé fin 2004 d'imposer pour les pays membres de l'espace de Schengen l'insertion sur les prochains passeports européens d'identifiants biométriques. Nombre de pays ont également mis en chantier des projets de refonte de leurs autres documents d'identité (cartes d'identité, permis de conduire,...).

Par ailleurs, les nouvelles générations de billets de banque intègrent maintenant un hologramme.

6.6. Positionnement de la Société sur son marché

Le positionnement d'Hologram. Industries est spécifique dans l'univers de l'holographie, il repose sur les facteurs-clés de succès suivants :

- > un positionnement exclusif dans la fabrication de solutions optiques de haute sécurité,
- > une capacité à innover et à gérer des projets de développement lui permettant d'anticiper les besoins du marché en proposant des produits adaptés,
- > une puissance de recherche et développement lui permettant de garder une avance technologique certaine, illustrée par le gain de références prestigieuses.

Selon le management, la croissance future de la Société repose sur quatre éléments principaux :

- > Sa capacité d'étude et de gestion de projets industriels
 - conception graphique et optique
 - conception des produits (matériaux et chimie)
- > La maîtrise technologique de toutes les étapes de production
 - production de films estampés
 - enduction (évaporation sous vide et adhésifs)
 - finition
- > Une image haut de gamme, renforcée par des qualifications sécuritaires répondant aux exigences des principaux donneurs d'ordre internationaux,
- > Un positionnement de produits innovants : gammes Optofoil[®], Optoseal[®] et Optoproof[®], ou d'effets optiques de nouvelle génération (DID[®]).

6.7. Produits et services du Groupe

Les matrices (matrices et frais de conception)

Chaque nouveau contrat entraîne la fabrication d'une matrice holographique. Dans la majorité des cas, Hologram. Industries conserve par contrat le copyright de l'image optique et la propriété de la matrice.

Le chiffre d'affaires de la société intègre dans ce cas, une facturation de frais de création de l'image optique et des composants, facturation effectuée après le retour du bon à tirer validé par le client.

Dans certains cas exceptionnels, la matrice est acquise par le client. La société n'en détient plus la propriété ni le copyright. Il peut alors être prévu le versement de royalties par le client en fonction de l'utilisation de la matrice par Hologram. Industries ou par d'autres industriels pour la production en grande série des hologrammes.

Les composants optiques de sécurité

Communément appelés hologrammes, les composants optiques de sécurité résultent de la combinaison d'images holographiques ou micro-lithographiques interférentielles avec un support de transfert. Les produits sont donc livrés aux clients sous forme de bobines d'étiquettes (gamme Optoproof[®]), de films de marquage à chaud (gamme Optofoil[®]) ou de films de laminage (gamme Optoseal[®]).

La facturation est en général effectuée à l'unité d'hologrammes, ou au mètre linéaire dans le cas de pistes holographiques.

Le prix de vente par la société s'échelonne entre une fraction de centimes et au-delà de l'euro par hologramme en fonction de la dimension et de la complexité du produit.

La société dispose d'une gamme étendue d'images optiques divisée en trois catégories :

- > images optiques tri dimensionnelles Diagram® ;
- > images micro-lithographiques interférentielles telles que le Chromogram®, le Gyrogram®, l'Alphagram® ;
- > images par diffraction sur nano-structures telles que le DID®.

6.8. Fabrication

La fabrication des hologrammes de haute sécurité est intégralement réalisée sur son site de Bussy-Saint-Georges. La conception du site industriel a été réalisée afin de satisfaire aux normes de sécurité les plus strictes exigées par les principaux clients du Groupe (formalisées notamment par le groupement Carte Bancaire et la Banque Centrale Européenne). Les procédures de production répondent aux normes requises pour la production de composants optiques de sécurité. La Société a en particulier été agréée par la Banque Centrale Européenne pour la production d'hologrammes pour billets de banque et a été certifiée selon le référentiel CWA 14641:2003 des grands donneurs d'ordre du secteur de l'impression sécuritaire INTERGRAF.

Divisée en plusieurs ateliers, la production est placée sous la responsabilité du Directeur Technique.

Les étapes décrites ci-dessous présentes de façon sommaire le processus de fabrication :

> L'électroformage : atelier où matrices et clichés sont fabriqués et dupliqués par des procédés électrochimiques.

> L'estampage : procédés du type offset au cours duquel l'hologramme est transféré sur un film polyester.

> L'enduction / métallisation / démétallisation :

Métallisation sous vide : le film estampé est enduit d'une très fine couche de métal ou d'oxyde ou sulfure métallique afin d'augmenter la luminosité de l'hologramme par intensification de la diffraction de la lumière.

Démétallisation : le métal est enlevé sélectivement afin de lui donner un effet " d'impression " et ainsi d'augmenter l'esthétique et la sécurité du produit.

Enduction d'adhésifs : il s'agit de déposer des couches d'adhésifs, soit permanents, soit réactivables à chaud.

> La finition / découpe / refente : les films holographiques sont découpés, numérotés, et transformés en bobinots ou planches, directement utilisables par nos clients.

> Contrôle / édition / emballage : contrôle qualité et numérotation.

Toutes ces opérations sont réalisées dans l'unité intégrée de production que possède la société.

> Le studio de conception et le laboratoire holographie : ils constituent des points-clés du processus de fabrication. Hologram. Industries a porté une attention particulière à l'équipement et à l'organisation de ces entités.

Le studio est l'unité qui réalise le graphisme des hologrammes et définit les effets optiques de sécurité. Un responsable du studio assisté de trois graphistes, propose aux clients, en collaboration avec le responsable du laboratoire holographie, différents projets d'hologrammes.

Le laboratoire est l'unité qui réalise la production des matrices : gravure, laser, remontage (recombining) des images, réalisation des matrices de production par électroformage.

Dans le domaine de la duplication et de la production en séries de films, la société dispose d'une bonne maîtrise du processus industriel.

6.9. Concurrence

Un grand nombre d'intervenants sont présents sur le marché mondial de l'holographie. Cependant, la Société estime que dans le domaine de la haute sécurité, seul un petit nombre de sociétés constitue l'univers concurrentiel d'Hologram. Industries.

La société estime que, du fait de leur présence sur les segments de marché de l'authentification et de la sécurité, moins d'une dizaine de sociétés sont susceptibles de la concurrencer à l'échelon mondial. Parmi ces dernières, on peut citer :

<u>Raison sociale</u>	<u>Pays</u>
De La Rue	GB
American Bank Note Holographics (ABNH)	USA
Kurz / O.V.D. Kinegram	Allemagne / Suisse
Opsec (ex AOT)	GB / USA
Crown Roll Leaf	USA
Holopack	USA (continent Américain)
Hologramas de Mexico	Mexique (essentiellement actif en Amérique Latine)
Optaglio	GB

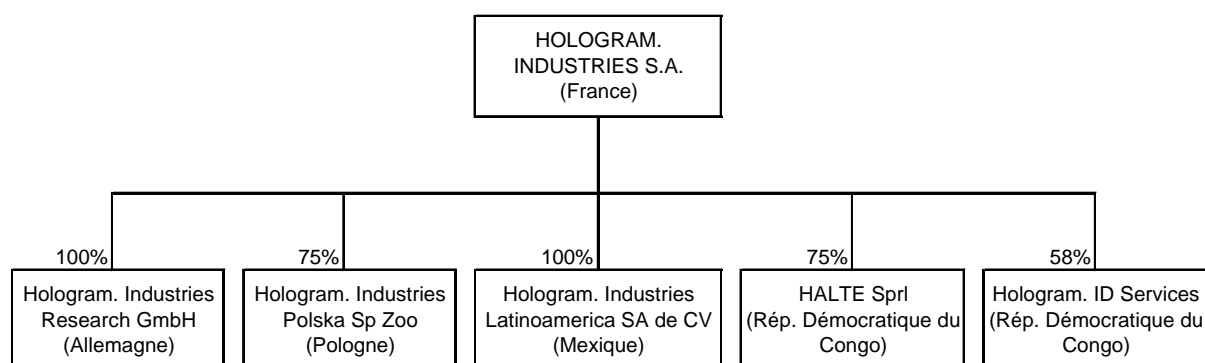
Les principaux concurrents d'Hologram. Industries sont :

- DE LA RUE HOLOGRAPHICS, filiale du leader mondial de l'impression de sécurité (la société fabrique les billets de banque de plusieurs pays), qui, à la différence des autres imprimeurs de sécurité, intègre une unité holographique (*informations financières non disponibles*) ;
- ABNH Inc : société basée aux Etats-Unis, dont la principale activité concerne la production d'hologrammes au profit des sociétés de cartes de transaction (MasterCard et Visa). Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 23,7 millions de \$ sur les neuf premiers mois de 2007 (*source ABNH*). Cette société a été rachetée par le groupe JDSU en décembre 2007 ;
- Opsec, née de la fusion de Applied Holographics en Angleterre et de Opsec aux Etats-Unis, cette société est présente sur l'ensemble du marché de l'holographie, et notamment dans le packaging. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 33,1 et 16,3 millions de £ au 31 mars 2007 (12 mois) et au 30 septembre 2007 (6 mois) respectivement (*source Opsec*) ;
- LEONARD KURZ, entreprise allemande spécialisée dans la production de machines et de films d'enduction qui possède un département de fabrication de composants holographiques. Cette société fabrique la majeure partie des hologrammes pour les billets de banque (*informations financières non disponibles*) ;
- O.V.D. Kinegram (filiale de Léonard Kurz depuis 1999, anciennement Landis & Gyr), le produit Kinegram a obtenu plusieurs marchés de référence dans le domaine de la haute sécurité fiduciaire (visa Schengen, billets de banque).

Compte tenu de la nature du marché de l'holographie de haute sécurité, et notamment du caractère confidentiel de ses applications, il n'existe pas à notre connaissance de statistiques fiables permettant d'évaluer la part de marché des différents acteurs.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme du groupe au 31 décembre 2007 et relations mère-filiales



7.1.1. Hologram. Industries Polska

Hologram. Industries détient 75 % du capital social de cette société de commercialisation de droit polonais depuis le 12 septembre 1994, dont le siège social est sis à Wroclaw. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 7,2 M€ sur 2007, contre 6,6 M€ sur 2006. Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 1,6 M€ sur l'exercice, contre 2,2 M€ en 2006. L'effectif de la filiale au 31/12/07 s'élève à 3 personnes.

7.1.2. Hologram. Industries Latinoamerica

Depuis le 30 mai 2001, Hologram. Industries détient 100% du capital social de cette société de commercialisation basée au Mexique. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 0,7 M€ sur 2007, en ligne avec le niveau d'activité enregistré sur 2006. Le résultat opérationnel courant était proche de l'équilibre sur les exercices 2007 et 2006. L'effectif de la filiale au 31/12/07 s'élève à 1 personne.

La Société a consenti, fin 2004 un abandon de créance d'un montant de 0,9 M€, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

7.1.3. Hologram. Industries Research GmbH

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition à effet 1^{er} janvier 2006 de 100% des parts sociales de la société allemande Dausmann Holographics (renommée ultérieurement Hologram. Industries Research), spécialisée dans la recherche optique et holographique. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 1,2 M€ sur 2007 (dont 1 M€ de facturations interco), contre 1,2 M€ sur 2006 (dont 0,4 M€ de facturations interco). Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 0,1 M€ sur l'exercice, contre 0,3 M€ sur 2006. L'effectif de la filiale au 31/12/07 s'élève à 8 personnes.

7.1.4. Hologram. Identification Services Sprl

Hologram. Industries détient 58% du capital social de cette société basée en République Démocratique du Congo depuis le 20 janvier 2006. L'activité opérationnelle de cette filiale, qui consiste à assurer l'informatisation de l'état civil et la délivrance de documents officiels sécurisés pour la communauté urbaine de Kinshasa, a commencé en mai 2006. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 0,6 M\$ sur 2007, contre 0,2 M\$ sur 2006, pour une perte opérationnelle de 0,3 M\$ sur 2007, contre une perte de 0,4 M\$ sur 2006. L'effectif de la filiale au 31/12/07 s'élève à 47 personnes.

7.1.5. Hologram. Authentication Labels Technologies Sprl

Hologram. Industries détient 75% du capital social de cette société basée à Kinshasa (République Démocratique du Congo) depuis le 15 décembre 2005. Le démarrage opérationnel de cette filiale, dont l'objet porte sur la mise en œuvre et l'exécution d'un programme de lutte contre la contrefaçon et le piratage des droits d'auteur, a été repoussé sur 2008.

7.1.6. Participations

Hologram. Industries détient une participation minoritaire à hauteur de 10% dans la société Hologram Maroc sans activité à ce jour.

7.1.7. Relations mère-filiales

Les principaux flux avec ses filiales de commercialisation concernent l'achat pour revente, à des prix de marché, des produits de la maison mère. Les autres flux intragroupe concernent le financement de ses filiales en phase de développement.

En milliers d'euros :

Données consolidées (sauf dividendes)	Société cotée	Pologne	Mexique	Allemagne	RDC	Total
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	6 134	44	2	213	24	6 417
Endettement financier hors groupe	2 385	-	-	-	-	2 385
Trésorerie au bilan	8 017	1 462	123	209	7	9 818
Flux de trésorerie lié à l'activité	3 245	1 556	(20)	231	16	5 028
Dividende versé dans l'exercice	(541)	(1 236)	-	-	-	-

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

La société mère conçoit, fabrique et commercialise des composants optiques d'authentification de haute sécurité, sur son site de Bussy Saint Georges (77). Ce site intègre également une activité de holding, comprenant l'essentiel des fonctions de support au profit de ses filiales. Les locaux industriels sont pris en location auprès de la SCI Bussy Industries au moyen d'un contrat à échéance août 2012.

8.2. Informations environnementales liées à ses immobilisations corporelles

Hologram. Industries utilise un process industriel impliquant l'utilisation de certaines substances chimiques. Compte tenu de la nature et du volume des produits utilisés dans les processus d'électroformage (solutions chimiques et électrolytiques) et d'enduction (vernis et adhésifs à base aqueuse ou solvant), la société est une « installation classée » soumise à déclaration auprès de la Préfecture.

Consommation d'énergie

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Consommation d'énergie électrique (kwh)	1 568 464	1 623 765
Consommation d'eau (m3)	14 170	17 515

Gestion des déchets

La gestion des déchets commence dès la conception des procédés de fabrication, étudiés pour limiter au maximum le taux de gâche.

La société génère des déchets « communs » tels que les déchets ménagers mais aussi, de part son activité sécuritaire, des déchets devant être incinérés ou broyés. L'incinération étant une activité polluante, ces déchets sont traités par une société extérieure. Les déchets sont systématiquement l'objet d'un broyage au sein de l'unité de production.

La société utilise d'autre part des solvants et produits chimiques stockés dans des endroits spécifiquement adaptés. Après utilisation, ces produits sont récupérés par des entreprises spécialisées dans le traitement des substances présentant un risque environnemental, dans le respect des procédures et normes en vigueur.

La Société a mis en place un tri sélectif permettant le recyclage du papier, des piles et des huiles usagées.

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Déchets ménagers (m ³)	600	460
Déchets à incinérer (tonnes)	19,8	31,6
Déchets chimiques (tonnes)	27,7	17,2

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Situation financière

9.1.1. Eléments bilantiels et ratios

L'actif net au 31 décembre 2007 s'élève à 16,9 M€, et peut se synthétiser comme suit (en M€)

	<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>	
Actifs non courants	6,4	Minoritaires	0,3	
Actif courants	8,9	Passifs non courants	2,7	
Disponibilités	9,8	Passifs courants	5,2	

La société dispose toujours d'un important levier d'endettement. Le ratio d'endettement net sur fonds propres (gearing) passe de -49% au 31/12/06 à -44% au 31/12/07.

Le taux de rentabilité économique reste élevé et s'établit à 31%. On peut décomposer ce ratio comme suit :

- un taux de profitabilité opérationnelle de 14,3% (résultat opérationnel courant retraité de l'impôt normatif – rapporté au chiffre d'affaires).
- Une rotation des capitaux investis de 2,2 (chiffre d'affaires rapporté aux capitaux employés).

9.2. Résultat

9.2.1. Compte de résultat synthétique de l'année 2007 par rapport à 2006

<i>en M EUR</i>	2007	% du CA	2006	% du CA	Var. 2007 / 2006
Chiffre d'affaires	21,1	100%	18,2	100%	2,9
Consommations matières	(3,1)	-15%	(3,1)	-17%	(0,0)
Marge brute	18,0	85%	15,1	83%	2,8
Autres produits d'exploitation	1,0		0,7		0,3
Charges de personnel	(6,6)	-31%	(5,6)	-31%	(1,0)
Autres achats et charges externes	(5,9)	-28%	(5,4)	-30%	(0,5)
Impôts et taxes	(0,7)	-3%	(0,7)	-4%	0,1
EBIT DA	5,8	27%	4,1	22%	1,7
Dotations aux amortissements	(1,3)	-6%	(1,7)	-9%	0,4
Dotations nettes aux provisions	0,0	0%	(0,2)	-1%	0,2
Résultat opérationnel courant	4,5	21%	2,2	12%	2,3
Coût de l'endettement financier net	0,2		0,2		(0,0)
Résultat courant avant impôts	4,7	22%	2,5	13%	2,3
Eléments non récurrents	-		-		-
Impôts sur les résultats	(1,3)		(0,5)		(0,7)
Résultat net ensemble consolidé	3,5		1,9		1,5
Intérêts minoritaires	0,3		0,4		(0,1)
Résultat net part du groupe	3,1	15%	1,5	8%	1,6
Résultat net par action (en EUR)	0,58		0,28		0,30

9.2.2. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>Variation</u>
Premier trimestre	4,8	3,1	55%
Deuxième trimestre	4,7	4,0	18%
Troisième trimestre	5,0	5,1	-2%
Quatrième trimestre	6,6	6,0	10%
Total	21,1	18,2	16%

Après une année 2006 contrastée, l'exercice 2007 a été marqué par une répartition relativement équilibrée du niveau d'activité sur les neuf premiers mois, au cours duquel les facturations se sont élevées entre 4,7 M€ et 5,0 M€ par trimestre.

En revanche, les facturations du quatrième trimestre 2007 ont atteint 6,6 M€, soit un niveau d'activité historique pour le Groupe, en progression de +10% par rapport à son précédent record d'activité enregistré au quatrième trimestre 2006 (6,0 M€).

Avec un niveau de facturation de 9,5 M€, le premier semestre 2007 a enregistré une progression de 35% par rapport à la même période sur 2006. Cette croissance bénéficie néanmoins d'un effet de base favorable, le premier semestre 2006 ayant été temporairement affecté par un effet de stock défavorable (7,1 M€ au S1-2006, en retrait de 2,5 M€ par rapport au S1-2005).

Parallèlement, la dynamique de nouvelles affaires sur 2007 est restée soutenue, avec un volume d'affaires réalisé par de nouveaux contrats de 3,3 M€ (3,5 M€ sur 2006).

Au global, le chiffre d'affaires du groupe à fin décembre 2007 s'établit à 21,1 M€, en progression de 16% par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires réalisé sur 2007 par la société et ses filiales peut se synthétiser comme suit (par origine de facturation) :

France	12,6 M€
Pologne	7,2 M€
Autres	1,3 M€
Total	21,1 M€

9.2.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
Europe de l'Ouest	7,7	36%	7,5	41%
Europe de l'Est	7,3	35%	6,8	37%
Moyen Orient, Afrique	1,3	6%	0,6	4%
Amériques	2,3	11%	1,9	10%
Asie / Pacifique	2,5	12%	1,3	7%
Total	21,1	100%	18,2	100%

Hologram. Industries réalise les trois quarts de son chiffre d'affaires hors de France. Conséquence des efforts commerciaux engagés les années précédentes, le rééquilibrage géographique de l'activité s'est poursuivi.

L'Europe de l'Est représente désormais 35 % du chiffre d'affaires global (contre 37% en 2006 et 44 % en 2005). Le chiffre d'affaires réalisé en Pologne a connu une progression de 0,6 M€ à 7,2 M€ (6,6 M€ en 2006).

La variation observée sur la zone Europe de l'Ouest s'explique principalement par la hausse du chiffre d'affaires réalisé en France qui représente 25% du total contre 23% l'année précédente.

L'activité hors Europe représente désormais 29% du chiffre d'affaires, contre 21% en 2006. Ces relais géographiques de croissance ont été les plus dynamiques, avec une croissance de 100% de la zone Moyen-Orient / Afrique, de 88% de la zone Asie-Pacifique et de 20% de la zone Amériques.

9.2.2.2. Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

(en millions d'euros)	2007		2006	
Identité des personnes	7,1	34%	7,1	39%
Identification des véhicules	7,3	35%	4,4	24%
Documents fiduciaires	1,5	7%	1,3	7%
Protection des marques	3,8	18%	3,3	18%
Autres	1,4	7%	2,0	11%
Total	21,1	100%	18,2	100%

L'activité documents d'identité s'élève à 7,1 M€ sur 2007, en ligne avec le niveau observé sur 2006. Le chiffre d'affaires réalisé sur les nouveaux contrats d'identité a compensé le recul observé sur les permis de conduire en Pologne. Le principal contrat gagné sur l'exercice concerne le passeport des Philippines. La variation du segment identification des véhicules s'explique principalement par la hausse du volume de véhicules vendus en Pologne.

Le segment fiduciaire passe de 1,3 M€ sur 2006 à 1,5 M€ sur 2007.

Le segment protection des marques est en progression de 0,5 M€ (3,8 M€ sur 2007 contre 3,3 M€ sur 2006). La croissance du segment a été portée principalement par le marché pharmaceutique.

Enfin, la variation du segment « Autres » s'explique notamment par la baisse d'activité enregistrée par l'activité d'Hologram. Industries Research, dont les refacturations d'études pour compte de tiers sont passées de 0,8 M€ sur 2006 à 0,2 M€ sur 2007.

9.2.3. Résultat opérationnel et résultat net

9.2.3.1. Marge brute

Les consommations de matières, retraitées de l'effet de la production stockée et de la production immobilisée s'élèvent à 15 % du chiffre d'affaires sur 2007, contre 17 % sur 2006. Cette amélioration s'explique principalement par les gains de rendements industriels réalisés.

9.2.3.2. Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	S1-2007	S2-2007	2007
Chiffre d'affaires	9,5	11,6	21,1
Résultat opérationnel courant	1,7	2,8	4,5
% du CA	18,2%	24,0%	21,4%

Le taux de rentabilité opérationnelle est fortement corrélé au niveau d'activité. Ainsi, au delà d'un point mort estimé à 15 M€, le Groupe génère une marge sur coûts variables élevée. Cet effet joue pleinement au deuxième semestre, dont la contribution a permis de dégager une marge opérationnelle de plus de 21% sur l'ensemble de l'année, en dépit de la poursuite des dépenses de R&D (à 1,9 M€, en progression de +33% par rapport à 2006) et d'une politique ambitieuse d'investissements industriels.

Les charges de personnel, ajoutées au coût des intérimaires, passent de 6,0 M€ sur 2006 (32,9 % du chiffre d'affaires) à 7,0 M€ sur 2007 (33,2 %). La variation de la masse salariale s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité, par les recrutements réalisés dans les fonctions commerciales et d'industrialisation, et par des primes collectives

liées à la performance économique (l'exercice 2006 n'avait pas donné lieu à l'attribution de ces primes). L'effectif moyen pondéré permanent (hors intérim) passe de 157 personnes en 2006 à 172 personnes sur 2007.

La variation des autres achats et charges externes se rationalise principalement par la hausse des charges commerciales variables.

Les dotations aux amortissements passent de 1,7 M€ sur 2006 à 1,3 M€ sur 2007, ce qui s'explique par la fin des périodes d'amortissement des programmes d'investissement importants réalisés à la fin des années 90. Cet effet devrait s'atténuer dans le futur sous l'effet de la hausse du niveau des investissements réalisés en 2007 et prévus sur 2008.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat opérationnel courant passe de 2,2 M€ en 2006 à 4,5 M€ sur 2007, soit un doublement. La marge opérationnelle courante passe de 12,2 % sur 2006 à 21,4 % sur 2007.

9.2.3.3. Résultat net

Le taux apparent d'imposition sur les bénéfices s'élève à 27 % sur 2007, contre 22 % sur 2006. La hausse du niveau d'imposition s'explique par l'effet sur 2006 des crédits d'impôts et par un produit d'impôt non récurrent consécutif à un litige fiscal.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat net consolidé – Part du groupe ressort à 3,1 M€ sur 2007 (15 % rapporté au chiffre d'affaires), contre 1,5 M€ sur 2006, soit un résultat net par action de 0,58 € (0,28 € en 2006).

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

La variation de la structure financière s'analyse comme suit :

	<u>EMPLOIS</u>		<u>RESSOURCES</u>
Investissements nets	1,1 M€	Capacité d'autofinancement	6,1 M€
Distribution dividendes	0,9 M€		
Rachat d'actions propres	1,9 M€		
Impôts versés	0,6 M€		
Variation du BFR	0,6 M€		
Trésorerie à la clôture	<u>9,8 M€</u>	Trésorerie à l'ouverture	<u>8,8 M€</u>
TOTAL	14,9 M€	TOTAL	14,9 M€

La capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement financier net et impôt) du groupe s'élève à 6,1 M€ sur 2007, en hausse de 2,7 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'activité de la société, intégrant la variation du BFR et l'impôt versé, a généré des flux excédentaires à hauteur de 5,0 M€. Le cash généré sur la période a été utilisé principalement pour le financement des investissements industriels (1,1 M€, hors refinancement lease-back), la distribution de dividendes pour 0,9 M€ et le rachat d'actions propres pour 1,9 M€. Au global, la trésorerie positive du groupe est en hausse de 1,0 M€. Nette de l'endettement, la trésorerie passe de 7,8 M€ sur 2006 à 7,4 M€ sur 2007.

Compte tenu de cette situation (voir note 3.27.4. des comptes consolidés), la Société n'anticipe pas d'élément remettant en cause sa capacité à honorer ses obligations et engagements contractuels tels que décrits dans la note 3.25 annexée aux comptes consolidés.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le marché de l'holographie de sécurité se caractérise par une évolution constante des demandes de la clientèle et par des normes industrielles évolutives. Pour le marché sur lequel se positionne la Société, l'innovation permanente en terme d'offre produits et solutions associées est une condition nécessaire au développement de son activité.

Pour le Groupe, il s'agit de conserver son avance technologique, ce qui nécessite de multiples projets d'étude en R&D. Les points d'entrée à l'innovation sont d'une part l'observation attentive des différents secteurs du marché, en particulier l'analyse des solutions concurrentes, et d'autre part, les technologies de base spécifiques de l'entreprise, à partir desquelles peuvent être utilisées et développées des solutions innovantes.

Par essence et compte tenu de la nature de leur activité, les sociétés de ce secteur ne rendent pas publics leurs savoir-faire ou technologies, chaque développement de produit exige donc de suivre l'intégralité du processus de recherche et développement en interne.

L'effort de la Société en matière de recherche et développement est au croisement de multiples domaines.

La fabrication de films holographiques repose sur la maîtrise de procédés très divers : outre l'optique, pour la réalisation des images, il convient de faire des développements en chimie, par exemple pour les adhésifs et les vernis, mais également acquérir et développer des connaissances en matériaux souples (destructibilité, estampage, découpe,...), en métallisation sous vide (évaporation d'aluminium, sublimation thermique,...), en procédés (marquages indélébiles, codage,...) et en ingénierie (études de procédés spécifiques,...).

Les étapes d'une recherche ou d'un développement peuvent impliquer toutes les compétences de l'entreprise.

L'origination des images holographiques et les nouveaux effets visuels : les designers du Studio ont une contribution à certains développements du visuel, ils ont en effet la responsabilité, en étroite collaboration avec le laboratoire d'optique, de valider les concepts visuels en termes de reconnaissance aisée par le public et de sécurité.

Le Laboratoire d'optique consacre une partie de ses ressources à mettre au point ou à améliorer des effets optiques, toujours dans le domaine des applications pour la sécurité. Le laboratoire ne travaille pas dans le domaine de l'holographie traditionnelle, telle qu'elle peut exister dans certains laboratoires publics, mais est spécialisé dans la création de réseaux de diffraction d'imagerie holographique résistants à la contrefaçon.

Il s'agit-là d'un savoir-faire infiniment moins répandu que celui des hologrammes traditionnels et qui a acquis tout son sens dans les domaines de la protection des billets de banque et des documents d'identité. Ainsi, les réseaux DID® développés expérimentalement par Hologram. Industries, ont permis, entre autres, de créer les images holographiques protégeant les nouvelles générations de passeports.

Le Laboratoire de R&D Chimie se consacre à la formulation de vernis et d'adhésifs : adhésifs thermo-réactivables par marquage à chaud, vernis de protection...

Le service Procédés et les Chefs de Projets ont une expertise des matériaux et de leur mise en œuvre. Les ingénieurs et techniciens de ces services prennent en charge certains projets de R&D.

Grâce à une organisation souple de l'entreprise, Hologram. Industries peut mettre à disposition des moyens techniques et industriels pour l'expérimentation de prototypes issus des cycles de recherche et développement.

L'expérimentation est donc réalisée sur les équipements de fabrication avec le soutien des techniciens experts. Les équipements de fabrication sont d'ailleurs conçus avec un maximum d'options, rendant possible la mise au point de futurs produits, non forcément anticipés au moment de l'investissement.

Les projets sont confiés à des ingénieurs ou à des responsables techniques experts, pour des développements spécifiques dans leur domaine d'expertise.

Les études de développement sont prises en charge par l'ingénieur responsable, ou par un responsable technique (ingénieur procédé, ingénieur de fabrication,...), qui dans ce cas aura la même responsabilité qu'un ingénieur de recherche pour le développement considéré.

Cette organisation par projets permet d'appréhender dès le départ d'une étude, quels sont les problèmes posés par la réalisation d'un nouveau produit, et ce à toutes les phases, depuis la recherche des matériaux jusqu'à l'industrialisation.

Les équipes R&D et projets gèrent les activités suivantes :

- les recherches à moyen terme, destinées à créer de nouveaux produits ;
- les études spécifiques demandées par des clients (adaptation d'un film à un support, étiquettes spéciales) ;
- le développement des procédés de production et des équipements industriels.

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition en 2006 de la société allemande Dausmann Holographics (renommée ultérieurement Hologram. Industries Research), spécialisée dans la recherche optique et holographique. Cette équipe d'experts a notamment développé des applications dans le secteur automobile, médical et de la sécurité. Son fondateur a reçu en 2005 le prix spécial de l'IHMA (International Hologram Manufacturers Association) pour sa contribution au développement de l'industrie holographique, notamment dans le domaine de la technologie des photopolymères holographiques utilisés pour sécuriser les passeports et cartes d'identité allemands. Son intégration permet au Groupe d'accélérer à moyen terme le développement de nouveaux produits propriétaires à forte valeur ajoutée.

Les coûts de recherche sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Dans la phase de développement, les critères IFRS d'immobilisation ne sont généralement cumulativement remplis qu'au stade de la génération des matrices.

Afin de maintenir son avance technologique et de préparer le futur, l'effort déployé par la société en matière de recherche et de développement s'est poursuivi sur l'exercice. Les dépenses afférentes se sont élevées à 1,9 M€ sur 2007, contre 1,4 M€ en 2006. Rapporté au chiffre d'affaires, le taux s'élève à 9,0 % sur 2007, contre 7,9 % sur 2006.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Informations non auditées par les Commissaires aux comptes.

Le portefeuille estimé d'activité récurrente se situe à date à 20 M€, contre 17 M€ à la même époque l'année précédente. Compte tenu du nombre et de l'importance des nouveaux projets en cours de négociation, le Groupe poursuit l'objectif de réaliser à nouveau une croissance à deux chiffres sur 2008. Compte tenu de la maîtrise de sa structure de coûts, la rentabilité du Groupe devrait être maintenue à un niveau élevé.

Communiqué de presse Chiffre d'affaires T1-2008 (Marne-la-Vallée, le 15 avril 2008)

« Chiffre d'affaires 1er trimestre 2008 : 5,3 M€(+10%)

Poursuite de la croissance

Conformément à ses objectifs, Hologram. Industries a enregistré une croissance de 10% du niveau de ses facturations au 1^{er} trimestre 2008, à 5,3 M€, contre 4,8 M€ sur la même période l'année précédente. Le volume d'activité réalisé par les nouvelles affaires a représenté 0,9 M€.

La croissance a été portée principalement par le segment des documents d'identité, qui représente 45% du chiffre d'affaires total de la période, suivi des documents d'identification des véhicules (29%).

Consolidation du rééquilibrage géographique.

	T1-08	2007
Europe de l'Ouest	34 %	36 %
Europe de l'Est	29 %	35 %
Reste du monde	37 %	29 %
<i>Dont Asie Pacifique</i>	16 %	12 %
<i>Dont Amériques</i>	13 %	11 %
<i>Dont Afrique Moyen Orient</i>	8 %	6 %

Avec un taux de progression de + 55 %, les zones hors Europe confirment leur potentiel et leur statut de relais de croissance.

Confirmation des objectifs 2008

Le rythme de développement observé au premier trimestre est conforme aux anticipations de la Société, qui prévoit une croissance à nouveau à deux chiffres sur l'ensemble de l'année 2008. »

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Non applicable.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Composition des organes d'administration et de direction

14.1.1. Composition du Conseil d'administration

Monsieur Hugues SOUPARIS (52 ans)

Président du Conseil d'administration de Hologram. Industries

22, avenue de l'Europe, Bussy Saint Georges, 77607 Marne la Vallée cedex - France

Monsieur Hugues Souparis a été nommé administrateur de la Société le 28 novembre 1988. Il est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille, spécialisé dans le design et la création de produits industriels. Il a ensuite effectué un parcours d'entrepreneur. Après avoir fondé puis cédé ses deux premières sociétés, il a occupé différentes responsabilités à la Cité des Sciences et de l'Industrie, parallèlement à la création d'Hologram. Industries en 1984. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il occupe les autres mandats suivants :

- Président de Hologram. Industries Latinoamerica SA de CV,
- Gérant de Hologram. Industries Research GmbH,
- Gérant de Hologram. Identification Services Sprl,
- Gérant de Hologram. Authentication Labels Technologies Sprl,
- Gérant de la SAS H.I. FINANCE,
- Gérant de la S.C.I. Bussy Industries,
- Administrateur d'OSEO Innovation,
- Vice Président d'Hologram. Industries Polska Sp z oo

Monsieur Jean Pierre BRICE (56 ans)

Administrateur indépendant

190, boulevard Haussmann, 75008 PARIS - France

Monsieur Jean-Pierre Brice a été nommé administrateur de la Société le 2 mars 1999. Diplômé de l'ESSEC (1976), il a notamment occupé jusqu'en 2003 la fonction de Directeur Général de la division Papiers Fins du groupe Arjo Wiggins, avant de créer le groupe papetier Adapack. Consécutivement à la liquidation des sociétés Adapack et Papeteries du Souche, M. Brice a rejoint en tant qu'associé le cabinet de conseil financier Capital Partner. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Il occupe les autres mandats suivants :

- Président Suffren Conseil et Développement SAS ;
- Administrateur de la société ALBASINI SA ;
- Gérant de BR Associés ;
- Gérant de BR Services ;
- Gérant de Guardiola Papiers SARL ;
- Gérant de Stratégie et Développement Partenaire.

Monsieur François POIRIER (47 ans)

Représentant permanent de la société Pléiade Investissement (précédemment BEFORE), administrateur indépendant

8, avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS - France

Monsieur François Poirier a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2004. Diplômé HEC (1981), il a effectué l'ensemble de son parcours dans le capital investissement. Il a dirigé Astorg, filiale du groupe Suez de 1990 à 1997. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Il occupe les autres mandats suivants :

- Président de Pléiade Investissement SAS (précédemment BEFORE) ;
- Président de Da Volterra SAS ;
- Administrateur de Seeft Management SAS ;
- Administrateur d'Industries et Finances Partenaires SAS ;
- Représentant permanent Pléiade Investissement de Léon de Bruxelles SA ;
- Représentant permanent Seeft Management de Smart Trade SA ;
- Administrateur de Softway SA ;
- Administrateur de Glow Entertainment Group SA ;
- Membre du Conseil de Surveillance d'Astorg Partners SAS ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Quietalis SAS ;
- Gérant de Poirier et Cie SARL ;
- Membre du Comité consultatif Ciblex Financière SAS.

Monsieur Daniel VANIER (68 ans)

Administrateur indépendant

Monsieur Daniel Vanier a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2004. Diplômé HEC (1963), il a notamment occupé de 1985 à 1999 les fonctions de Président Directeur Général du groupe NOVACEL, et de membre du Comité de Direction du groupe Chargeurs. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Il intervient en tant que conseil au développement dans plusieurs sociétés, et occupe les autres mandats suivants :

- Administrateur de la société ATOMIZ SA.

Monsieur Adam HEIMRATH (53 ans)

Administrateur

Ul. Klecinska 125, 54-413 Wroclaw - Pologne

Docteur en physique de l'université de Wroclaw et diplômé d'un 3^e cycle de l'Ecole centrale de Lyon, Monsieur Adam Heimrath est Président - Directeur Général de la filiale Hologram. Industries Polska Sp z oo. Il a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2003. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Il occupe les autres mandats suivants :

- Managing Director de Aimward Limited ;
- Associé D.M.P. sp z oo ;
- Président d'Hologram. Industries Polska Sp z oo ;
- Président de Silesia Invest sp z oo ;
- Associé Focal Optronics sp z oo ;
- Associé fondateur et administrateur de la « Foundation for Nanotechnology and Innovative Materials ».

Madame Michèle BAUR (51 ans)

Administratrice

Madame Michèle Baur a été nommée administratrice de la Société le 28 novembre 1988. Elle est concepteur d'applications multimédia auprès de la Cité des Sciences et de l'Industries. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Elle n'occupe pas d'autre mandat.

Monsieur Michel SOUPARIS (80 ans)

Administrateur

Monsieur Michel Souparis a été nommé administrateur de la Société le 28 novembre 1988. Commerçant retraité, il est le père de M. Hugues Souparis. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il n'occupe pas d'autre mandat.

La Société s'assure du respect de la loi relative au cumul des mandats.

Conformément aux statuts, les administrateurs sont actionnaires de la Société (minimum une action). Les jetons de présence sont attribués en fonction de la participation effective des membres aux séances du Conseil.

L'indépendance des administrateurs est appréciée au regard des critères du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003.

A la connaissance de la Société, aucun membre d'un organe d'administration :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- à l'exception de M. Jean-Pierre BRICE qui était précédemment Président des sociétés Adapack et Papeteries du Souche SAS (mises en liquidation), aucun autre administrateur n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.2. Composition de l'équipe dirigeante

Le Comité de Direction traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la Société dans ses différents aspects opérationnels et financiers. Il est composé de quatre membres, comprenant les dirigeants des principales fonctions de la Société.

La Société est dirigée par son fondateur Monsieur Hugues SOUPARIS, diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille, 52 ans. Monsieur SOUPARIS dispose de plus de 20 années d'expérience dans le domaine de l'holographie.

Monsieur Philippe HUET, Directeur du Développement Industrie, est titulaire d'un DEA de l'Institut d'Optique d'Orsay. Agé de 57 ans, il a une expérience de plus de 25 ans dans le domaine industriel, en particulier dans les technologies d'enduction de films. Il a rejoint Hologram. Industries en 1996.

Monsieur Fabio TREMOLADA, Directeur Technique, est ingénieur diplômé de l'Università degli studi de Milan, spécialisé en physique des particules. Agé de 37 ans, il a précédemment occupé différentes responsabilités au sein d'un groupe industriel italien spécialisé dans les films de sécurité. Il a rejoint Hologram. Industries en 2004.

Monsieur Grégory WAGEMANS, Directeur Général Adjoint - Finance, est diplômé de l'Ecole Supérieure Estienne (Industries Graphiques) et de l'ESC Nantes. Agé de 38 ans, il a précédemment occupé les fonctions d'auditeur financier senior au sein d'Arthur Andersen et de contrôleur financier au sein d'un groupe industriel international. Il a rejoint Hologram. Industries en 2004.

Madame Corinne MURCIA GIUDICELLI, Directrice Commercial et Marketing, est diplômée de l'ESC d'Amiens et titulaire d'un DESS Affaires internationales. Agée de 46 ans, elle a précédemment occupé différentes responsabilités commerciales et marketing au sein de la division câbles énergie et télécommunication d'un groupe international, notamment en Asie. Elle a rejoint Hologram. Industries en 2007.

14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, de l'un des membres d'un organe d'administration et de direction, et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs éventuels. Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur, ou à l'une quelconque de ses filiales, et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Les caractéristiques et modalités essentielles des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté au paragraphe 20.5 du présent document de référence.

15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

2007						
	Salaires Fixes	Salaires Variables	Participation intéressement	Avantages en nature	Jetons présence	Rémunération totale versée
Hugues SOUPARIS	144 583	10 000	-	5 340	7 000	166 923
Jean-Pierre BRICE	-	-	-	-	5 000	5 000
Michel SOUPARIS	-	-	-	-	4 000	4 000
Michèle BAUR	-	-	-	-	4 000	4 000
Adam HEIMRATH	110 745	-	-	3 681	-	114 426
Daniel VANIER	-	-	-	-	5 000	5 000
Pléiade Invest. (1)	-	-	-	-	4 000	4 000
Total	255 328	10 000	0	9 021	29 000	303 349

2006						
	Salaires Fixes	Salaires Variables	Participation intéressement	Avantages en nature	Jetons présence	Rémunération totale versée
Hugues SOUPARIS	140 000	-	7 674	4 804	7 000	159 478
Jean-Pierre BRICE	-	-	-	-	5 000	5 000
Michel SOUPARIS	-	-	-	-	4 000	4 000
Michèle BAUR	-	-	-	-	4 000	4 000
Josette SOUPARIS	-	-	-	-	4 000	4 000
Adam HEIMRATH	107 541	-	-	3 574	-	111 115
Daniel VANIER	-	-	-	-	5 000	5 000
BEFORE SA (1)	-	-	-	-	4 000	4 000
Total	247 541	0	7 674	8 378	33 000	296 593

(1) représentant permanent François POIRIER. La société d'investissement BEFORE a été renommée Pléiade Investissement fin 2007.

La rémunération variable des dirigeants est définie sur la base d'objectifs de performance économique du Groupe. Une prime d'un montant de 25 K€ a été allouée à M. Hugues SOUPARIS par le Comité des nominations et des rémunérations au titre de 2007 (versée début 2008).

Les avantages en nature alloués à MM. Hugues Souparis et Adam HEIMRATH concernent l'attribution d'un véhicule de fonction et d'une assurance vie. Il n'est pas prévu le versement d'une indemnité de fin de carrière aux mandataires sociaux.

Il n'a pas été attribué, ni par la société, ni par les sociétés qui lui sont liées au sens de l'articles L.225-180 du Code de Commerce, d'options de souscription d'actions aux mandataires sociaux d'HOLOGRAM. INDUSTRIES.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne.

En application des dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le Président du Conseil d'Administration, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport spécial présente dans une première partie les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Hologram. Industries au cours de l'exercice 2007, et dans une deuxième partie les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

En application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, un rapport des Commissaires aux Comptes de la société est établi au titre de l'exercice 2007, portant sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société, veille à leur mise en œuvre et contrôle la marche générale de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En date du 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration est composé de sept administrateurs, dont la liste est la suivante :

Monsieur Hugues SOUPARIS (Président)
Monsieur Jean-Pierre BRICE (administrateur indépendant)
Madame Michèle BAUR
Monsieur Michel SOUPARIS
Monsieur Adam HEIMRATH
Monsieur Daniel VANIER (administrateur indépendant)
Pléiade Investissement, représentant permanent François POIRIER (administrateur indépendant)

En application des recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003, les critères retenus par la Société afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la Société ou le Groupe sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de la société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou du Groupe, ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

La qualification d'administrateur indépendant est débattue annuellement par le Conseil d'administration au cours de la réunion relative à l'évaluation du gouvernement d'entreprise. MM. Jean-Pierre BRICE, Daniel VANIER et François POIRIER répondent aux critères d'indépendance du rapport Bouton.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'Administration est de l'ordre de 2 heures. Le taux moyen de participation au Conseil a été de 68%. Les jetons de présence sont versés aux administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil d'administration.

Les principaux points traités durant les Conseils ont été les suivants :

- Séance du 30 janvier 2007 : constatation d'une augmentation de capital par suite de levées d'options de souscription d'actions, réduction de capital par voie d'annulation d'actions, attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, rémunération du Président et questions diverses. Présence de 4 administrateurs sur 7 et d'un représentant du personnel.

- Séance du 19 mars 2007 : examen et arrêté des comptes annuels et consolidés, préparation de l'Assemblée Générale, mise en paiement du complément de prix de l'acquisition de la société Dausmann Holographics, mise en paiement des jetons de présence et questions diverses. Présence de 5 administrateurs sur 7, d'un Commissaire aux comptes et d'un représentant du personnel.
- Séance du 14 juin 2007 : projet de croissance externe, création d'un Comité Stratégie et Développement et questions diverses. Présence de 5 administrateurs sur 7, des 2 Commissaires aux comptes et d'un représentant du personnel.
- Séance du 26 juillet 2007 : examen des comptes semestriels, évaluation des pratiques de gouvernement d'entreprise et questions diverses. Lors de l'évaluation des pratiques de gouvernement d'entreprise, le Conseil a décidé de se mettre en conformité avec les pratiques internationales et de ramener le mandat de ses administrateurs à une durée de 3 années contre 6 précédemment. La modification statutaire correspondante a été soumise à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 14 juin 2007. Présence de 5 administrateurs sur 7 et d'un Commissaire aux comptes.

Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 18 juin 2004 a entériné la création de deux comités spécialisés chargés d'assister le Conseil, composés d'au moins 50% d'administrateurs indépendants.

Comité d'audit :

Le Comité d'audit a pour mission d'éclairer le Conseil d'Administration notamment sur les modalités d'arrêté des comptes (calendrier, principes, options comptables ...), le choix des auditeurs, l'organisation, les procédures et les systèmes de gestion de la société, l'examen des risques significatifs, des engagements hors bilan significatifs, du périmètre de consolidation du Groupe.

Il est composé de deux administrateurs indépendants, MM. Jean-Pierre BRICE (Président) et François POIRIER. La Présidence du Comité d'audit a été confiée à M. François POIRIER en date du 14 juin 2007, M. Jean-Pierre BRICE restant membre.

Sur 2007, le Comité d'audit s'est réuni trois fois (taux de participation 100 %) :

- examen des comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, programme de rachat d'actions et calendrier de communication financière,
- audit du contrôle interne de la filiale en Pologne,
- examen des comptes semestriels au 30 juin 2007, contrôle de gestion industriel et GPAO.

Pour remplir sa mission, le Comité s'appuie notamment sur l'audition des Commissaires aux comptes et du Directeur financier. Il procède à l'examen des honoraires et se prononce sur les modalités de renouvellement des Commissaires aux comptes.

Comité des rémunérations et des nominations :

Le Comité des rémunérations et des nominations émet un avis sur les orientations stratégiques de la société en matière de ressources humaines. Il assiste le Conseil d'Administration en formulant notamment des recommandations sur la composition du Conseil et des Comités, ainsi que sur la rémunération de leurs membres.

Il est composé de deux administrateurs indépendants, MM. Daniel VANIER (Président) et Jean-Pierre BRICE.

Sur 2007, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni trois fois (taux de participation 100 %), réunions au cours desquelles ont été abordés les sujets suivants :

- rémunération du Président et des membres du Comité de Direction.
- organisation et structure de la société ;
- orientations stratégiques en matière de ressources humaines.

Le Comité des rémunérations et des nominations se prononce sur les règles de fixation de la part variable des dirigeants et sur la politique d'attribution des stock-options et d'attribution gratuite d'actions. La rémunération variable des dirigeants est définie à partir d'objectifs de résultat du Groupe. La Société ne verse ni de prime de bienvenue ni de « golden » parachutes à ses dirigeants.

Comité de la stratégie et du développement :

En outre, le Conseil d'administration du 14 juin 2007 a entériné la création d'un comité de la stratégie et du développement chargé d'assister le Conseil, composé d'au moins 50% d'administrateurs indépendants.

Le Comité stratégie et développement a pour mission de donner au Conseil son avis sur les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et sur la politique de développement, et toute autre question stratégique importante dont le Conseil se saisit.

Il a également pour mission d'étudier en détail et de formuler un avis auprès du Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations majeures d'investissement, de croissance externe ou de désinvestissement et de cession.

Il est composé de 3 administrateurs indépendants : MM. Jean-Pierre BRICE (Président), François POIRIER et Daniel VANIER, et du Président du Conseil d'administration, M. Hugues SOUPARIS.

Sur 2007, le Comité stratégie et développement s'est réuni deux fois (taux de participation 100 %), réunions au cours desquelles ont été abordées différentes options de croissance externe.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration reprend en détail les dispositions évoquées dans le présent rapport. Il est disponible en ligne sous la rubrique « Gouvernement d'entreprise » des pages financières du site internet de la société www.hologram-industries.com

2. Description des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

a. Référentiel

Dans le cadre de la maîtrise de ses activités et de la prévention de ses risques, Hologram. Industries s'appuie sur le cadre de référence du contrôle interne publié en janvier 2007 par l'AMF, dont l'application a fait l'objet d'un certain nombre d'adaptations pour tenir compte des spécificités des valeurs moyennes et petites. Ainsi, la Société a tenu compte du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites en l'adaptant à son contexte propre.

Hologram. Industries adhère également aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées issus des rapports Vienot de juillet 1995 et de juillet 1999, ainsi que du rapport Bouton de septembre 2002, tels que repris dans le rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF d'octobre 2003. La société s'efforce notamment d'appliquer les recommandations relatives à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- la transparence et la divulgation des informations ;
- le respect des droits des actionnaires...

Néanmoins, compte tenu de la taille de la Société, les recommandations préconisées par le rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF sont appliquées en tenant compte de sa configuration spécifique.

b. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financière.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

3. Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Hologram. Industries et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe, au niveau de la maison mère et des filiales incluses dans le périmètre de consolidation.

4. Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

4.1 Organisation du contrôle interne

Les principaux acteurs exerçant les activités de contrôle interne au sein d'Hologram. Industries sont les suivants :

Le Comité de Direction : composé de cinq membres, il comprend les dirigeants des principales fonctions de la Société. Il traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la Société dans ses différents aspects opérationnels et financiers.

Le Comité se réunit mensuellement et à chaque fois que cette périodicité est incompatible avec l'urgence des sujets à traiter. Chaque membre assure le contrôle interne du département dont il a la charge. Une délégation de pouvoir a été définie pour les membres du Comité, qui ne peuvent engager seuls des dépenses au delà d'un certain seuil, deux signatures étant requises au delà de ce premier seuil, éventuellement complétée par la signature du Président-Directeur Général pour les engagements le justifiant.

Le service comptable et financier : composé de quatre personnes, ce service assure une double mission d'expertise et de contrôle. Ce contrôle, dont l'organisation est détaillée au paragraphe 4 du présent rapport, s'effectue sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'un audit annuel par les Commissaires aux Comptes de la Société. Ces derniers interviennent à l'issue du premier semestre sous la forme d'un examen limité et pour la clôture annuelle sous la forme d'une revue préliminaire, complétée par un audit des comptes de l'exercice. Les recommandations éventuellement formulées par ces derniers sont analysées, mises en œuvre et suivies par la Société.

Le service Sécurité : composé de trois personnes, ce service assure les missions principales de gestion du service sécuritaire de l'entreprise. Ce service est sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Le service Qualité Hygiène Sécurité et Environnement : composé de deux personnes, ce service assure les missions principales de :

- Gestion du Système de Management de la Qualité (S.M.Q.) en vigueur ;
- Gestion du Système de Management de la Sécurité et de l'environnement ;

Ce service est sous la responsabilité du responsable Q.H.S.E., ce dernier étant rattaché hiérarchiquement au Directeur Général Adjoint - Finance.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général : les dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce permettent au Conseil d'administration de choisir entre une Direction générale de la société assurée, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. Par décision du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est exercée par le Président. Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

4.2 Diffusion d'informations en interne

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Une convocation est adressée à chacun des membres du Conseil d'Administration au minimum dans les huit jours précédents la réunion. L'ensemble des documents et informations nécessaires aux délibérations et à la prise de décision est remis aux Administrateurs préalablement aux réunions du Conseil.

Préparation et organisation des travaux du Comité de direction

Le contrôle de gestion de la Société effectue mensuellement une analyse du « réalisé » sur le mois et en cumulé. Ces données sont rapportées aux prévisions budgétaires mensualisées et à l'exercice précédent. Ce contrôle est réalisé au niveau de chaque entité juridique et au niveau consolidé pour le Groupe. Le reporting de gestion est rapproché des situations comptables consolidées intermédiaires de manière à rationaliser les écarts éventuels et à assurer l'amélioration continue de l'information de gestion.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires ainsi que des indicateurs de mesure de la performance (KPI). Outre le suivi mensuel de l'activité et de la situation financière du Groupe, le reporting permet de suivre l'état des investissements réalisés, la situation de trésorerie ainsi que l'analyse des flux correspondants, les effectifs, le carnet de commandes et les principaux risques d'exploitation et constitue de fait un outil de contrôle interne clé pour notre groupe.

Ce reporting est principalement diffusé auprès du Comité de Direction. Ce dernier procède à l'analyse des données de la période au cours du deuxième comité mensuel, et décide des actions correctives à apporter le cas échéant.

Code de conduite des affaires

Les principes de conduite applicables à tous les salariés du Groupe sont formalisés au sein d'un Code de conduite des affaires.

Ce Code a pour objet de fixer les règles de comportement applicables à tous les collaborateurs dans le cadre leurs activités professionnelles, ainsi qu'aux représentants, mandataires, consultants et autres prestataires amenés à agir pour le compte du Groupe ou de ses différentes entités.

Chaque collaborateur, quelque soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités, les principes énoncés dans le Code de conduite des affaires, qui sont fondés sur une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail, et de veiller à ce que ceux-ci soient également appliqués au sein de son équipe ou par les personnes placées sous sa responsabilité.

Le Code couvre les principaux thèmes suivants :

- respect de la loi et de la réglementation (concurrence, délit d'initié, corruption...);
- prévention des conflits d'intérêt ;
- relations avec les tiers, engagements envers les clients, les salariés et l'environnement ;
- protection des actifs du Groupe ;
- transparence financière ;
- importance du contrôle interne ;
- mise en œuvre des principes de conduite et sanction aux manquements.

Le Code de conduite des affaires est disponible en ligne sous la rubrique « Gouvernement d'entreprise » des pages financières du site internet de la société www.hologram-industries.com

4.3 Système visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques

Afin de développer le niveau de maîtrise de son organisation face aux risques, la Société a finalisé un chantier d'identification et d'analyse de ses risques. Ce projet, qui s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, vise à compléter le dispositif existant en développant, à partir des processus opérationnels de l'entreprise, l'analyse et le traitement des risques.

Cette démarche a pour principaux objectifs de :

- Disposer, à partir d'une matrice d'aversion au risque (seuil de matérialité et potentialité), d'une cartographie des risques afin de connaître pour chaque processus, l'exposition aux situations de risques et les niveaux de vulnérabilité associés ;
- Définir un plan d'action d'améliorations visant à mettre en place ou optimiser les dispositifs existants, de corriger le cas échéant les dysfonctionnements identifiés, et au final d'augmenter le niveau de maîtrise des risques.

Cette démarche sera mise à jour et testée régulièrement afin de la pérenniser et d'en assurer l'efficacité.

4.4 Activités de contrôle

a. Démarche

La partie relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société a été établie sur la base d'un recensement et d'une description factuelle des procédures existantes. Cette démarche s'inscrit dans une perspective dynamique, qui permettra à la Société d'améliorer en permanence l'efficacité de son contrôle interne.

b. Objectifs

Les procédures mises en place ont pour objet :

- de veiller à ce que la réalisation des opérations et des actes de gestion ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par la Direction générale, les lois et règlements en vigueur, ainsi que les règles internes à la Société,
- de vérifier que les informations données et les communications aux organes sociaux sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des principaux objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, et tout particulièrement dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il vise à réduire au maximum l'exposition au risque de la Société mais ne peut constituer une garantie absolue de non survenance du risque.

Outre les activités de contrôle encadrant les processus administratifs et comptables existant au sein du groupe, les activités de contrôle majeures relatives aux processus opérationnels sont les suivantes :

▪ *Organisation du contrôle produit*

Le contrôle des produits est assuré au sein de la Société par deux services distincts :

- le service Qualité, responsable des contrôles qualité des produits et de leurs composants ;
- le service Contrôle et Finitions dont la principale mission est le tri et le contrôle des produits entre les différentes étapes de fabrication, afin de détecter et d'écarter les produits suspects ou non conformes.

Le service Q.H.S.E. assure le pilotage du S.M.Q. mis en œuvre au sein de la Société. La démarche du S.M.Q. est supportée par des correspondants Qualité qui en assurent la mise en œuvre, la gestion et le suivi au niveau de chacun des services de la Société.

La tenue de revues de direction périodiques permet d'informer régulièrement la direction de la Société de l'atteinte des objectifs définis, de l'aboutissement des actions engagées pour améliorer de façon continue les prestations réalisées, et d'assurer l'efficacité globale du S.M.Q.

Le service Q.H.S.E. s'appuie notamment sur le référentiel ISO 9001:2000, et sur le manuel Qualité de la Société. Ce manuel Qualité décrit les différentes dispositions applicables au sein de l'entreprise afin d'assurer le respect de normes de conformité des produits livrés. Ces dispositions s'appuient sur un système composé de processus identifiés, décrits par l'intermédiaire d'un système documentaire formé de procédures, d'instructions, de modes opératoires qui décrivent les différentes fonctions et opérations réalisées au sein de l'entreprise.

▪ *Organisation du contrôle sécurité*

Le service Sécurité a pour principales missions de :

- garantir la sécurité et l'intégrité du site de fabrication de Bussy St Georges,
- prévenir toute intrusion au sein des locaux de l'entreprise,
- gérer l'accueil des visiteurs et des fournisseurs;
- sensibiliser et de former les employés de l'entreprise aux règles de sécurité,
- garantir le respect des règles de sécurité établies,
- éviter toute fraude ou vol par des personnes mal intentionnées,
- maintenir les différents moyens sécuritaires en conformité.

L'audit de certification du système sécuritaire de la société selon le référentiel CWA 14641:2003 a permis de démontrer la conformité du système en place et le respect des exigences définies par les grands donneurs d'ordres du secteur d'impression sécuritaire.

4.5 Surveillance

Compte tenu de sa taille, le groupe Hologram ne dispose pas d'une équipe d'audit interne dédiée. La surveillance des dispositifs de contrôle interne est assurée par le Directeur Général Adjoint Finance qui diligente toute investigation qu'il juge nécessaire. Ainsi, au cours de l'exercice 2007, un audit interne de la filiale polonaise a été réalisé par un cabinet d'audit. Le Comité d'Audit exerce également un rôle actif en matière de surveillance du dispositif de gestion des risques.

5. Elaboration de l'information comptable et financière

Compte tenu de la taille du Groupe, certaines des fonctions reprises ci-après ne disposent pas systématiquement d'une organisation dédiée, ces fonctions sont réparties parmi les membres de la Direction administrative et financière selon les compétences particulières requises, elles peuvent être cumulées par ces derniers, dans le respect du principe de séparation des tâches.

- Comptabilité : la comptabilité a pour objectifs :

- De contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière ;
- De garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la Société ;
- D'assurer la disponibilité des informations financières sous une forme permettant leur compréhension et de leur utilisation efficace ;
- D'assurer la production des comptes sociaux et consolidés du Groupe dans des délais répondant aux obligations légales et aux exigences du marché financier ;
- De définir et contrôler l'application des procédures de sécurité financière et notamment le respect du principe de séparation des tâches ;
- D'intégrer les procédures de sécurité financière dans les systèmes d'information comptables et de gestion, ainsi que d'identifier et de réaliser les autres évolutions nécessaires.

La comptabilité de la Société s'appuie sur le référentiel suivant :

- les dispositions légales et réglementaires applicables en France,
- le Plan Comptable Général de 1999 mis à jour,
- le règlement européen n°1606/2002 sur les normes comptables internationales IAS/IFRS,
- les avis et recommandations ultérieurs.

Les liasses de consolidation sont établies sur la base des référentiels applicables localement, les retraitements d'homogénéisation avec les principes du Groupe sont effectués au niveau central.

- Contrôle de gestion : le contrôle de gestion en place au sein de la Société a pour objectifs :

- D'animer le processus d'élaboration du plan à moyen terme, du budget et des re-prévisions périodiques, ainsi que la définition des objectifs opérationnels et financiers ;
- De mettre en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilité ;
- D'analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliciter les causes et de suivre la mise en place des mesures correctives appropriées ;
- De s'assurer de l'exactitude des données de base et de contrôler la cohérence des restitutions des systèmes d'information financière.

- Trésorerie et financement : cette fonction a pour objectifs :

- De suivre et contrôler le risque de change ;
- De préserver la confidentialité des procédures de sécurisation des paiements ;
- D'Attribuer les délégations de pouvoir à un nombre limité de collaborateurs qui sont seuls habilités à traiter une liste limitative d'opérations financières, selon les seuils et procédures d'autorisation définis.

Les soldes et relevés bancaires des filiales sont accessibles depuis la maison mère qui exerce un contrôle sur la trésorerie.

- Communication financière :

La fonction communication financière est chargée de la diffusion en interne et à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

6. Plan d'actions et perspectives 2008

La Société se fixe comme objectif d'effectuer annuellement une mise à jour de la cartographie et de l'évaluation de ses risques. Un plan d'actions visant à améliorer les dispositifs existants a été défini. Les risques identifiés ont été distribués, par process ou par nature de risque, à un responsable qui est en charge d'organiser les actions de réduction des risques.

Je vous rendrai compte, dans mon rapport de l'exercice clos le 31 décembre 2008, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne, et des principales actions mis en œuvre sur l'exercice.

En conclusion, je vous rappelle que le contrôle interne a pour objectif majeur de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

16.2. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hologram Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly sur Seine, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

CAP EXPERT

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick GRIMAUD

Christian LEMAIGRE DUBREUIL

17. SALARIES

17.1. Effectif

Effectifs d'Hologram. Industries et de ses filiales consolidées par intégration globale :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>		<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Cadres	39	40	France	111	105
Agents de maîtrise	13	15	Etranger	60	60
Employés/ouvriers	119	110			
Total	171	165		171	165

L'effectif moyen pondéré s'élève à 172 salariés sur 2007 (157 sur 2006).

17.2. Participation et stock options des dirigeants

M. Hugues Souparis détient directement et indirectement plus de la moitié du capital (54,27%) et plus des 2/3 des droits de vote.

Situation en capital et en droit de vote (1)	<u>Nombre</u>		<u>Pourcentage</u>	
	Actions	Voix	Actions	Voix
H.I. Finance	2 875 927	5 747 554	51,60%	68,09%
M. Hugues Souparis	149 302	298 604	2,68%	3,54%
Total	3 025 229	6 046 158	54,27%	71,63%

(1) Sur la base du capital social et des droits de vote calculés au 31/12/07

Il n'a pas été attribué, ni par la Société, ni par les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

17.3. Participation des salariés au capital de l'émetteur

Options de souscription d'actions

Le Conseil d'Administration du 23 mars 1998, conformément aux termes d'une délibération en date du 5 novembre 1997 de l'Assemblée Générale Extraordinaire et dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code du Commerce, a arrêté les termes d'un premier plan de souscription d'actions.

Le prix de souscription des actions sera égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution des options, minorée, le cas échéant, d'une remise qui sera déterminée par le Conseil d'administration le jour de l'attribution, étant précisé que l'usage en vigueur est de fixer la remise à 5 %, sans que le prix de souscription ainsi déterminé puisse être inférieur au cadre légal en vigueur au jour de l'attribution, soit à ce jour 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties.

L'impact des engagements au 31/12/2007 qui en résultent peuvent être résumés comme suit :

Tranche	n°4	n°5	N°6	n°7	n°9	n°10
Date d'assemblée	05/11/97	05/11/97	05/11/97	05/11/97	05/11/97	05/11/97
Date du conseil d'administration	01/08/00	02/10/00	06/04/01	29/06/01	14/12/01	21/01/02
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 200	630	6 451	2 465	1 492	2 787
<i>dont part relative aux dix premiers attributaires salariés</i>	-	-	3 037	1 318	-	2 061
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)</i>	-	-	-	-	-	-
Nombre de dirigeants concernés	-	-	-	-	-	-
Point de départ d'exercice des options	1/08/03	1/10/03	1/04/04	1/07/04	14/12/04	21/01/05
Date d'expiration	31/07/08	30/09/08	30/03/09	30/06/09	13/12/09	20/01/10
Prix de souscription	13,90 €	14,23 €	6,44 €	8,24 €	3,89 €	4,22 €
Modalités d'exercice :						
20 % à compter du	1/08/03	1/10/03	1/04/04	1/07/04	14/12/04	21/01/05
60 % à compter du	1/08/05	1/10/05	1/04/06	1/07/06	14/12/06	21/01/07
20 % à compter du	1/08/07	1/10/07	1/04/08	1/07/08	14/12/08	21/01/09
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2007	-	-	17 276	3 686	5 964	2 365

Ces tableaux tiennent compte de la division du nominal intervenue à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2000.

La durée de l'autorisation donnée au Conseil par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 1997 arrivant à expiration au mois de novembre 2002, l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2002 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en place un nouveau plan d'option de souscription d'actions.

Tranche	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6
Date d'assemblée	10/06/02	10/06/02	10/06/02	10/06/02	10/06/02	10/06/02
Date du conseil d'administration	10/06/02	23/09/02	20/01/03	18/06/03	18/06/04	08/11/04
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	8 800	5 550	3 354	4 900	5 900	15 000
<i>dont part relative aux dix premiers attributaires salariés</i>	8 500	5 550	-	3 000	3 000	15 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)</i>	-	-	-	-	3 000	15 000
Nombre de dirigeants concernés	-	-	-	-	1	1
Point de départ d'exercice des options	10/06/05	23/09/05	21/01/06	19/06/06	18/06/07	08/11/07
Date d'expiration	09/06/10	22/09/10	20/01/11	18/06/11	17/06/12	07/11/12
Prix de souscription	2,73 €	1,94 €	1,94 €	3,77 €	3,70 €	2,99 €
Modalités d'exercice :						
20 % à compter du	10/06/05	23/09/05	21/01/06	19/06/06	18/06/07	08/11/07
60 % à compter du	10/06/07	23/09/07	21/01/08	19/06/08	18/06/09	08/11/09
20 % à compter du	10/06/09	23/06/09	21/01/10	19/06/10	18/06/11	08/11/11
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2007	3 000	12 847	646	200	100	-

La durée de l'autorisation donnée au Conseil par l'Assemblée Générale du 10 juin 2002 arrivant à expiration, l'Assemblée Générale du 16 juin 2005 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en place un nouveau plan d'option de souscription et/ou d'achat d'actions.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions fixé par le Conseil d'administration ne pourra être inférieur à 95% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action au cours des 20 séances de Bourse précédant le jour où ces options seront consenties.

Tranche	n°1	n°2
Date d'assemblée	16/06/05	16/06/05
Date du conseil d'administration	20/03/06	30/01/07
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	12 000	10 000
<i>dont part relative aux dix premiers attributaires salariés</i>	12 000	10 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	-	-
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)</i>	12 000	-
Nombre de dirigeants concernés	1	-
Point de départ d'exercice des options	20/03/10	31/01/11
Date d'expiration	19/03/14	30/01/15
Prix de souscription	11,28 €	10,33 €
Modalités d'exercice :		
40 % à compter du	20/03/10	31/01/11
60 % à compter du	20/03/12	31/01/13
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2007	-	-

L'exercice des options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2007 (84 579 options) représente 1,5% du capital après création des actions nouvelles.

Exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux :

Tranche	Nombre total d'options souscrites	Prix moyen pondéré	n° 3	n° 6	n° 7	n° 9	n° 10
			5 novembre 1997				
Date d'assemblée			07/01/00	06/04/01	29/06/01	14/12/01	21/01/02
Date du conseil d'administration							
Options détenues sur l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, levées durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.	23 154	4,40	2 970	4 788	2 193	1 256	1 850

Tranche	Nombre total d'options souscrites	Prix moyen pondéré	n° 1	n° 2	-	-	-
Date d'assemblée			10 juin 2002				
Date du conseil d'administration			10/06/02	23/09/02	-	-	-
Options détenues sur l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, levées durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.	23 154	4,40	800	9 297	-	-	-

Attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux :

Tranche	Nombre total d'options attribuées	Prix moyen pondéré	n° 2	-	-	-	-
Date d'assemblée			16 juin 2005				
Date du conseil d'administration			30/01/07	-	-	-	-
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	10 000	10,33	10 000	-	-	-	-

Actionnariat salarié : le nombre de titres issus de l'exercice des options de souscription consenties aux salariés présents dans l'entreprise au 31 décembre 2007 s'élève à 36 250 actions.

D'autres informations sur les plans de souscription d'actions figurent en note 3.23 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

17.4. Schéma d'intéressement du personnel

Les salariés de la Société bénéficient en France d'accords de participation aux bénéfices. Les modalités de calcul de la participation reposent sur la formule légale. Au cours des cinq derniers exercices, le montant de la participation des salariés aux résultats s'est élevé à 128 K€ et 66 K€ au titre des exercices 2007 et 2005 respectivement. Par ailleurs, un accord d'intéressement, basé sur la performance économique du Groupe a été conclu le 9 juin 2005 pour une durée de 3 ans avec les salariés (104 K€ et 145 K€ au titre des exercices 2007 et 2005 respectivement).

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du 1/20^{ème}, du 1/10^{ème}, des 3/20^{ème}, du 1/5^{ème}, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des 19/20^{ème} du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Situation en capital et en droits de vote	31/12/2007			
	Nombre		Pourcentage	
	Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance	2 875 927	5 747 554	51,60%	68,09%
M. Hugues Souparis	149 302	298 604	2,68%	3,54%
Sous-total Hugues SOUPARIS	3 025 229	6 046 158	54,27%	71,63%
Auto détention (2)	189 177	0	3,39%	0,00%
Public	2 359 593	2 394 937	42,33%	28,37%
Total	5 573 999	8 441 095	100%	100%

(1) 3 059 710 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double au 31 décembre 2007

(2) Dont quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité 3 672 actions

Au 31/12/2007, 58,7% des titres sont gérés sous la forme nominative.

La société H.I. Finance a déclaré avoir franchi individuellement à la hausse en date du 24 janvier 2007, par suite d'un reclassement à son profit d'actions détenues préalablement directement par M. Hugues SOUPARIS, le seuil de 2/3 des droits de vote. Par ailleurs, M. Hugues SOUPARIS a déclaré avoir directement franchi à la baisse en date du 24 janvier 2007 le seuil de 5% des droits de vote.

Au total, M. Hugues Souparis détient directement et indirectement plus de la moitié du capital (54,27%) et plus des 2/3 des droits de vote. Par ailleurs, M. Hugues SOUPARIS détient 99,99% des actions de la holding HI FINANCE.

A la connaissance de la société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni action de concert.

Lors du dernier TPI arrêté au 31 janvier 2008, le flottant était détenu à hauteur de 62 % par des investisseurs institutionnels (source Euroclear). Le nombre d'actionnaires individuels est estimé à environ 2 600. A la connaissance de la société, aucun actionnaire du « Public » ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, 5 % ou plus du capital et des droits de vote de la Société.

Situation en capital et en droits de vote	31/12/2006			
	Nombre		Pourcentage	
	Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance	2 871 627	5 719 183	50,98%	66,76%
M. Hugues Souparis	153 602	307 204	2,73%	3,59%
Sous-total Hugues SOUPARIS	3 025 229	6 026 387	53,71%	70,35%
Auto détention (2)	107 252	0	1,90%	0,00%
Public	2 500 169	2 539 819	44,39%	29,65%
Total	5 632 650	8 566 206	100%	100%

(1) 3 040 808 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double au 31 décembre 2006

(2) Dont quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité 2 119 actions

Situation en capital
et en droits de vote

		31/12/2005			
		Nombre		Pourcentage	
		Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance		3 046 977	5 651 584	54,82%	67,67%
M. Hugues Souparis		153 602	307 204	2,76%	3,68%
Sous-total Hugues SOUPARIS		3 200 579	5 958 788	57,58%	71,34%
Auto détention (2)		4 775	0	0,09%	0,00%
Public		2 353 132	2 393 502	42,33%	28,66%
Total		5 558 486	8 352 290	100%	100%

(1) 2 798 579 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double au 31 décembre 2005

(2) Quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La Société n'a pas enregistré de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sur l'exercice 2007.

A sa connaissance, en dehors des informations mentionnées au paragraphe 18 du présent document de référence, aucune personne physique, entité groupe de personnes physiques ou d'entités agissant de concert ne détient plus de 10 % des titres émis ou des droits de vote d'Hologram. Industries.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Hologram Industries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des provisions pour dépréciation de stocks, telles qu'indiquées dans la note 2.6.6 des méthodes et règles d'évaluation décrites dans l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, décrites dans l'annexe, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des approches retenues et des évaluations qui en résultent.
- Votre groupe constitue des provisions pour risques et charges conformément à la note 2.6.12 des méthodes et règles d'évaluations décrites dans l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur une prise de connaissance des documents supportant les estimations retenues par le groupe, des évaluations comparées avec celles du groupe et un examen des événements postérieurs venant corroborer les estimations concernées. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly sur Seine, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

CAP EXPERT

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick GRIMAUD

Christian LEMAIGRE DUBREUIL

20.2. COMPTES CONSOLIDÉS

BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF (K EUR)	NOTES	31/12/07	31/12/06
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	434	434
Immobilisations incorporelles	3.1	291	350
Immobilisations corporelles	3.2	5 316	3 844
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Autres actifs financiers		376	206
Actifs d'impôts différés		-	-
TOTAL		6 417	4 833
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4	2 711	2 615
Clients et autres débiteurs	3.5	5 793	4 965
Actifs d'impôts exigibles	3.5	404	354
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6	9 818	8 802
TOTAL		18 726	16 736
TOTAL ACTIFS		25 143	21 569
PASSIF (K EUR)	NOTES	31/12/07	31/12/06
Capital		1 115	1 127
Primes d'émission		2 753	3 415
Actions propres		(2 086)	(990)
Ecarts de conversion		-	-
Résultats accumulés non distribués		15 139	12 492
CAPITAUX PROPRES GROUPE		16 921	16 044
Intérêts minoritaires		297	282
CAPITAUX PROPRES		17 218	16 326
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions - part à plus d'un an	3.9	121	259
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	3.10	2 005	645
Passifs d'impôts différés	3.7	539	191
TOTAL		2 665	1 095
PASSIFS COURANTS			
Provisions - part à moins d'un an	3.9	65	10
Emprunts et dettes financières échus à moins d'un an	3.10	380	317
Fournisseurs et autres créditeurs	3.11	3 662	3 340
Engagements envers le personnel		722	381
Impôt courant		431	100
TOTAL		5 260	4 148
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		25 143	21 569

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

K EUR	NOTES	2007	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.20	21 080	18 193
Autres produits de l'activité		1 030	714
Achats consommés		(3 064)	(2 744)
Variation des stocks de produits en cours et finis		(37)	(307)
Charges de personnel		(6 634)	(5 616)
Charges externes		(5 923)	(5 440)
Impôts et taxes		(662)	(740)
Dotations aux amortissements	3.14	(1 289)	(1 662)
Dotations aux provisions	3.14	15	(177)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		4 516	2 221
Autres produits et charges opérationnels		-	-
RESULTAT OPERATIONNEL		4 516	2 221
Produits de trésorerie et équivalents		221	281
Coût de l'endettement financier brut		(26)	(46)
Coût de l'endettement financier net		195	235
Autres produits et charges financiers		-	-
Charge d'impôt sur le résultat	3.16	(1 257)	(536)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 454	1 920
Dont actionnaires de l'entité mère		3 144	1 533
Dont intérêts minoritaires		310	387
Résultat net par action - part du groupe	3.17	0,58	0,28
Résultat net dilué par action - part du groupe	3.17	0,58	0,28

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

K EUR	2007	2006
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3 454	1 920
Dotations nettes aux amortissements & provisions	1 110	1 412
Autres produits et charges calculés	474	(191)
Plus et moins-values de cession	36	(6)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	5 074	3 135
Coût de l'endettement financier net	(195)	(235)
Charge d'impôt	1 257	536
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	6 136	3 436
Impôts versés	(550)	(465)
Diminution (augmentation) des Stocks	(96)	439
Diminution (augmentation) des Clients	(505)	137
Diminution (augmentation) des Autres débiteurs	(692)	(2)
Augmentation (diminution) des Fournisseurs	199	(175)
Augmentation (diminution) des Autres créditeurs	536	(756)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	5 028	2 614
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(59)	(87)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 013)	(503)
Cessions d'actifs immobilisés non financiers	-	-
Incidence des variations de périmètre (nette de la trésorerie acquise)	-	(144)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(1 072)	(734)
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	145	304
Rachats et reventes d'actions propres	(1 915)	(948)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(541)	(667)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(309)	(436)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	120	60
Remboursements d'emprunts	(329)	(342)
Intérêts financiers versés	-	16
Autres flux liés aux opérations de financement	(184)	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(3 013)	(2 013)
Incidence des variations de cours des devises	60	(2)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 003	(135)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	8 794	8 929
TRESORERIE A LA CLOTURE	9 797	8 794

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Ecart de conversion	Autres réserves	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2006	5 558 486	1 112	3 126	11 659	(42)	-	(32)	15 823	291	16 114
Exercice d'options de souscription d'actions	74 164	15	288	-	-	-	-	303	-	303
Coût des stock-options	-	-	-	-	-	-	21	21	-	21
Résultat de la période	-	-	-	1 533	-	-	-	1 533	387	1 920
Variation des actions propres	-	-	-	-	(948)	-	-	(948)	-	(948)
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	35	35
Indemnités départ à la retraite	-	-	-	-	-	-	(26)	(26)	-	(26)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	5	5	5	10
Distribution dividendes (0,12 € par action)	-	-	-	(667)	-	-	-	(667)	(436)	(1 103)
Situation au 31 décembre 2006	5 632 650	1 126	3 414	12 525	(990)	-	(32)	16 044	282	16 326
Exercice d'options de souscription d'actions	31 482	6	139	-	-	-	-	145	-	145
Annulation d'actions propres	(90 133)	(18)	(801)	-	-	-	-	(819)	-	(819)
Coût des stock-options	-	-	-	-	-	-	27	27	-	27
Indemnités départ à la retraite (1)	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)	-	(4)
Résultat de la période	-	-	-	3 144	-	-	-	3 144	310	3 454
Variation des actions propres	-	-	-	-	(1 096)	-	-	(1 096)	-	(1 096)
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	21	21	14	35
Distribution dividendes (0,10 € par action)	-	-	-	(541)	-	-	-	(541)	(309)	(850)
Situation au 31 décembre 2007	5 573 999	1 114	2 752	15 128	(2 086)	-	12	16 921	297	17 218

(1) Un "état des charges et des produits comptabilisés" est présenté en note 3.8.

HOLOGRAM. INDUSTRIES

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Hologram. Industries est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 1982. Le Groupe conçoit, fabrique et commercialise des composants optiques d'authentification de haute sécurité. La Société, dont le siège social est sis au 22, avenue de l'Europe, 77607 Bussy Saint Georges, est cotée à Paris sur le compartiment C de l'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers consolidés d'Hologram. Industries au 31 décembre 2007, arrêtés par le Conseil d'administration du 10 mars 2008.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1. Cadre comptable

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2007. En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des comptes ont été appliqués conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS.

Les nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2007 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 :

- IFRS 7 : information à fournir sur les instruments financiers
- IAS1 : information à fournir sur le capital
- IFRIC 7, Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes
- IFRIC 8 : champ d'application d'IFRS 2, Paiements fondés sur des actions
- IFRIC 9 : réévaluation des dérivés incorporés
- IFRIC 10 : Information financière intermédiaire et Pertes de valeur (dépréciation)

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes publiées au 31 décembre 2007 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2007. Le groupe étudie actuellement les impacts sur les notes annexes des normes IFRIC1, IFRS 2 : Actions propres et transactions intra groupe, qui seront applicables à partir du 1er janvier 2008.

Rappel des options prévues par IFRS 1 retenues lors de la transition aux IFRS

Les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ont été imputés sur les capitaux propres. En conséquence, le résultat de cession des filiales concernées n'incorporera pas ces écarts.

Par ailleurs, IFRS 2 n'est pas appliquée aux plans d'option d'actions attribués avant le 7 novembre 2002 ainsi qu'aux plans attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits sont acquis avant le 01/01/05.

2.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et ceux des entreprises contrôlées par celle-ci.

Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation généralement majoritaire et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au résultat dans une catégorie distincte de la part groupe.

Lors d'une nouvelle acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le résultat des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels, acquise, est comptabilisée en goodwill à l'actif du bilan. L'excédent de la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise sur le coût d'acquisition est repris immédiatement en résultat.

Sociétés associées

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3. Conversion des comptes des filiales étrangères

L'activité des filiales étrangères comprises dans le périmètre de consolidation est considérée comme un prolongement de celle de la maison mère. A cet effet, les comptes des filiales sont convertis en utilisant la méthode du cours historique. L'application de cette méthode aboutit à un effet comparable à celui qui aurait été constaté sur la situation financière et le résultat si la société consolidante avait exercé en propre l'activité à l'étranger. A la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de la devise étrangère à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique. Tous les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

<i>Cours indicatif EUR contre devises</i>		<i>Cours moyen 2007</i>	<i>Cours moyen 2006</i>	<i>Cours de clôture 2007</i>	<i>Cours de clôture 2006</i>
Zloty polonais	PLN	3,793	3,906	3,594	3,831
Peso mexicain	MXN	14,988	13,717	16,089	14,223
Dollar américain	USD	1,371	1,256	1,4721	1,317

2.4. Recours à l'utilisation d'estimations

La préparation des comptes consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Ces estimations affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs de la Société pourraient différer des estimations actuelles.

2.5. Information sectorielle

L'information sectorielle est établie en fonction de deux critères distincts : l'un primaire – par zone géographique est représentatif de la structure de gestion du groupe et de l'évolution de ses activités, l'autre secondaire – par marchés.

2.6. Méthodes et règles d'évaluation

2.6.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré lors de la réalisation des prestations, de l'expédition, ou du transfert de propriété des marchandises, conformément à IAS 18. Le chiffre d'affaires est reconnu pour la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Prestations de services

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

2.6.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité (entre 1 et 12 ans).

Frais de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement sont immobilisés dès que les critères suivants sont remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité du groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les critères ci-dessus ne sont généralement cumulativement réunis qu'au stade de la génération des matrices. Les coûts de recherche et de développement antérieurs à cette étape sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Les coûts de production de la matrice sont enregistrés en résultat au moment où elle est facturée.

La valeur comptable des coûts de développement éventuellement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année, ou plus fréquemment quand il existe au cours de l'exercice un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur.

2.6.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements nécessaires sont pratiqués selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations correspondantes.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Matériel et outillages industriels	de 2 à 12 ans
Agencements et installations	de 4 à 15 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 2 à 10 ans

Immobilisations en location-financement

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location-financement ou assimilé sont inscrits à l'actif, pour la valeur stipulée au contrat, sous les postes de l'actif immobilisé correspondants ; des amortissements sont calculés sur des durées identiques à celles retenues pour les autres biens de même nature. La contrepartie de ces actifs est inscrite au passif du bilan sous le poste emprunts et dettes financières, et est amortie en fonction de l'échéancier des contrats pour la fraction des redevances correspondant au remboursement du principal. Le retraitement des redevances a une incidence sur le résultat.

La société refinance une partie de ses investissements en location-financement. Conformément aux dispositions d'IAS 7, aucun flux n'est constaté lors de ces opérations qui sont assimilées à des transactions d'investissement et de financement sans effet sur la trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.6.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis en trois catégories :

Les actifs disponibles à la vente sont conservés pour une période non déterminée et sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. A la date d'entrée au bilan, l'actif est enregistré à la juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour des transactions comparables. A chaque arrêté, la juste valeur est revue et la variation de juste valeur est portée en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, la juste valeur est transférée en résultat. Les autres titres de participation non consolidés sont classés dans cette catégorie en actifs non courants.

Les actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat sont désignés comme tel s'ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat. Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans cette catégorie en Actifs courants.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspondent à des actifs à maturité fixe que la société a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.6.5. Dépréciation d'actifs

Une unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle un écart d'acquisition a été affecté doit être soumise à un test de dépréciation tous les ans, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice que l'unité peut être dépréciée, en comparant la valeur comptable de l'unité, y compris l'écart d'acquisition, à la valeur recouvrable de l'unité. Si la valeur recouvrable de l'unité excède sa valeur comptable, l'unité et l'écart d'acquisition qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Si la valeur comptable de l'unité excède sa valeur recouvrable, l'unité doit comptabiliser la perte de valeur.

Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur de flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale de la société.

La Société n'a pas dans ses comptes d'autres immobilisations incorporelles significatives à durée indéterminée nécessitant la mise en place de tests de perte valeur annuels. Pour les autres immobilisations, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité, si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'actif et sa valeur d'utilité.

2.6.6. Stocks et en-cours de production

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche. Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.6.7. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont enregistrées à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputable à l'émission des actifs financiers. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté. Les créances devenues irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec un risque négligeable de changement de valeur. Les concours bancaires courants font partie de la trésorerie.

2.6.9. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en réduction des immobilisations corporelles. Elles sont reprises en résultat dans le poste « Autres produits de l'activité » sur la même durée que l'amortissement de l'actif financé.

2.6.10. Impositions différées

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,
- des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan,
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels,
- de l'activation des déficits fiscaux.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

2.6.11. Avantages au personnel

Les engagements de retraite à prestations définies se limitent au régime des indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon une méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite ainsi que leur salaire de fin de carrière. Les coûts estimés des avantages accordés au personnel de la société sont provisionnés en fonction des années de présence des salariés, et inscrits en passifs non-courants.

La société a choisi de comptabiliser immédiatement la totalité des écarts actuariels directement en capitaux propres en application de l'amendement d'IAS 19.

Les autres avantages au personnel sont compris dans les charges opérationnelles de l'exercice.

2.6.12. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable. Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la clôture de chaque exercice, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société.

2.6.13. Produits et charges opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des autres produits et charges opérationnelles qui comprennent des éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.6.14. Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

2.6.15. Conversion des comptes en devises

Les créances et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros au cours de fin d'exercice, hors opérations couvertes qui sont comptabilisées au cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes à ce dernier cours est inscrite en résultat opérationnel.

2.6.16. Intérêts minoritaires :

Conformément au paragraphe 35 de la norme IAS 27, les intérêts minoritaires négatifs et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire et ont la capacité de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, ceux-ci sont attribués aux intérêts majoritaires jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été couverte.

2.6.17. Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat lors du rachat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ecart acquisition	Brevets licences	Autres incorporels	Total
Au 1er janvier 2006	-	731	263	994
Développements générés en interne	-	-	-	-
Acquisition Dausmann Holographics	434	-	-	434
Autres acquisitions	-	7	103	110
Cessions	-	(27)	(76)	(103)
Variations des écarts de conversions	-	-	-	-
Au 31 décembre 2006	434	711	290	1 435
Développements générés en interne	-	-	-	0
Acquisitions	-	43	63	106
Cessions	-	-	(20)	(20)
Variations des écarts de conversions	-	-	(48)	(48)
Au 31 décembre 2007	434	754	285	1 473
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2006	-	433	154	587
Amortissements de l'exercice	-	46	17	63
Au 31 décembre 2006	-	479	171	650
Amortissements de l'exercice	-	60	38	98
Au 31 décembre 2007	0	539	209	748

L'écart d'acquisition de la société Dausmann Holographics est représentatif de l'accès immédiat aux compétences d'une équipe d'experts et au renforcement de la position du Groupe dans les solutions d'authentification de haute sécurité. Le niveau d'activité et la nature des travaux effectués par cette société sur l'exercice ne remettent pas en cause les éléments d'appréciation utilisés à l'époque de l'acquisition.

3.2. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel et Outillage	Autres corporels	Immos en cours	Total
Au 1er janvier 2006	9 860	2 545	255	12 660
Développements générés en interne	-	-	26	26
Acquisitions	547	234	10	791
Cessions	(778)	(83)	(258)	(1 119)
Variations des écarts de conversions	-	-	-	-
Au 31 décembre 2006	9 629	2 696	33	12 358
Développements générés en interne	-	-	-	-
Acquisitions	1 921	574	255	2 750
Cessions	(602)	(152)	-	(754)
Variations des écarts de conversions	13	(5)	-	8
Au 31 décembre 2007	10 961	3 113	288	14 362

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Matériel et outillage</u>	<u>Autres corporels</u>	<u>Immos en cours</u>	<u>Total</u>
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2006	6 128	1 621	318	8 067
Amortissements de l'exercice	546	186	(285)	447
	<u>6 674</u>	<u>1 807</u>	<u>33</u>	<u>8 514</u>
Au 31 décembre 2006				
Amortissements de l'exercice	349	183	-	532
Activités abandonnées	-	-	-	0
	<u>7 023</u>	<u>1 990</u>	<u>33</u>	<u>9 046</u>
Au 31 décembre 2007				

Les immobilisations financées par contrat de crédit-bail comprises dans le poste d'immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Matériel et outillage	4 923	3 422
Matériel informatique	61	61
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes	<u>4 984</u>	<u>3 483</u>
Amortissements cumulés	(2 603)	(2 150)
Dépréciation immobilisations	-	-
Valeurs nettes	<u>2 381</u>	<u>1 333</u>

Le montant des investissements refinancés en location-financement sur l'exercice s'est élevé à 1 617 K€. La Société applique le traitement de référence selon lequel les coûts d'emprunt (24 K€) sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Le montant des loyers futurs dus au titre des locations-financement figure en note 3.25.

3.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres non consolidés concernent la participation à hauteur de 10% dans la société Hologram. Maroc, sans activité, dépréciés à 100%.

3.4. Stocks et en-cours de production

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Matières Premières	1 589	1 524
En-cours de production	698	636
Produits Finis	743	768
Valeur Brute	<u>3 030</u>	<u>2 928</u>
Provisions	(319)	(313)
Valeur Nette	<u>2 711</u>	<u>2 615</u>

3.5. Clients et autres débiteurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Clients et comptes rattachés	4 732	4 185
Etat et autres organismes	404	354
Charges constatées d'avances	450	273
Divers	714	608
Valeur Brute	6 300	5 420
Provisions	(103)	(101)
Valeur Nette	6 197	5 319

Les créances clients et les autres débiteurs ont des dates d'échéances inférieures à une année. Les charges constatées d'avances sont composées essentiellement des charges de locations relatives à l'exercice suivant (255 K€).

Le Groupe ne procède pas à des dépréciations collectives des créances. Au 31 décembre 2007, des créances d'une valeur nominale de 103 K€ (101 K€ au 31 décembre 2006) ont été totalement dépréciées.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances clients et autres débiteurs se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Dépréciations individuelles</u>
Au 1^{er} janvier 2006	0
Dotations de l'exercice	101
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	0
Reprises de provisions devenues sans objet	0
Variations de change	0
Au 31 décembre 2006	101
Dotations de l'exercice	15
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	0
Reprises de provisions devenues sans objet	(13)
Variations de change	0
Au 31 décembre 2007	103

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Non échues	Echues			
			< 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	> 90 jours
2007	4 732	3 527	459	564	76	106
2006	4 185	3 591	297	187	61	49

3.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Dépôts à court terme (1)	8 920	6 917
Dépôts à vue	706	1 395
Disponibilités et assimilés	192	489
Concours bancaires courants	(22)	(8)
Trésorerie	<u>9 796</u>	<u>8 794</u>

(1) Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché. L'impact de la valorisation des valeurs mobilières de placement en juste valeur s'élève à 40 K€ sur 2007 (36 K€ sur 2006). Les achats et ventes normalisés des valeurs mobilières de placement sont comptabilisés en date de règlement.

Les dépôts à vue sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires. Les dépôts à court terme courent sur des périodes diverses selon les besoins du Groupe, et sont rémunérés aux taux à court terme correspondants.

En janvier 2007, la société a placé des fonds sur un fonds de trésorerie monétaire dynamique à hauteur de 1 002 K€. Lors de la crise des subprimes, la société de gestion a procédé à la fermeture du fonds. Les porteurs de parts ont été remboursés à hauteur de 80%, générant une perte de 29 K€ dans les comptes de la Société. Au 31 décembre 2007, le solde non remboursé, qui a fait l'objet d'une provision de 18 K€, a été reclassé en « Autres actifs financiers » pour un montant de 202 K€ en valeur brute.

Au 31 décembre 2007, le Groupe disposait par ailleurs de lignes de crédit disponibles non utilisées pour lesquelles toutes les conditions de tirage étaient satisfaites.

3.7. Impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au bilan		Au compte de résultat	
	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Déficits reportables	-	-	-	-
Différences fiscales temporelles	64	108	12	-
Retraitements de consolidation	190	149		152
Total impôts différés actifs	<u>254</u>	<u>257</u>	<u>12</u>	<u>152</u>
Différences fiscales temporelles	(120)	(142)	22	21
Retraitement crédit-bail	(186)	(276)	90	43
Autres retraitements de consolidation	(487)	(30)	(474)	(27)
Total impôts différés passifs	<u>(793)</u>	<u>(448)</u>	<u>(362)</u>	<u>37</u>
Total impôts différés passifs (nets)	<u>(539)</u>	<u>(191)</u>	<u>(350)</u>	<u>189</u>

En application d'IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsque l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs, et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent de natures d'impôt levés par la même autorité fiscale.

3.8. Etat des charges et des produits comptabilisés

(en milliers d'euros)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Résultat net	3 454	1 920
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	(6)	(39)
Impôts différés reconnus en capitaux propres	2	13
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(4)	(26)
Total des produits et des charges comptabilisés	3 450	1 894

En application de l'amendement d'IAS 19, la société a décidé de comptabiliser la totalité des gains et pertes actuariels relatifs aux engagements de retraite directement en capitaux propres. Au regard du caractère non significatif des produits et des charges comptabilisés directement en capitaux propres, l'état des charges et des produits comptabilisés n'est pas présenté en état financier de synthèse.

3.9. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	<u>Soldes 31/12/06</u>	<u>Dotations</u>	<u>Utilisations</u>	<u>Reprises non utilisées</u>	<u>Autres Variations</u>	<u>Soldes 31/12/07</u>
Litiges	164	65	-	(164)	-	65
Pensions et départs en retraite	96	19	-	-	6	121
Autres risques et charges	9	-	(9)	-	-	-
Provisions risques et charges	269	84	(9)	(164)	6	186
Non-courant	259	19	-	(164)	6	121
Courant	10	65	(9)	-	-	66
Provisions risques et charges	269	84	(9)	(164)	6	186

Les litiges concernent principalement des litiges avec des salariés, pour lesquels une information détaillée n'est pas fournie car cela risquerait d'être préjudiciable à l'issue des procédures. Le montant de ces provisions est déterminé par la société en fonction de sa meilleure évaluation du risque à la date de clôture.

3.10. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Emprunts bancaires et avances conditionnées	(250)	(160)
Emprunts liés aux crédits baux	(1 755)	(485)
Dettes financières à LT dues à plus d'un an	(2 005)	(645)
Emprunts bancaires et avances conditionnées	(31)	0
Emprunts liés aux crédits baux	(328)	(309)
Part à moins d'un an des dettes financières	(359)	(309)
Total emprunts et dettes financières	(2 364)	(954)

La part à moins d'un an des dettes financières ne comprend pas les concours bancaires courants pour un montant de 22 K€ qui sont présentés en note 3.6 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Tous les emprunts sont contractés en euros et à taux variables. L'échéancier des dettes financières figure en note 3.25. Les emprunts bancaires liés au crédit bail sont contractés à taux variants entre 2,33% et 4,39%.

3.11. Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/07	31/12/06
Fournisseurs	2 264	2 068
Dettes sur immobilisations	438	340
Dettes fiscales et sociales	822	744
Autres dettes	138	116
Produits constatés d'avance	-	72
Fournisseurs et autres créditeurs	3 662	3 340

Termes et conditions des passifs financiers ci-dessus :

Les dettes fournisseurs et les dettes sur immobilisations ne portent pas intérêt et sont en principe payables à 60 jours.

Les dettes fiscales et sociales ne portent pas d'intérêt et sont payables aux échéances normales réclamées par les organismes sociaux et fiscaux.

B. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit entre la vente de biens pour 20 362 K€ sur 2007 (17 284 K€ sur 2006), et prestations de services pour un montant de 718 K€ (909 K€ sur 2006). La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par marché figure en note 3.20 Information sectorielle.

3.13. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Le crédit d'impôt est enregistré en « Autres produits de l'activité ». Les dépenses inscrites au compte de résultat se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Dépenses de recherche et de développement	1 901	1 432
Crédit d'impôts recherche	(397)	(140)
Charges nettes	1 504	1 292

3.14. Amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Immobilisations incorporelles	227	80
Immobilisations corporelles	1 026	1 420
VNC des sorties d'immobilisations	36	162
Dotations aux amortissements	1 289	1 662
Dotations aux provisions	236	206
Reprises de provisions	(251)	(29)
Dotations (nettes) opérationnelles courantes	1 274	1 839
Dotations non courantes	-	-
Dotations (nettes) opérationnelles	1 274	1 839

3.15. Résultat opérationnel courant

Écarts de change

Le montant des écarts négatifs de change comptabilisés en résultat opérationnel courant s'élèvent à 110 K€ sur l'exercice 2007 (contre un écart de change négatif de 31 K€ sur 2006).

3.16. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Impôt à payer au titre de l'exercice	907	725
Impôts différés	350	(189)
Charge d'impôts	1 257	536

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Résultat avant impôt	4 711	2 456
Impôt calculé au taux applicable en France (1)	(1 570)	(819)
Effet des crédits d'impôts et des exonérations fiscales	403	151
Effet des différences de taux d'imposition	206	188
Effet impôt distribution dividendes et quote-part de frais	(18)	(22)
Effet des autres charges non déductibles et de l'utilisation de la méthode du report variable	(278)	(33)
Charge d'impôt sur le résultat	(1 257)	(536)

(1) 33,33 en 2007 et en 2006.

Par prudence, la société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés sur les entités ayant supporté des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices, et notamment sur le Mexique. Cette créance fiscale latente pour un montant de 285 K€, reportable jusqu'en 2014, génèrera un allègement de l'éventuelle future charge d'impôt. La société a consenti fin 2004 un abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, au profit de sa filiale mexicaine.

3.17. Résultat par action

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

(en unité à l'exception du résultat net exprimé en milliers d'euros)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	5 384 822	5 488 620
Effet dilutif des options	37 281	56 164
Nombre d'actions après effet des instruments dilutifs	<u>5 422 103</u>	<u>5 544 784</u>
Résultat net part du groupe	3 144	1 533
Résultat net de base par action	0,58	0,28
Résultat net dilué par action	0,58	0,28

Le nombre d'actions émises et intégralement libérées au 31 décembre 2007 s'élève à 5 573 999 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,20 €. Le rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au début et en fin de période est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2007 s'élève à 189 177 actions.

C. AUTRES INFORMATIONS

3.18. Périmètre

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Pays	31/12/07	31/12/06	Notes
Sociétés consolidées par intégration globale				
Hologram. Industries S.A.	France	Mère	Mère	Conception, fabrication et commercialisation
Hologram. Industries Polska Sp. Z o.o.	Pologne	75%	75%	Bureau de commercialisation
Hologram. Industries Latinoamerica S.A. de C.V.	Mexique	100%	100%	Bureau de commercialisation
Hologram. Industries Research GmbH	Allemagne	100%	100%	Recherche et développement
Hologram. Identification Services Sprl	RDC	58%	58%	Délégation service public
Hologram. Authentication Labels Technologies Sprl	RDC	75%	75%	Délégation service public

3.19. Effectifs

Effectifs d'Hologram. Industries et de ses filiales consolidées par intégration globale :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>		<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Cadres	39	40	France	111	105
Agents de maîtrise	13	15	Etranger	60	60
Employés/ouvriers	119	110			
Total	<u>171</u>	<u>165</u>		<u>171</u>	<u>165</u>

L'effectif moyen pondéré s'élève à 172 salariés sur 2007 (157 sur 2006).

3.20. Information sectorielle

Mode de détermination des prix de transfert

Les principaux flux avec ses filiales de commercialisation concernent l'achat pour revente, à des prix de marché, des produits de la maison mère. Les autres flux intragroupe concernent le financement de ses filiales en phase de développement.

Information par zone géographique

La répartition par zone géographique présentée est effectuée en fonction du pays d'appartenance de chaque société du Groupe, et non pas, s'agissant par exemple du chiffre d'affaires, en fonction du pays du client facturé (cette dernière information est présentée ci-dessous). Les clients situés dans des pays où la Société n'est pas présente sont facturés à partir d'une filiale en fonction des accords de distribution signés localement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007		2006	
Europe de l'Ouest	7 704	37%	7 490	41%
Europe de l'Est	7 305	35%	6 821	37%
Moyen Orient / Afrique	1 275	6%	640	4%
Amériques	2 271	11%	1 898	10%
Asie / Pacifique	2 524	12%	1 344	7%
Total	21 080	100%	18 193	100%

Information au 31 décembre 2007 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Pologne	Autres	Elimina- tions	Total Groupe
<i>Chiffre d'affaires</i>					
Chiffre d'affaires brut	18 452	7 154	2 278	(6 804)	21 080
Refacturations inter-secteurs	(5 847)		(957)	6 804	-
Chiffre d'affaires externe	12 605	7 154	1 321	-	21 080
<i>Résultats</i>					
Résultat opérationnel	2 938	1 582	(4)		4 516
Résultat net	2 083	1 051	10		3 144
<i>Bilan consolidé</i>					
Actifs non-courants	6 134	44	239		6 417
Actifs courants	18 043	2 368	1 110	(2 795)	18 726
Passifs courants	4 834	1 015	2 206	(2 795)	5 260
<i>Autres informations</i>					
Investissements non financiers	957	5	21		983
Amortissements	1 216	34	31		1 281
Effectif	111	3	57		171
<i>Flux de trésorerie</i>					
Activités opérationnelles	3 245	1 556	227		5 028
Activités d'investissement	(1 049)	(1)	(22)		(1 072)
Activités de financement	(1 782)	(1 231)			(3 013)

Information au 31 décembre 2006 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Pologne	Autres	Elimina- tions	Total Groupe
<i>Chiffre d'affaires</i>					
Chiffre d'affaires brut	15 122	6 552	2 078	(5 559)	18 193
Refactorations inter-secteurs	(5 146)	-	(413)	5 559	-
Chiffre d'affaires externe	9 976	6 552	1 665	-	18 193
<i>Résultats</i>					
Résultat opérationnel	175	2 166	(120)		2 221
Résultat net	240	1 360	(67)		1 533
<i>Bilan consolidé</i>					
Actifs non-courants	4 321	79	433		4 833
Actifs courants	16 126	1 754	1 014	(2 158)	16 736
Passifs courants	3 717	602	1 987	(2 158)	4 148
<i>Autres informations</i>					
Investissements non financiers	367	42	181		590
Amortissements	1 575	40	47		1 662
Effectif	105	7	53		165
<i>Flux de trésorerie</i>					
Activités opérationnelles	347	2 079	188		2 614
Activités d'investissement	(511)	(42)	(181)		(734)
Activités de financement	(1 577)	(436)	-		(2 013)

Information par secteur d'activité : le groupe commercialise dans le monde entier des composants optiques d'authentification de haute sécurité. Les décisions stratégiques et les mesures de la performance de l'activité sont réalisées pour l'essentiel en référence à ce seul secteur d'activité. Les produits commercialisés sont intégralement conçus et fabriqués depuis le site unique de production de Marne-la-Vallée, où se situe l'ensemble des actifs industriels du Groupe. Les actifs immobilisés produisent indifféremment l'ensemble des produits commercialisés par le Groupe, sans qu'il soit possible de les affecter à une destination particulière.

Les produits sont commercialisés à destination de trois marchés principaux : la protection des documents d'identité, la sécurité des produits fiduciaires et la protection des produits de marques.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Documents d'identité	Protection des marques	Documents fiduciaires	Éléments non affectables	Total consolidé
<i>Chiffre d'affaires</i>					
2007	14 374	3 750	1 532	1 424	21 080
2006	11 537	3 328	1 339	1 989	19 794
<i>Actifs sectoriels courants *</i>					
31/12/2007	4 619	1 089	278	2 742	8 728
31/12/2006	3 192	1 211	486	2 691	7 580

* les actifs sectoriels courants sont composés des stocks, des clients et des autres débiteurs.

3.21. Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, allouées aux principaux dirigeants selon IAS24 s'est élevé 409 K EUR (4 personnes) et à 511 K EUR (5 personnes) sur les exercices 2006 et 2007 respectivement. A l'exclusion d'un montant de 3 K€ relatif aux avantages postérieurs à l'emploi, ces rémunérations sont constituées d'avantages à court terme.

Le montant des jetons de présence perçus par les Administrateurs de la société sur l'exercice 2007 s'élève à 29 K EUR (33 K EUR sur 2006).

3.22. Plans de retraite

En France, les pensions et retraites sont versées par des organismes sociaux, les sociétés versant des cotisations à taux définis. La réglementation française oblige la Société à verser une indemnité de fin de carrière à ses employés français. Le calcul de l'engagement repose sur le nombre d'années de présence du salarié dans la Société et son salaire estimé de fin de carrière. Les droits ne sont acquis qu'à la date de départ en retraite. La variation de l'engagement au bilan résulte du coût des services rendus et des effets de l'actualisation financière, ajusté des gains ou pertes actuarielles.

La provision au bilan, qui représente la valeur actuelle au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 des droits futurs, a été déterminée avec les hypothèses suivantes :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Départ à la retraite	60 ans	60 ans
Taux actualisation	4,50%	3,75%
dont inflation	2,4%	2,3%
Augmentation salaires hors inflation (suivant les C.S.P.)	1,02% - 1,25%	1,42% - 1,65%
Mobilité (suivant les C.S.P.)	8% - 13%	7% - 15%

Mouvements au bilan (en milliers d'euros) :

Au 1^{er} janvier 2007	<u>96</u>
Dotations de l'exercice	19
Cotisations versées	-
Ecart actuariel en situation nette	<u>6</u>
Au 31 décembre 2007	121

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui peuvent y être faites dans le futur peuvent avoir un impact sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe. Une hausse de 1% du taux d'actualisation au 31 décembre 2007 (respectivement une baisse de 1%) a un effet positif sur le résultat de l'année 2007 de 12 K€ (respectivement un effet négatif de 14 K€ sur le résultat).

3.23. Tableau récapitulatif des options de souscription d'actions

La société a attribué des options de souscription d'actions en faveur de ses salariés. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	Dates d'exercice	Prix d'exercice	Nombre attributaires	Options en circulation	Options exercçables
<i>Assemblée Générale du 05/11/97</i>					
Tranche 4	Du 01/08/03 au 31/07/08	13,90	6	5 200	5 200
Tranche 5	Du 01/10/03 au 30/09/08	14,23	1	630	630
Tranche 6	Du 01/04/04 au 30/03/09	6,44	10	6 451	2 689
Tranche 7	Du 01/07/04 au 30/06/09	8,24	4	2 465	1 233
Tranche 9	Du 14/12/04 au 13/12/09	3,89	2	1 492	0
Tranche 10	Du 21/01/05 au 20/01/10	4,22	2	2 787	1 755
<i>Assemblée Générale du 10/06/2002</i>					
Tranche 1	Du 10/06/05 au 09/06/10	2,73	5	8 800	6 440
Tranche 2	Du 23/09/05 au 22/09/10	1,94	1	5 550	3 963
Tranche 3	Du 21/01/06 au 20/01/11	1,94	7	3 404	204
Tranche 4	Du 19/06/06 au 18/06/11	3,77	4	4 900	900
Tranche 5	Du 18/06/07 au 17/06/12	3,70	6	5 900	1 100
Tranche 6	Du 08/11/07 au 07/11/12	2,99	1	15 000	3 000
<i>Assemblée Générale du 16/06/2005</i>					
Tranche 1	Du 20/03/10 au 19/03/14	11,28	1	12 000	-
Tranche 2	Du 31/01/11 au 30/01/15	10,33	1	10 000	-
Solde au 31 décembre 2007			51	84 579	27 114

Le tableau suivant retrace l'activité des plans d'options de souscription d'actions :

	Options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1^{er} janvier 2006	184 737	4,41
Octrois	12 000	11,28
Annulations	(5 513)	4,25
Exercices	(74 164)	4,09
Solde au 31 décembre 2006	117 060	5,32
Octrois	10 000	10,33
Annulations	(10 999)	4,99
Exercices	(31 482)	4,63
Solde au 31 décembre 2007	84 579	6,22

Il n'a pas été attribué d'options de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Les options en circulation attribuées aux dix premiers attributaires salariés s'élèvent à 63.466 options.

En application de la norme IFRS 2, la charge de personnel relative à l'attribution des stocks options de la Société aux salariés a été déterminée sur la base de la valeur de marché à la date d'attribution de ces options en utilisant le modèle Black & Scholes. La charge résultant de l'attribution des stocks options est lissée sur la période d'acquisition des droits.

La valeur de marché des stock-options a été estimée en utilisant une durée de vie estimée de l'option de 7 ans, une volatilité comprise entre 58 et 65 %, et un taux d'intérêts sans risque compris entre 3,73 et 4,43 %.

3.24. Engagements financiers

Engagements hors-bilan donnés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007	2006
Cautions de contre-garantie sur marchés	12	-
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Total	12	0

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements significatifs.

3.25. Tableau des obligations et engagements contractuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant total	A 1 an au plus	Entre 1 an et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à long terme	280	31	249	-
Obligations en matière de location-financement	2 150	663	1 487	-
Sous-total - Comptabilisé au bilan	2 430	694	1 736	-
Locations immobilières	2 517	530	1 987	-
Sous-total - Engagements	2 517	530	1 987	0

3.26. Transactions entre les parties liées

Les locaux industriels du site de Bussy font l'objet d'un contrat de location expirant en août 2012 conclu avec la SCI Bussy Industries. Le loyer a été fixé à 412 K€ H.T. à compter du 1er octobre 2000, et fait l'objet d'une révision annuelle en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction. Le montant du loyer facturé par la SCI à la Société s'est élevé à 509 K€ sur la période.

3.27. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

3.27.1. Risque de devises

La sensibilité de la société au risque de devises concerne principalement la variation des taux de change du Dollar, du Zloty et du Peso mexicain. La société limite l'exposition au risque de change sur son chiffre d'affaires en incluant des clauses de conversion des prix de vente contre euro - en date de facturation - dans ses contrats libellés en devises (Zloty principalement). Le risque est limité à l'évolution de la devise entre la date de facturation et la date de règlement. La gestion de ce risque résiduel est confiée à un prestataire externe spécialisé.

Le tableau suivant synthétise l'état des actifs et des passifs libellés en devises au 31 décembre 2007 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Zloty</u>	<u>Dollar US</u>	<u>Autres devises</u>
Actifs	718	1 374	0
Passifs	0	(99)	(18)
Position nette avant gestion	718	1 275	(18)
Engagements hors bilan	(553)	-	-
Position nette après gestion	165	1 275	(18)

Les facturations libellées en Dollars US se sont élevées à 1,5 M\$ sur l'exercice. En contrepartie, la Société acquiert en dollar US une partie de ses fournitures (0,5 M\$ sur 2007). Les fluctuations constatées sur les taux de change peuvent affecter les coûts et par conséquent le résultat opérationnel.

3.27.2. Risque de taux d'intérêt

La société est faiblement exposée au risque de taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des passifs à taux fixe, mais n'affectera pas les charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces passifs.

Les disponibilités sont placées auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La société suit la solvabilité de ses contreparties. Au 31 décembre 2007, les valeurs placées en SICAV monétaires s'élèvent à 8,9 M€. La valeur de marché de ces valeurs mobilières avoisinait leur valeur comptable au 31 décembre 2007. Si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base à la hausse ou à la baisse au 31 décembre 2007, les produits de trésorerie auraient été impactés positivement ou négativement de 78 K€ (69 K€ sur 2006).

3.27.3. Risque actions

La Société n'est pas exposée au risque sur actions au 31 décembre 2007.

3.27.4. Risque de liquidité et de contrepartie

La trésorerie de la société, nette de l'endettement, s'élevait à 7,4 M€ au 31 décembre 2007. Les contrats de crédit de la société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »). Aucune mobilisation de créance n'est actuellement pratiquée par la Société.

Si la Société estime être faiblement exposée au risque de crédit, sa capacité à générer dans le futur un niveau de cash-flows équivalent n'est pas certaine. Si ses cash-flows s'avéraient insuffisants, notamment à couvrir l'augmentation de ses besoins en fonds de roulement, la Société pourrait notamment être amenée à augmenter son niveau d'endettement.

La société contrôle son risque de contrepartie en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires.

3.27.5. Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de conserver une structure financière solide lui permettant d'assurer son développement, tant par croissance organique et par croissance externe le cas échéant. Le Groupe dispose structurellement d'une trésorerie nette positive. Le ratio de gearing (Trésorerie nette de l'endettement / Fonds propres) au 31 décembre 2007 et 2006 s'élève à -45% et -49% respectivement.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des marchés financiers et des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes aux actionnaires, racheter une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2007 et 2006.

Ainsi, la Société a procédé à une distribution de dividendes de 0,10 et 0,12 euro par action sur les exercices 2007 et 2006 (au titre des exercices 2006 et 2005), représentant 35% et 27% du Résultat net –part du Groupe.

Par ailleurs, le Société procède au fil de l'eau à des rachats d'actions en vue de leur annulation. La Société a procédé en janvier 2007 à l'annulation d'un nombre de 90.133 actions, soit une contraction de 1,6% du nombre d'actions en circulation (143.017 actions ont été annulées postérieurement à la clôture en janvier 2008, soit 2,6% des actions en circulation).

Enfin, la Société attribue des options de souscription d'actions au profit de ses salariés. Les augmentations de capital résultant des levées d'option ont donné lieu à la création de 31.482 et 74.164 actions sur les exercices 2007 et 2006 respectivement.

20.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hologram Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, à la valorisation et à la dépréciation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des provisions pour risques et charges tel que cela est indiqué dans la note 2.8 des règles et méthodes comptables décrites dans l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur une prise de connaissance des documents supportant les estimations retenues par votre société, des évaluations comparées à celles de votre société et un examen des événements postérieurs venant corroborer les estimations concernées. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks, telles qu'indiquées dans la note 2.5 des règles et méthodes comptables décrites dans l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, décrites dans l'annexe, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des approches retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Paris et Neuilly sur Seine, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

CAP EXPERT

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick GRIMAUD

Christian LEMAIGRE DUBREUIL

20.4. Comptes annuels

BILAN ACTIF

<i>(En euros)</i>	Brut	Amort & Prov.	31/12/07 Net	31/12/06 Net
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations incorporelles				
Brevets	754 213	538 939	215 274	231 728
Autres immobilisations incorp.	270 742	176 656	94 086	71 196
- Immobilisations corporelles				
Installations techniques	5 645 366	4 475 892	1 169 474	1 455 851
Autres immobilisations corp.	2 979 574	1 993 257	986 317	720 353
Immobilisations en cours	63 100	33 474	29 626	0
Avances & acomptes	224 903		224 903	16 799
- Immobilisations financières				
Titres de participation	593 070	106 888	486 182	534 140
Créances sur participations			0	0
Autres immobilisations financières	2 475 821	131 352	2 344 469	1 191 299
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 006 789	7 456 458	5 550 331	4 221 366
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks et en cours				
Matières premières	1 583 909	227 425	1 356 484	1 345 906
En cours de biens	675 840	26 691	649 149	590 489
Produits finis	637 545	64 954	572 591	599 935
Marchandises			0	8 516
Avances et acomptes versés	122 341	81 500	40 841	38 282
Clients et comptes rattachés	6 019 766	833 447	5 186 319	5 040 276
Autres créances	1 110 360	148 329	962 031	1 016 776
Actions propres			0	0
Valeurs mobilières de placement	7 417 766		7 417 766	6 836 754
Disponibilités	559 325		559 325	578 548
Charges constatées d'avance	428 466		428 466	257 040
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 555 318	1 382 346	17 172 972	16 312 522
Ecart conversion actif	184 795		184 795	60 091
TOTAL ACTIF	31 746 902	8 838 804	22 908 098	20 593 979

BILAN PASSIF

<i>(En euros)</i>	31/12/07	31/12/06
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 114 800	1 126 530
Primes d'émission	2 753 044	3 415 010
Réserve légale	112 653	111 170
Autres réserves		
Report à nouveau	11 063 282	9 352 052
Résultat de l'exercice	2 153 548	2 260 305
Subventions	63	359
Provision réglementée		
CAPITAUX PROPRES	17 197 390	16 265 426
Avances conditionnées	280 000	160 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	853 827	449 204
DETTES		
Dettes financières	17 968	4 689
Avances et acomptes reçus sur commandes	41 538	4 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 413 448	2 283 393
Dettes fiscales et sociales	1 559 721	901 539
Dettes sur immobilisations	437 783	339 990
Autres dettes	101 050	106 764
Produits constatés d'avance	0	71 600
TOTAL DETTES	4 571 508	3 712 475
Ecart conversion passif	5 373	6 874
TOTAL PASSIF	22 908 098	20 593 979

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	18 451 708	15 122 619
Production stockée	-2 601	-304 321
Production immobilisée	0	68 912
Royalties	490 036	334 551
Autres produits d'exploitation	471 625	834 720
PRODUITS D'EXPLOITATION	19 410 768	16 056 481
Achats de marchandises	105 554	94 633
Variation de stocks de marchandises	18 811	(6 257)
Achats de matières premières	2 986 004	2 687 978
Variation de stocks de matières premières	-86 071	249 648
Autres achats et charges externes	6 278 979	5 325 428
Impôts et taxes	642 850	724 563
Salaires et traitements	3 799 633	3 201 635
Charges sociales	1 657 234	1 423 356
Dotations amortissements immobilisations	859 716	1 001 940
Dotations provisions	1 557 144	474 485
Autres charges	91 175	112 145
CHARGES D'EXPLOITATION	17 911 029	15 289 554
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 499 739	766 927
Produits financiers	1 483 299	1 684 136
Charges financières	546 281	171 148
RESULTAT FINANCIER	937 018	1 512 988
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 436 757	2 279 915
Produits exceptionnels	1658 283	371 598
Charges exceptionnelles	1661 465	440 572
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 182	-68 974
Participation des salariés	-128 073	0
Impôts sur les bénéfices	-151 954	49 364
RESULTAT NET	2 153 548	2 260 305

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET SUBSEQUENTS DE L'EXERCICE

1.1 Chiffre d'affaires 2007

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 18,5 M€ sur l'exercice 2007, contre 15,1 M€ sur 2006, en hausse de 22%

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 RÈGLES DE BASE

Les comptes ont été établis en respectant le principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Elles résultent des dispositions du Plan Comptable Général 1999 (arrêté ministériel du 22 juin 1999).

Le mode d'établissement et de présentation des comptes est conforme aux principes et méthodes comptables appliqués par la Société pour les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont des frais de délivrance des brevets, des logiciels informatiques acquis ou créés et par l'acquisition d'une licence permettant l'utilisation du procédé de démétallisation. En application du règlement CRC 02-10, cette licence est amortie sur une durée d'utilité de 12 ans.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat HT et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue pour chaque nature d'immobilisations ainsi que le retrace le tableau suivant :

Nature des biens immobilisés	Durée
Brevets et licences	de 5 à 12 ans
Logiciels	de 1 à 5 ans
Matériel et outillage	de 3 à 10 ans
Installations générales	de 4 à 15 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel bureau & informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 4 à 8 ans

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement par des actions propres, des titres de participation, des dépôts et cautionnements. La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition de ces titres. Les titres de participation sont dépréciés par voie de provision, lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base des valeurs de référence ou de perspectives de résultats futurs, le justifie.

Les actions propres sont valorisées au prix d'achat, et sont dépréciées le cas échéant lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée par le cours de clôture de bourse à la clôture de l'exercice, devient inférieure au prix d'achat.

2.5 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche.

Les stocks de travaux en-cours et de produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes incorporables. La sous-activité éventuelle et les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction technique :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en-cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont valorisés à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté et de l'appréciation de la recouvrabilité de la créance.

2.8 Provisions pour risques et charges

La Direction de la société, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, détermine le montant des provisions en fonction des risques existants à la clôture de chaque exercice.

2.9 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle prospective, tenant compte des conditions économiques du pays.

Les montants des engagements de retraite, non couverts par les organismes sociaux ou par des fonds de retraite, sont comptabilisés en provision pour charges au passif du bilan.

2.10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré lors de la réalisation des prestations, de l'expédition, ou du transfert de propriété des marchandises.

2.11 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur valeur en euro à la date de l'opération. Les créances et les dettes figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice, hors opérations couvertes qui sont comptabilisés en taux de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes, à ce dernier cours, est portée au bilan en "écarts de conversion".

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque financier, suivant les modalités réglementaires.

3 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN (EN EURO)

3.1 ACTIF IMMOBILISE

Les variations de l'actif immobilisé, en valeurs brutes, sont les suivantes :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets et licences	711 198	43 015		754 213
Autres immobilisations incorporelles	189 125	43 996		233 121
Immobilisations incorporelles en cours	38 979	18 912	-20 270	37 621
Immobilisations incorporelles	939 302	105 923	-20 270	1 024 955
Installations techniques, matériel et outillage	5 892 447	1 791 269	-2 038 349	5 645 367
Installations générales	1 728 711	394 149	-2 874	2 119 986
Matériel de transport	125 099	82 612	-18 325	189 386
Matériel de bureau, informatique et mobilier	675 638	78 630	-84 067	670 201
Immobilisations corporelles en cours	33 474	29 626		63 100
Avances et acomptes	16 799	224 903	-16 799	224 903
Immobilisations corporelles	8 472 168	2 601 189	-2 160 414	8 912 943
Titres de participation	593 070			593 070
Créances rattachées à des participations	0			0
Actions propres (1)	1 072 370	1 897 861	-825 542	2 144 689
Autres titres immobilisés		202 539		202 539
Dépôts et cautionnements	118 929	9 664		128 593
Immobilisations financières	1 784 369	2 110 064	-825 542	3 068 891
TOTAL	11 195 839	4 817 176	-3 006 226	13 006 789

(1) 189.177 actions propres pour un montant global de 2.086 K€. La Société a procédé à l'annulation d'un nombre de 143.017 actions en date du 30 janvier 2008, pour un montant de 1.592 K€.

Les variations des amortissements et provisions sont les suivantes :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets et licences	479 470	59 469		538 939
Autres immobilisations incorporelles	156 908	19 748		176 656
Immobilisations incorporelles	636 378	79 217	0	715 595
Installations techniques	4 436 596	500 368	-461 072	4 475 892
Installations générales	1 214 664	186 503	-2 790	1 398 377
Matériel de transport	53 597	38 124	-9 112	82 609
Matériel de bureau, informatique et mobilier	540 834	55 504	-84 067	512 271
Immobilisations en cours	33 474			33 474
Immobilisations corporelles	6 279 165	780 499	-557 041	6 502 623
Titres de participation	58 930	47 958		106 888
Autres titres immobilisés		18 499		18 499
Actions propres	0	112 853		112 853
Immobilisations financières	58 930	179 310	0	238 240
TOTAL	6 974 473	1 039 026	-557 041	7 456 458

Les diminutions correspondent aux mises au rebut et aux cessions.

3.2 ACTIF CIRCULANT

3.2.1 Etat des créances

	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Avances & acomptes	122 341	122 341	-
Créances clients (1)	6 019 766	6 019 766	-
Personnel et comptes rattachés	38 829	38 829	-
Etat, impôt et taxes (2)	849 330	849 330	-
Débiteurs divers (3)	222 201	222 201	-
Charges constatées d'avance (4)	428 466	428 466	-
TOTAL	7 680 933	7 680 933	0

(1) Dont fraction représentée par des effets de commerce : 13 K€

(2) Dont créance sur l'Etat impôts directs (555 K€), impôts indirects (294 K€)

(3) Dont avoirs à recevoir : 16 K€.

(4) Charges d'exploitation pour l'intégralité : 428 K€

3.2.2 Etat des provisions sur actif circulant

	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Autres variations	Clôture
Provisions sur stocks et en cours	287 789	212 114	-180 833		319 070
Provisions sur avances et acomptes	90 000			-8 500	81 500
Provisions sur comptes clients	92 494	740 953			833 447
Provisions sur autres créances	2 721	145 608			148 329
Provisions sur valeurs mobilières placement		18 499			18 499
Total provisions sur actifs circulants	473 004	1 117 174	-180 833	-8 500	1 400 845
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		1 098 675	-180 833	-8 500	
- financières		18 499	-	-	
- exceptionnelles		-	-	-	
		1 117 174	-180 833	-8 500	

3.2.3 Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice se sont élevées à 428 466 €. Elles correspondent, par nature, à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement. Elles se décomposent comme suit :

Crédit bail et location	254 569
Divers	173 897
TOTAL	428 466

3.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital Social	1 126 530	6 296	-18 026	1 114 800
Primes d'émission	3 415 010	139 427	-801 392	2 753 045
Réserve légale	111 170	1 483		112 653
Report à nouveau	9 352 052	1 717 704	-6 474	11 063 282
Résultat de l'exercice précédent	2 260 305		-2 260 305	-
Résultat de l'exercice		2 153 548		2 153 548
Subvention d'équipement	359		-297	62
TOTAL	16 265 426	4 018 458	-3 086 494	17 197 390

Les variations du capital, prime d'émission et réserves résultent des éléments suivants :

1. Augmentation de capital d'un montant de 6 296,40 € par suite de levées d'un nombre de 31 482 options de souscription d'actions. Consécutivement, le poste « Prime d'émission » a été augmenté d'un montant de 139 426,57 €
2. Distribution d'un dividende de 0.10 € par action, soit un montant total de 541 117,80 €
3. Réduction par voie d'annulation d'un nombre de 90 133 actions du capital pour 18 026,60 €. La différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées a été imputée sur le poste « Primes d'émission » pour un montant de 801 391,71 €

Le capital social, intégralement libéré, est composé de 5 573 999 actions d'une valeur nominale de 0,20 €. 143 017 actions, représentant 2,6% du capital, ont été annulées en janvier 2008.

3.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Autres variations	Clôture
Provisions pour litiges	163 324			-163 324	0
Provisions pour pertes de change	60 091	184 795	-60 091		184 795
Provisions pour pensions et obligations similaires	96 032	18 869		6 474	121 375
Provisions autres risques & charges	43 000	439 600			482 600
Provisions pour impôt	86 757		-21 700		65 057
Total provisions risques & charges	449 204	643 264	-81 791	-156 850	853 827
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		458 469	0	-163 324	
- financières		184 795	-60 091	-	
- exceptionnelles		-	-21 700	-	
		643 264	-81 791	-163 324	

3.5 ETAT DES DETTES

	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	17 968	17 968	-	-
Avances et acomptes reçus	41 538	41 538	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés (1)	2 413 448	2 413 448	-	-
Dettes fiscales & sociales	1 559 721	1 559 721	-	-
Dettes sur immobilisations	437 783	271 678	166 105	-
Autres dettes	101 050	101 050	-	-
Produits constatés d'avance	0		-	-
TOTAL	4 571 508	4 405 403	166 105	0

(1) Dont fraction représentée par des effets de commerce : 34 K€

3.6 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER

Libellés	Charges à payer	Produits à recevoir
Clients		
- Factures à établir		137 194
- Avoirs à établir	47 547	
Fournisseurs et comptes rattachés		
- Avoirs à recevoir		16 059
- Factures non parvenues	551 139	
Dettes fiscales et sociales		
- Personnel, congés à payer et participation	645 533	19 000
- Charges sociales	182 597	8 500
- Etat	126 956	152 230
Autres créances et autres dettes		
- Divers produits à recevoir		33 367
- Divers charges à payer	38 317	
Trésorerie		
- Commissions bancaires	1 974	
- Intérêts courus à recevoir		2 580
Totaux	1 594 063	368 930

3.7 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Valeurs au bilan

	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
Titres	592 140 €	
Provision pour dépréciation de titres	-106 888 €	
Clients et comptes rattachés	2 331 033 €	
Provisions sur créances rattachées	-811 764 €	
Compte courant	160 884 €	
Provision compte courant	- 148 329 €	
Provision pour risques		482 600 €
Dettes fournisseurs		298 397 €

Les produits financiers concernant les entreprises liées s'élèvent à 1 077 K€ sur l'exercice.

3.8 RISQUE DE TAUX

	OPCVM
Position à l'actif	5 807 K€
Hors bilan	-
Position nette globale	5 807 K€

La valeur de marché des OPCVM au 31 décembre 2007 est de 5 829 K€

3.9 RISQUE DE CHANGE

	Devise USD	Devise PLN	Devise GBP
Actifs	1 374 K€	718 K€	-
Passifs	-99 K€	-	-18 K€
Position nette avant gestion	1 274 K€	718 K€	-18 K€
Position hors-bilan	-	-551 K€	-
Position nette après gestion	1 274 K€	167 K€	-18 K€

3.10 RISQUE ACTIONS

	OPCVM	Actions propres
Position à l'actif	- K€	2 086 K€
Hors bilan	-	-
Position nette globale	- K€	2 086 K€

Les actions propres ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 112 K€

4 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante (en K€) :

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Ventes de biens	Prestations de services	Totaux	Ventes de biens	Prestations de services	Totaux
France	5 025	315	5 340	3 915	282	4 197
Export	<u>12 709</u>	<u>403</u>	<u>13 112</u>	<u>9 814</u>	<u>1 112</u>	<u>10 926</u>
Total	17 734	718	18 452	13 729	1 394	15 123
Détail export :						
Europe ouest			2 162			2 504
Europe est			5 100			4 017
Moyen-orient / Afrique			1 147			1 290
Amériques			2 179			1 775
Asie			2 524			1 340

4.2 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2007	2006
Sous-traitance	519 643	608 416
Fournitures	779 736	666 136
Crédit-bail, locations et charges locatives	910 751	864 065
Entretien et maintenance	495 525	417 473
Etudes et recherches	960 477	434 633
Documentation, personnel intérimaire, honoraires	1 422 513	1 259 235
Publicité, salons, expositions, catalogue...	239 880	168 879
Transports	302 539	321 553
Autres	647 915	585 038
Total	6 278 979	5 325 428

4.3 RESULTAT FINANCIER

	2007	2006
Produits financiers :		
Produits financiers de participations	1 077 428	1 308 172
Autres intérêts et produits assimilés	120 170	114 083
Reprises sur provisions et transferts de charges	60 091	19 249
Différences positives de change	100 140	117 585
Produits nets sur cessions de VMP	125 470	125 047
Total des produits financiers	1 483 299	1 684 136
Charges financières :		
Dotations financières aux amortissements et provisions	364 105	66 371
Intérêts et charges assimilées	32 443	1 422
Différences négatives de change	149 733	81 603
Autres charges financières		21 752
Total des charges financières	546 281	171 148
Résultat financier	937 018	1 512 988

En janvier 2007, la société a placé des fonds sur un fonds de trésorerie monétaire dynamique à hauteur de 1 002 K€. Lors de la crise des subprimes, la société de gestion a procédé à la fermeture du fonds. Les porteurs de parts ont été remboursés à hauteur de 80%, générant une perte de 29 K€ dans les comptes. Au 31 décembre 2007, le solde non remboursé, qui a fait l'objet d'une provision de 18 K€, a été reclassé en « Autres immobilisations financières » pour un montant de 202 K€ en valeur brute.

4.4 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles sur opérations en capital

. Valeur nette comptable des éléments d'actifs	1 661 465
. Autres charges exceptionnelles	<u>0</u>

Total **1 661 465**

Produits exceptionnels sur opérations en capital

. Quote-part de subvention d'investissement	297
. Reprise provision	21 700
. Rentrées sur créances amorties	3 732
. Produits d'éléments d'actifs cédés (1)	<u>1 632 554</u>

Total **1 658 283**

(1) La société a refinancé des machines en lease-back pour 1 617 K€

4.5 VENTILATION DE L'IMPÔT SOCIETE

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 499 739	-570 720	929 019
Résultat financier	937 018	28 449	965 467
Résultat exceptionnel	-3 182	-13 079	-16 261
Autres (1)	-128 073	403 396	275 323
TOTAL	2 305 502	-151 954	2 153 548

(1) Dont crédits d'impôts 2007 (403 K€).

ALLEGEMENTS ET ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Nature	Début exercice		Variation		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement :						
Provisions et charges à payer non déductibles	176 488		322 300		498 788	
Charges déduites ou produits imposés fiscalement						
Ecart de change	6 874	60 091	- 1 501	124 704	5 373	184 795
VMP		35 686		4 787		40 473
TOTAL	183 362	95 777	320 799	129 491	504 161	225 268

5 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 TABLEAU RECAPITULATIF DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La société a attribué des options de souscription d'actions en faveur de ses salariés. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	Dates d'exercice	Prix d'exercice	Nombre attributaires	Options en circulation	Options exerçables
<i>Assemblée Générale du 05/11/97</i>					
Tranche 4	Du 01/08/03 au 31/07/08	13,90	6	5 200	5 200
Tranche 5	Du 01/10/03 au 30/09/08	14,23	1	630	630
Tranche 6	Du 01/04/04 au 30/03/09	6,44	10	6 451	2 689
Tranche 7	Du 01/07/04 au 30/06/09	8,24	4	2 465	1 233
Tranche 9	Du 14/12/04 au 13/12/09	3,89	2	1 492	0
Tranche 10	Du 21/01/05 au 20/01/10	4,22	2	2 787	1 755
<i>Assemblée Générale du 10/06/2002</i>					
Tranche 1	Du 10/06/05 au 09/06/10	2,73	5	8 800	6 440
Tranche 2	Du 23/09/05 au 22/09/10	1,94	1	5 550	3 963
Tranche 3	Du 21/01/06 au 20/01/11	1,94	7	3 404	204
Tranche 4	Du 19/06/06 au 18/06/11	3,77	4	4 900	900
Tranche 5	Du 18/06/07 au 17/06/12	3,70	6	5 900	1 100
Tranche 6	Du 08/11/07 au 07/11/12	2,99	1	15 000	3 000
<i>Assemblée Générale du 16/06/2005</i>					
Tranche 1	Du 20/03/10 au 19/03/14	11,28	1	12 000	-
Tranche 2	Du 31/01/11 au 30/01/15	10,33	1	10 000	-
Solde au 31 décembre 2007			51	84 579	27 114

5.2 INFORMATION SUR LE CREDIT-BAIL

Immobilisations en crédit-bail				
Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel et outillage	2 783 932	194 644	282 400	2 306 888
Matériel informatique	61 452	20 484	11 949	29 019
Totaux	2 845 384	215 128	294 349	2 335 907

Engagements de crédit-bail							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	exercice	cumulée	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Matériel et outillage	322 972	569 196	637 094	1 477 994	-	2 115 088	28 616
Matériel informatique	26 000	4 334	26 000	8 667	-	34 667	650
Totaux	348 972	573 530	663 094	1 486 661	0	2 149 755	29 266

5.3 MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ALLOUEES AU TITRE DE L'EXERCICE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, allouées aux membres des organes de direction se sont élevées à 409 K EUR (4 personnes) et à 511 K EUR (5 personnes) sur les exercices 2006 et 2007 respectivement.

Le montant des jetons de présence perçus par les Administrateurs sur l'exercice 2007 s'élève à 29 K EUR (33 K EUR sur 2006).

5.4 EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2007

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	29
Agents de maîtrise	8
Employés	74
TOTAL	111

L'effectif moyen pondéré s'est élevé à 113 personnes sur 2007.

5.5 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le volume d'heures au titre du droit ouvert à la formation s'élève à 5 263 heures. Ce crédit d'heures n'a pas été comptabilisé dans les comptes de l'exercice. Le nombre d'heures qui ont données lieu à formation s'élève à 430 heures.

5.6 PLAN DE RETRAITE

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de retraite de la société peuvent être synthétisées comme suit :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Taux actualisation	4,50%	3,75%
dont inflation	2,4%	2,3%
Augmentation salaires hors inflation (suivant les C.S.P.)	1,02% - 1,25%	1,42% - 1,65%
Mobilité (suivant les C.S.P.)	8% - 13%	7% - 15%

5.7 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'euros)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Cautions de contre-garantie sur marchés	12	-
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Total	12	0

5.8 INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS

Obligations contractuelles en €	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à long terme	-	-	-	-
Obligations en matière de location financement (crédit-bail)	2 149 755	663 094	1 486 661	-
Locations immobilières	2 516 890	529 872	1 987 018	-
Total	4 666 645	1 192 956	3 473 679	-

5.9 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

<i>Renseignements détaillés des filiales et participations dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication</i>	Informations financières			
	Capital social	Réserves Report à nouveau	Quote-part du capital en %	Résultats du dernier exercice
<i>Filiales (détenues à plus de 50 %)</i>				
HI Polska Pologne	13 669	-	75%	1 310 097
HI Latinoamerica Mexique	52 651	(257 708)	100%	(39 330)
HI Research Allemagne	25 000	42 826	100%	86 039
HIDS RDC	78 660	(310 886)	58%	(255 791)
HALTE RDC	7 866	(44 983)	75%	(5 608)
<i>Participations (entre 10 et 50 %)</i>				
Néant	-	-	-	-

<i>Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations</i>	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptables des titres détenus				
- Brute	-	592 141	-	-
- Nette	-	485 252	-	-
Montant des prêts et avances accordés	-	160 884	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	1 077 428	-	-

La Société établit des comptes consolidés du Groupe Hologram. Industries.

Un abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, a été consenti en 2004 au profit de la filiale au Mexique pour un montant de 851 K€

20.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Conseil d'administration du 29 mars 2004

I – Convention de sous location avec la SCI Bussy Industries

Un avenant au contrat de sous-location a été conclu entre votre société et la S.C.I. Bussy Industries en date du 30 mars 2004 portant sur la location de l'ensemble des locaux d'exploitation sis à Bussy-Saint-Georges.

La S.C.I. Bussy Industries a facturé, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2007, à votre société un loyer et des charges locatives pour respectivement 509 061 euros HT et 8 702 euros HT.

II – Avance en compte courant accordée à la SCI Bussy Industries

Le conseil d'administration du 29 mars 2004 a autorisé la prorogation des avances en compte courant accordées à la S.C.I. Bussy Industries d'un montant global de 100 000 euros. Le taux annuel de rémunération de ce compte courant est à 4,50 %.

Le compte courant a été intégralement remboursé en date du 29 juillet 2004, et aucune autre avance n'a été comptabilisée depuis.

Le conseil d'administration du 14 juin 2007 a décidé d'annuler cette convention d'avance en compte courant.

III – Convention avec la société Hologram Industries Latino America SA de CV

Le conseil d'administration du 29 mars 2002 a autorisé qu'il soit versé à la société Hologram Industries Latino America SA de CV des avances en compte courant d'un montant annuel d'environ 300 000 euros. Ces avances non rémunérées devaient faire l'objet d'un remboursement au plus tard le 30 juin 2004.

Afin d'en faciliter la gestion, le conseil d'administration du 29 mars 2004 a autorisé le versement au profit de la société Hologram Industries Latino America SA de CV d'avances en compte courant pour un montant maximal de 1 250 000 euros.

Au 31 décembre 2007, le compte courant de la société Hologram Industries Latino America SA de CV présente un solde débiteur de 12 906 euros dans les comptes de votre société.

Conseil d'administration du 31 janvier 2006

I – Convention de trésorerie avec la société Hologram Industries Research GmbH

Une convention de trésorerie, conclue entre votre société et la société Hologram Industries Research GmbH, prévoit le versement d'avances de trésorerie par votre société à sa filiale pour un montant maximal de 250 000 euros. Ces avances de trésorerie sont rémunérées sur la base du taux EURIBOR + 3 %.

Au 31 décembre 2007, aucune avance n'a été réalisée par votre société.

Conseil d'administration du 20 mars 2006

I – Convention de trésorerie avec la société Hologram Identification Services Sprl

Une convention de trésorerie, conclue entre votre société et la société Hologram Identification Services Sprl, prévoit le versement d'avances de trésorerie par votre société à sa filiale pour un montant maximal de 3,5 millions de dollars américains. Ces avances de trésorerie sont rémunérées au taux FED FUNDS + 6,25 %.

Au 31 décembre 2007, le solde des avances réalisées représente un total de 145 608 euros. Le montant des intérêts facturés au titre de l'exercice par votre société représente un total de 19 353 euros.

II – Convention de trésorerie avec la société Hologram Authentication Labels Technologies Sprl

Une convention de trésorerie, conclue entre votre société et la société Hologram Authentication Labels Technologies Sprl, prévoit le versement d'avances de trésorerie par votre société à sa filiale pour un montant maximal de 0,3 millions de dollars américains. Ces avances de trésorerie sont rémunérées au taux FED FUNDS + 6,25 %.

Au 31 décembre 2007, le solde des avances réalisées par votre société représente un total de 2 370 euros. Le montant des intérêts facturés au titre de cette convention représente un total de 288 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Paris et Neuilly sur Seine, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

CAP EXPERT
Patrick GRIMAUD

ERNST & YOUNG et Autres
Christian LEMAIGRE DUBREUIL

20.6 Politique de distribution de dividendes

Le versement de dividendes dépend principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière et de sa politique d'investissement. Les distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice au titre duquel les dividendes sont versés	<u>Dividende</u>	<u>Réfaction</u>
2004	0,09 €	50%
2005	0,12 €	40%
2006	0,10 €	40%

Au titre de l'exercice 2007, un dividende de 0,20 € par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 26 juin 2008.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe fait l'objet de litiges et de réclamations dans le cours normal de ses affaires. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur la situation financière de la Société et/ou du Groupe. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage qui pourraient avoir, ou ont eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Une information sur les tendances observées depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés est fournie au chapitre 12 du présent document de référence.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social d'Hologram. Industries, intégralement libéré, s'élève à 1 114 799,80 €. Il est divisé en 5 573 999 actions d'une valeur nominale de 0,20 € chacune.

Compte tenu, d'une part, des droits de vote doubles qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins et, d'autre part, du fait que les actions auto-détenues sont privées du droit de vote, le nombre total des droits de vote attachés à ces actions est de 8 441 095 à cette même date.

21.1.1. Evolution du capital au cours de l'exercice

Le capital social au 31 décembre 2006 s'élevait à 1 126 530,00 € divisé en 5 632 650 actions. Sur 2007, le capital social a été réduit d'un nombre de 58 651 actions par suite des opérations mentionnées ci-dessous :

Nature de l'opération	Nombre d'actions	Montant des souscriptions (euros)		
		en Capital	Primes d'émission	Total
Annulation d'actions	-90 133	-18 026,60	-801 391,71	-819 418,31
Levées d'options de souscription	31 482	6 296,40	139 426,57	145 722,97
TOTAL 2007	-58 651	-11 730,20	-661 965,14	-673 695,34

21.1.2. Capital potentiel

Le capital au 31 décembre 2007 pourrait être augmenté d'un nombre de 84 579 actions nouvelles au maximum par levée d'options de souscription d'actions attribuées au personnel. 27 114 de ces options peuvent être exercées à cette date. Les dates d'échéance des autres options de souscription sont présentées au chapitre 17.3 du présent document de référence.

Il n'existait, au 31 décembre 2007, aucun titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital.

Le tableau ci-joint récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Date de l'autorisation	Organe	Bénéficiaire de la délégation	Objet	Montant	Durée	Utilisations au cours de l'exercice
14/06/2007	A.G.E.	Conseil d'Administration	Emission d'actions, BSA ou autres valeurs mobilières	Maximum 10% du capital	26 mois à compter de la date de l'A.G.E.	Néant
16/06/2005	A.G.E.	Conseil d'Administration	Options de souscription et/ou achat d'actions	Maximum 10% du capital	38 mois à compter de la date de l'A.G.E.	CA du 30/01/2007
16/06/2005	A.G.E.	Conseil d'Administration	Attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre	Maximum 10% du capital	38 mois à compter de la date de l'A.G.E.	CA du 30/01/2008

21.1.3. Nantissement d'actions

Nantissement de 8 000 et de 191 400 titres à compter du 31/12/04 et du 04/12/07 et jusqu'au 30/09/08 et 30/06/10 respectivement, représentant 3,58 % du capital, au profit du Crédit du Nord en contrepartie de lignes de crédit ouvertes par la SAS H.I. Finance.

A la connaissance de la Société, aucun autre titre d'Hologram. Industries inscrit au nominatif ne fait l'objet d'un nantissement.

21.1.4. Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital
07/03/2005	Réduction de capital par annulation d'actions	5 504 576	-	994 588 €
15/06/2005	Constatation des levées de stock options S1-2005	5 517 976	-	997 009 €
16/06/2005	Augmentation de capital et fixation du nominal	5 517 976	0,20 €	1 103 595 €
31/01/2006	Constatation des levées de stock options 2005	5 558 486	0,20 €	1 111 697 €
30/01/2007	Constatation des levées de stock options 2006	5 632 650	0,20 €	1 126 530 €
30/01/2007	Réduction de capital par annulation d'actions	5 542 517	0,20 €	1 108 503 €
30/01/2008	Constatation des levées de stock options 2007	5 573 999	0,20 €	1 114 800 €
30/01/2008	Réduction de capital par annulation d'actions	5 430 982	0,20 €	1 086 196 €

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger et dans les domaines suivants :
La conception, la fabrication, la location et la vente d'images holographiques, et plus particulièrement, la fabrication, la transformation et la vente d'images holographiques estampées, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

21.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et expire le 31 décembre.

21.2.3. Fixation – affectation et répartition des bénéfices (article 45 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous les amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de la Société.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde desdits bénéfices diminué des pertes antérieures et augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable.

L'Assemblée Générale peut ensuite prélever les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde du bénéfice distribuable, s'il en est un, est réparti entre les actionnaires et constitue le dividende.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La distribution doit avoir lieu, le cas échéant, dans un délai de 9 mois suivant la clôture de l'exercice.

21.2.4. Assemblées générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve des dispositions légales.

21.2.5. Franchissement de seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

En conséquence, tout actionnaire qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L 233-7 du Code du Commerce un nombre d'actions qui représenterait un pourcentage de participation au moins égal aux seuils légaux suivants : 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 % du capital social, devrait informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non respect de cette obligation, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote dans les conditions et limites prévues par la loi.

Tout actionnaire dont la participation au capital deviendrait inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours.

21.2.6. Droits de vote doubles (article 40 des statuts)

L'Assemblée générale du 5 novembre 1997 a décidé de conférer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Aux termes de cette décision, le délai de détention permettant l'attribution d'un droit de vote double court de manière rétroactive à compter du 5 novembre 1997.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en pleine propriété. Les statuts n'apportent pas de limitation particulière en dehors des conditions légales d'exercice des droits de vote.

21.2.7. Titres au porteur identifiables (article 13 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code du Commerce, la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenue par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

En dehors des contrats mentionnés au paragraphe 4.2.1. du présent document de référence, il n'existe pas de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23 INFORMATION EN PROVENANCE DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, l'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social de la Société, 22, avenue de l'Europe, 77607 Bussy Saint Georges.

En outre, un certain nombre d'informations financières sur le Groupe sont disponibles sur le site internet www.hologram-industries.com

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir paragraphe 5.9 des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007. D'autres informations sont disponibles au paragraphe 7.1 du présent document de référence.

26. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois liées à la cotation des actions sur Euronext Paris

Communiqués de presse disponibles sur le site de la société : www.hologram-industries.com et/ou sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org ou, en application de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF, sur le site d'un diffuseur professionnel : <http://home.businesswire.com> depuis le 5 février 2007.

Date	Intitulé
15/04/2008	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008
11/03/2008	Résultats 2007 : objectifs atteints / doublement du résultat opérationnel : 4,5 M€
23/01/2008	Modification du contrat de liquidité
15/01/2008	Chiffre d'affaires T4-2007 : 6,6 M€ / croissance annuelle de 16%
03/01/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité
03/12/2007	Hugues Souparis reçoit le prix Brian Monaghan / révision des objectifs à la hausse
16/10/2007	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2007 : 14,5 M€ (+19%)
31/07/2007	CA S1-07 : 9,5 M€ (+35%) / résultat opérationnel : 1,7 M€ (18,2% du CA)
04/07/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité
15/06/2007	Compte rendu de l'Assemblée générale du 14 juin 2007
17/04/2007	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2007 : 4,8 M€ (+56%)
21/03/2007	Résultats du 2 ^e semestre 2006 / reprise de la croissance et de la rentabilité
22/01/2007	Calendrier prévisionnel communication financière 2007
16/01/2007	Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2006 : 6,0 M€ (+15%)
03/01/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité

Autres informations permanentes ou occasionnelles disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org puis sur le site d'un diffuseur professionnel à compter du 5 février 2007 : <http://home.businesswire.com>

Date	Intitulé
08/04/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote mars 2008
12/03/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote fév. 2008
06/02/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote janv. 2008
08/01/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote déc. 2007
02/01/2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de déc. 2007
05/12/2007	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote nov. 2007
03/12/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de nov. 2007
08/11/2007	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote oct. 2007
05/11/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de oct. 2007
05/10/2007	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote sept. 2007
28/09/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de sept. 2007
11/07/2007	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote août 2007
04/07/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de août 2007
27/08/2007	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote juillet 2007
11/07/2007	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote juin 2007
07/06/2007	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote mai 2007
05/06/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de mai 2007
11/05/2007	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote avril 2007
02/05/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de avril 2007
12/04/2007	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote mars 2007
02/04/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de mars 2007
14/03/2007	Information mensuelle relative au nombre d'actions et droits de vote février 2007
03/03/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de février 2007
08/02/2007	Information mensuelle relative au nombre d'actions et droits de vote janvier 2007
29/01/2007	Déclaration de franchissement de seuil
29/01/2007	Déclaration des transactions effectuées par un dirigeant

Autres informations disponibles dans la rubrique information réglementée sur le site de l'émetteur : www.hologram-industries.com

Date	Intitulé
04/04/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 14-2008
28/03/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 13-2008
25/03/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 12-2008
17/03/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 11-2008
29/02/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 09-2008
22/02/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 08-2008
15/02/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 07-2008
08/02/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 06-2008
01/02/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 05-2008
25/01/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 04-2008
21/01/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 03-2008
02/01/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 52-2007
21/12/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 51-2007
14/12/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 50-2007
07/12/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 49-2007
30/11/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 48-2007
23/11/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 47-2007
16/11/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 46-2007
09/11/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 45-2007
05/11/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 44-2007
26/10/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 43-2007
19/10/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 42-2007
08/10/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 40-2007
28/09/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 39-2007
24/09/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 38-2007
14/09/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 37-2007
11/09/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 36-2007
31/08/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 35-2007
27/08/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 34-2007
04/06/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 22-2007
28/05/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 21-2007
21/05/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 20-2007
14/05/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 19-2007
09/05/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 18-2007
30/04/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 17-2007
23/04/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 16-2007
02/04/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 13-2007
26/03/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 12-2007
12/03/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 10-2007
05/03/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 09-2007
26/02/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 08-2007
19/02/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 07-2007
12/02/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 06-2007
05/02/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 05-2007
03/01/2007	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 52-2006

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponibles sur le site internet www.journal.officiel.gouv.fr :

Date	Nature de l'information
22/10/2007	Chiffre d'affaires comparé au 30 septembre 2007
03/08/2007	Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2007
03/08/2007	Chiffre d'affaires comparé au 30 juin 2007
30/07/2007	Avis d'approbation des comptes annuels 2006
04/05/2007	Avis de réunion valant convocation Assemblée générale 14 juin 2007
25/04/2007	Chiffre d'affaires comparé au 31 mars 2007
18/04/2007	Projet des comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2006
31/01/2007	Chiffre d'affaires comparé au 31 décembre 2006

Publicité financière :

Date	Nature de l'information	Support
22/02/2008	Modification du capital social	Le Pays Briard
09/05/2007	Convocation Assemblée générale 14 juin 2007	La Marne
07/02/2007	Modification du capital social	La Marne

Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris :

Date de l'acte	Type	Décisions / dépôt
21/03/2008	Statuts à jour	Modification du capital – 30/01/2008
06/09/2007	Comptes consolidés 2006	
27/06/2007	Procès-verbal Assemblée générale	14/06/2007
27/06/2007	Statuts à jour	Durée mandat administrateurs – 14/06/2007
26/06/2007	Comptes annuels 2006	
20/03/2007	Procès-verbal Assemblée générale	21/04/2005
20/03/2007	Statuts à jour	Modification du capital – 30/01/2007

27. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	Ernst & Young				CAP EXPERT			
	En milliers d'euros		En %		En milliers d'euros		En %	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Honoraires d'Audit :								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	46	45	89%	69%	20	20	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	6	18	11%	27%	-	-	-	-
Prestations directement liées à la mission CAC								
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	3	-	5%	-	-	-	-
Sous-total	51	66	100%	100%	20	20	100%	100%
Autres prestations :								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	51	66	100%	100%	20	20	100%	100%

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux missions directement liées correspondent à des services étroitement liés à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers.

28. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPOSÉ A L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 26 JUIN 2008

Le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par Hologram. Industries, ainsi que les incidences estimées de ce programme sur la situation des actionnaires de la Société.

1. Bilan du précédent programme du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

	Flux bruts cumulés ⁽¹⁾		Positions ouvertes au 31 mars 2008 ⁽²⁾			
	Achats ⁽³⁾	Ventes ⁽³⁾	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			<i>Call achetés</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Put vendus</i>	<i>Ventes à terme</i>
Nombre de titres	237 890	55 918				
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	10,64 €	10,33 €				
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants ⁽⁴⁾	2 531 225	577 891				

(1) Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

(2) Les positions ouvertes comprennent les achats et les ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat et de vente non exercées.

(3) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été réalisé et se termine le jour du dépôt de la note d'information.

(4) Les montants sont indiqués hors frais et commissions.

La Société a procédé sur la période au rachat d'un nombre de 148 748 de ses propres actions en vue de leur annulation. Par décision du Conseil d'administration du 30 janvier 2008, 143 017 actions ont été annulées et 27 488 ont été affectée en couverture d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Le solde des rachats / ventes d'actions de la Société est intervenu dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'investissement (AFEI) reconnue par l'A.M.F., conclu avec la société Gilbert Dupont en date du 1^{er} décembre 2004, modifié en date du 1^{er} juillet 2005 et du 23 janvier 2008.

Situation au 31 mars 2008

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	1,52%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽¹⁾ :	233 150
Nombre de titres détenus en portefeuille :	82 804
Valeur comptable du portefeuille :	831 020 €
Valeur de marché du portefeuille :	774 217 €

(1) Conformément aux autorisations des l'Assemblées générales extraordinaires du 15 juin 2006 et du 14 juin 2007, 90 133 et 143 017 actions ont été annulées par décision du Conseil d'administration du 30 janvier 2007 et du 30 janvier 2008 respectivement.

Par ailleurs, la Société n'a pas effectué d'achat et de vente de titres par l'intermédiaire de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

2. Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

La Société souhaite disposer de la faculté de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat de ses propres actions. Par ordre de priorité décroissante, les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- 1- l'animation du marché secondaire ou la liquidité des titres par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI telle qu'approuvée par l'A.M.F. ;
- 2- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- 3- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- 4- l'annulation éventuelle des titres, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution par l'Assemblée générale Mixte du 26 juin 2008.

3. Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivant du Code de Commerce ainsi que par le Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 septembre 2003, et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Hologram. Industries du 26 juin 2008 par le vote, aux conditions de quorum et de majorité requises, de la sixième résolution dont le texte est reproduit dans le présent document de référence.

4. Modalités

Part maximale du capital à acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation par l'Assemblée générale des actionnaires, que la Société s'engage à ne pas dépasser, ne pourra excéder 10 % du capital de la Société arrêté à la date de réalisation de ces achats.

Par ailleurs, la société s'engage, en cas de mise en œuvre de ce programme, à rester en permanence dans la limite maximale de détention directe ou indirecte de 10 % du capital, conformément à l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

Compte tenu des 82 804 titres auto détenus, soit 1,52 % du capital, la Société ne pourra procéder au rachat de plus de 8,48 % du nombre d'actions existant, soit 460 372 actions à la date du 31 mars 2008, avec une enveloppe globale maximale fixée à 3 millions d'euros.

Ce montant est compatible avec le montant des réserves libres figurant au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2007 (hors réserves légales et autres réserves indisponibles, diminuées du dividende proposé à l'Assemblée du 26 juin 2008 au titre de l'exercice 2007), soit 14,9 millions d'euros, et jusqu'à l'arrêté des comptes annuels de l'exercice en cours.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à maintenir un flottant qui respecte les seuils tels que définis par Euronext Paris.

Modalités de rachat

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourront être réalisés à tout moment par intervention sur le marché ou de gré à gré, par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et la mise en place de stratégies optionnelles, dans les limites et conditions autorisées par les autorités de marché compétentes.

La part du programme réalisée par voie d'utilisation de blocs de titres pourrait atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

La Société n'a pas à ce jour de projet d'utilisation de dérivés sur actions, mais souhaite cependant se réserver la faculté d'y recourir dans le cadre de l'actualisation du présent programme de rachat d'actions. La Société veillera lors de l'utilisation éventuelle d'instruments dérivés à ne pas accroître de manière significative la volatilité du cours de l'action. Aucune vente d'option de vente ne sera utilisée dans le cadre du programme. Aucun produit dérivé ne sera utilisé dans le cadre de l'objectif d'animation de marché au travers du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'A.M.F.

Sous réserve de l'adoption de la sixième résolution par l'Assemblée générale du 26 juin 2008, le prix maximum d'achat retenu a été fixé à 20 euros.

Durée et calendrier du programme de rachat

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale Mixte du 26 juin 2008, les rachats d'actions ne pourront être réalisés que pendant une période maximale de dix-huit mois suivant la date de cette Assemblée, soit jusqu'au 26 décembre 2009.

En vertu de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les actions ne peuvent être annulées que dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution par l'Assemblée générale du 26 juin 2008.

Financement du programme de rachat

Dans le cadre de sa gestion financière, Hologram. Industries se réserve la possibilité d'utiliser une partie de la trésorerie qui serait disponible pour financer les rachats d'actions, et de recourir à de l'endettement à court et à moyen terme pour financer les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

A titre d'information, les disponibilités et valeurs mobilières de placement du Groupe au 31 décembre 2007 s'élevaient à 9,8 millions d'euros et son endettement financier à 2,4 million d'euros, soit une trésorerie consolidée nette de l'endettement de 7,4 millions d'euros. Les capitaux propres - Part du Groupe au 31/12/2007 s'élevaient à 16,9 millions d'euros.

29. PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 26 JUIN 2008

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'activité et la situation de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve spécialement le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts) mentionné dans le Rapport du Conseil d'administration qui s'élève à 10 378 €.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés du groupe HOLOGRAM. INDUSTRIES arrêtés au 31 décembre 2007, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la conclusion et l'exécution au cours de l'exercice écoulé des opérations visées aux articles L. 225.38 et suivants du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui y sont traduites.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que l'exercice clos le 31 décembre 2007 se solde par un bénéfice net comptable d'un montant de 2 153 548,45 euros et décide :

- de l'affecter au compte de « Report à nouveau » pour un montant de 1 067 352,05 €,
- de procéder à une distribution de dividendes d'un montant global de 1 086 196,40 €

correspondant à une somme de 0,20 € pour chacune des 5 430 982 actions composant le capital social, sous réserve de l'ajustement du dividende distribué pour tenir compte du nombre des actions auto-détenues à la date de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice au titre duquel les dividendes sont versés	Dividende	Réfaction
2004	0,09 €	50%
2005	0,12 €	40%
2006	0,10 €	40%

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à la somme de 45 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions établi par la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L.225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à procéder au rachat de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital arrêté à la date de réalisation de ces achats, ce qui correspond à titre illustratif à un nombre maximum de 543 098 actions sur un total de 5 430 982 actions au 30 janvier 2008, en vue de, par ordre décroissant de priorité :

- 1- l'animation du marché secondaire des titres par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI telle qu'approuvée par l'A.M.F. ;
- 2- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure (à titre de paiement, d'échange ou autres) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- 3- l'annulation éventuelle des titres ;
- 4- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés.

Elle fixe :

- à 3.000.000 euros le montant des fonds pouvant être engagé dans le programme de rachat d'actions,
- à 20 euros, le prix maximum d'achat,
- à 5 euros, le prix minimum de vente.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix déterminés ci-avant seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions aux termes de l'une quelconque de ces opérations.

Elle décide que l'acquisition ou la cession des titres pourrait être effectuée par tous moyens et de toutes manières, y compris sous forme de blocs de titres dans le respect de la réglementation, et par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont notamment toutes opérations optionnelles.

La présente autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée ; elle annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la précédente autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2007.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer, à son Directeur Général, les pouvoirs qui viennent de lui être conférés aux termes de la présente résolution. Il devra rendre compte au Conseil de l'utilisation faite de ce pouvoir.

SEPTIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions propres acquises au titre de la mise en œuvre du plan de rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

En conséquence, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour régler le sort d'éventuelles oppositions qui pourraient être notifiées dans le délai de vingt jours à compter du dépôt au Greffe de la présente résolution (article R 225-152 du Code de commerce), procéder à la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, constater leurs réalisations, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications corrélatives des statuts et, pour ce qui concerne les opérations d'annulation des actions rachetées dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, procéder en outre à l'information requise auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et aux déclarations requises auprès de la même Autorité, enfin, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

En conséquence, l'assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour remplir toutes les formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

1. autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, et pour une durée de trente-huit mois à compter de ce jour, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre de la Société ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;
2. décide que le nombre total d'options pouvant être consenties en vertu de cette autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant, à la date d'attribution et compte tenu des options déjà attribuées en vertu de la présente délégation, exerçables et non encore exercées, plus de 10% du capital de la société ;
3. constate que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription ;
4. décide que le prix de souscription ou d'achat sera fixé par le Conseil d'Administration de la Société et ne pourra être inférieur à 95% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action au cours des vingt séances de Bourse précédant le jour où ces options seront consenties ;
5. décide que la durée de la période d'exercice des options, telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration, ne pourra excéder une période de 10 ans à compter de leur date d'attribution ;
6. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les limites légales pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :
 - a) fixer les conditions dans lesquelles les options seront consenties et levées et arrêter la liste des bénéficiaires des options,
 - b) fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, et le cas échéant, établir des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions,
 - c) arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options,

- d) décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou acquérir devra être ajusté notamment dans les cas prévus par les textes en vigueur,
 - e) prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres,
 - f) modifier ces modalités à une date ultérieure et notamment limiter, restreindre ou interdire l'exercice des options pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options et concerner tout ou partie des bénéficiaires,
 - g) imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
 - h) accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la ou les augmentations de capital résultant de levées d'options de souscription et de modifier les statuts, et généralement faire le nécessaire ;
7. délègue expressément au Conseil d'administration la compétence pour réaliser toute augmentation de capital résultant de levées d'options de souscription ;
 8. charge le Conseil d'informer chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

La présente autorisation annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la précédente autorisation conférée au Conseil d'Administration par la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et suivants du code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivant du Code de Commerce, à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la Loi et/ou des actions à émettre de la Société,
2. décide que ces attributions seront consenties au bénéfice de ceux que le Conseil désignera parmi les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L. 225-180 du Code de Commerce,
3. décide que le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation, compte tenu du nombre des options attribuées dans le cadre de la huitième résolution de la présente assemblée, ne pourra être supérieur au seuil global de 10% du capital social au jour de leur attribution par le Conseil,
4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimum de 2 ans à compter de leur date d'attribution, sauf dispositions particulières prévues à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce,
5. décide que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par le bénéficiaire, courant à compter de l'attribution définitive des actions et à l'issue de laquelle les actions pourront être cédées, ne pourra être inférieure à deux ans, sous réserve de l'application des dispositions du 8e alinéa du I de l'article L 225-197-1 du Code de commerce,
6. s'agissant des actions gratuites à émettre la présente résolution emporte, au profit des bénéficiaires d'actions à émettre, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises dans le cadre de la présente autorisation,
7. décide que le Conseil d'administration, aura tous pouvoirs à l'effet de :

- a) déterminer les conditions et modalités d'attribution gratuite des actions existantes ou à émettre, et notamment fixer et arrêter les conditions d'émission des actions qui pourront être émises au titre de la présente autorisation dans les limites fixées par la présente assemblée,
 - b) arrêter la liste des salariés ou de certaines catégories d'entre eux qui bénéficieront d'attributions gratuites d'actions en vertu de la présente autorisation,
 - c) fixer les délais d'attribution définitive et de conservation des actions par bénéficiaires dans le respect des délais minimum fixés par la présente assemblée,
 - d) procéder à l'achat d'actions de la Société préalablement à l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce,
 - e) accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives l'augmentation de capital ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la présente résolution, modifier les statuts en conséquence,
 - f) et généralement prendre toutes décisions nécessaires ou utiles à la mise en application de la présente autorisation dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et, à ces effets, consentir toutes délégations.
8. délègue expressément au Conseil d'administration la compétence pour réaliser toute augmentation de capital résultant de l'émission des actions attribuées gratuitement,
 9. décide que la présente autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée. La présente autorisation annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la précédente autorisation conférée au Conseil d'Administration par la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail relatifs à l'actionnariat des salariés et de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce et à l'occasion de l'augmentation de capital soumise au vote de la présente assemblée dans les résolutions qui précèdent :

- 1) Autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du nouveau Code de Commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 1% du nombre d'actions de la société. La présente autorisation emporte, au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient créées.

La présente autorisation est valable pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

- 2) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour :
 - Déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, conformément à la réglementation qui sera alors en vigueur,
 - Fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription en particulier les conditions d'ancienneté des salariés et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, ainsi que les autres modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
 - Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la présente résolution,
 - Modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité et autres prévues par la Loi.

30. CALENDRIER PREVISIONNEL DE COMMUNICATION FINANCIERE

Assemblée générale mixte des actionnaires	26 juin 2008
Résultats du premier semestre 2008 *	29 juillet 2008
Chiffre d'affaires troisième trimestre 2008	14 octobre 2008
Chiffre d'affaires 2008	20 janvier 2009

* Réunion analystes le lendemain

Les communiqués de presse sont diffusés après clôture de Bourse.

Responsable de l'information financière

Grégory WAGEMANS
Directeur Général Adjoint - Finance

Hologram. Industries
Parc d'Activités Gustave Eiffel.
22, avenue de l'Europe
Bussy Saint-Georges.
77607 Marne la Vallée Cedex 3

Téléphone : +33 1 64 76 31 00
Télécopie : +33 1 64 76 35 70

Email : finances@hologram-industries.com
Site web : <http://www.hologram-industries.com>